



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA RELANCE

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

" EOG 6% NET 2021-2026 "

ÉMETTEUR : ÉTAT GABONAIS

DOCUMENT D'INFORMATION

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 21 MAI AU 03 JUIN 2021

MONTANT DE L'ÉMISSION :

175
MILLIARDS DE FCFA

TAUX D'INTÉRÊT :

6% *

NET/AN SUR CINQ (5) ANS.

* EXONÉRÉ D'IMPÔT POUR
TOUS LES RÉSIDENTS DE LA ZONE CEMAC

Prix d'une Obligation : 10 000 FCFA
Minimum de 50 Obligations

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne sur les marchés financiers de la zone CEMAC, cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF-APE-02/2021.



Arrangeur & Chef de file



Co-Arrangeurs



EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) *Ecobank*
Membre du Groupe Ecobank La Banque Panafricaine

Co-Chefs de file



Syndicat de placement :



Cotation





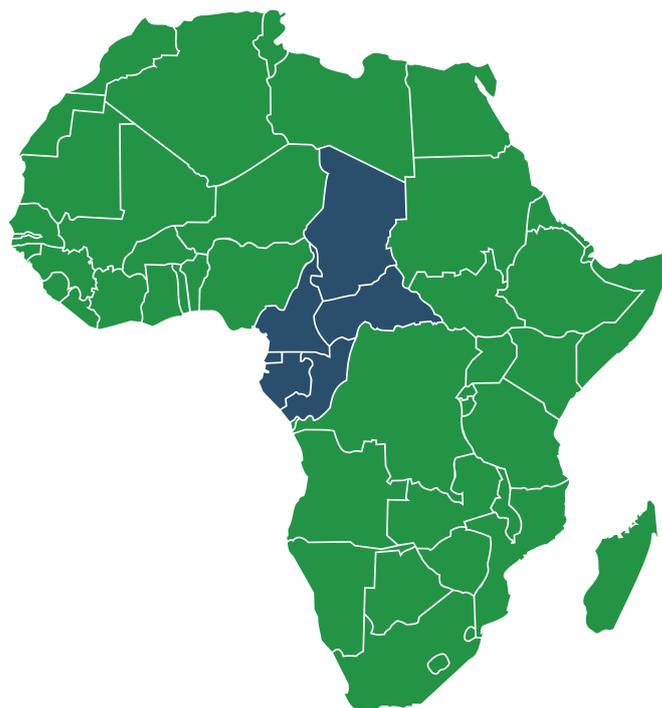
Sommaire

I.	INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL.....	5
1.	CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT.....	6
2.	AVERTISSEMENT.....	6
3.	RESTRICTION.....	7
4.	PREAMBULE.....	7
II.	ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
1.	ATTESTATION DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE.....	9
2.	ATTESTATION DE L'ARRANGEUR.....	10
3.	ATTESTATION DU CHEF DE FILE.....	11
4.	ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE.....	12
5.	RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	13
III.	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	14
1.	CADRE DE L'OPERATION.....	15
2.	OBJET DE L'EMPRUNT ET DESTINATION DES FONDS.....	16
3.	CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT.....	17
4.	MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT.....	19
5.	AGENTS PLACEURS.....	20
6.	ORDRES DE SOUSCRIPTION.....	20
7.	AUTHENTIFICATION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	20
8.	CENTRALISATION.....	20
9.	REGLES D'ALLOCATION DES TITRES.....	21
9.1.	Cas de sous-souscription.....	21
9.2.	Cas de sursouscription.....	21
10.	REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES.....	21
11.	DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION.....	21
12.	COTATION EN BOURSE.....	22
13.	MASSE DES OBLIGATAIRES.....	22
14.	SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT.....	22
15.	DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS.....	22
16.	FACTEURS DE RISQUES.....	22
IV.	PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR.....	23
1.	INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR.....	24
2.	FORME DE GOUVERNEMENT.....	24
2.1.	Le Pouvoir exécutif.....	24
2.2.	Le Pouvoir législatif.....	24
2.3.	Le Pouvoir judiciaire.....	25
3.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	25
3.1.	Présentation de la Direction Générale de la Dette.....	25
3.2.	Mission de la Direction Générale de la Dette.....	26
3.3.	Organisation de la Direction Générale de la Dette.....	26
V.	INFORMATIONS ECONOMIQUES RECENTES.....	27
1.	PRODUCTION NATIONALE ET COMPTES EXTERIEURS.....	28
1.1.	Le Produit intérieur brut (PIB) en 2020.....	28
1.2.	L'emploi, les salaires et les prix.....	30
1.3.	La balance des paiements.....	31
2.	SYSTEME BANCAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE.....	32
2.1.	La monnaie et le crédit.....	32
2.2.	La politique monétaire.....	34
2.3.	Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire.....	34
3.	MARCHES FINANCIERS.....	35
3.1.	Notation souveraine.....	35
3.2.	Emissions à l'international.....	36
3.3.	Emissions locales.....	38



Sommaire

VI.	POLITIQUES MACROECONOMIQUES ACTUELLES.....	43
1.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	44
1.1.	La conjoncture dans les principaux pays développés.....	44
1.2.	La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....	45
1.3.	La conjoncture dans les pays de la CEMAC.....	45
1.4.	L'évolution des cours des produits de base.....	46
2.	SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE.....	48
2.1.	Les principaux secteurs d'exportation.....	48
2.2.	Les autres secteurs d'activité.....	48
2.3.	Les principales hypothèses macroéconomiques.....	50
2.4.	Les résultats de la projection.....	51
3.	POLITIQUE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT.....	53
3.1.	Une politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses.....	54
3.2.	Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures.....	58
4.	L'EQUILIBRE FINANCIER.....	63
4.1.	Les opérations budgétaires.....	64
4.2.	Les opérations de financement et de trésorerie.....	75
4.3.	L'affectation des résultats.....	78
5.	CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) - 2021-2023.....	78
5.1.	Perspectives macroéconomiques 2021-2023.....	78
5.2.	Perspectives budgétaires 2020-2022.....	94
5.3.	Balance des paiements et situation monétaire.....	106
6.	SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE.....	107
6.1.	Les besoins de financement.....	108
6.2.	Le plafond des nouveaux emprunts.....	109
6.3.	Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs.....	109
6.4.	Les résultats de la stratégie d'endettement 2020-2023.....	111
VII.	ANNEXES.....	113



Liste des tableaux

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT.....	17
TABLEAU 2 : AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT (EN FCFA).....	19
TABLEAU 3 : AGENTS PLACEURS.....	20
TABLEAU 4 : INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR.....	24
TABLEAU 5 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN %).....	28
TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE.....	32
TABLEAU 7 : NOTATIONS DE L'ETAT GABONAIS-DETTE A LONG TERME EN MONNAIE LOCALE.....	35
TABLEAU 8 : EMISSIONS DE BONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2020 (EN MILLIONS DE FCFA).....	41
TABLEAU 9 : EMISSIONS D'OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2020 (EN MILLIONS DE FCFA).....	42
TABLEAU 10 : HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	51
TABLEAU 11 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB.....	51
TABLEAU 12 : SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT.....	64
TABLEAU 13 : REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES.....	67
TABLEAU 14 : RECETTES PETROLIERES.....	68
TABLEAU 15 : RECETTES HORS PETROLE.....	69
TABLEAU 16 : REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE.....	71
TABLEAU 17 : CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE.....	72
TABLEAU 18 : LES DEPENSES DE PERSONNEL.....	72
TABLEAU 19 : LES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES.....	73
TABLEAU 20 : LES DEPENSES DE TRANSFERT.....	73
TABLEAU 21 : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	74
TABLEAU 22 : LES AUTRES DEPENSES.....	74
TABLEAU 23 : L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE.....	75
TABLEAU 24 : LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE.....	76
TABLEAU 25 : LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE.....	77
TABLEAU 26 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES.....	78
TABLEAU 27 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB 2017-2023.....	81
TABLEAU 28 : ALLOCATION SECTORIELLE DES CREDITS PAR FONCTION 2021-2023.....	90
TABLEAU 29 : PRINCIPALES MESURES D'OPTIMISATION DES RECETTES DOUANIERES.....	96
TABLEAU 30 : PROJECTION DES RECETTES DOUANIERES 2020-2023.....	97
TABLEAU 31 : PREVISIONS DE CLOTURE 2020 ET PERSPECTIVES 2021-2023 DES RECETTES.....	98
TABLEAU 32 : PROJECTION DES RECETTES PETROLIERES 2021-2023.....	99
TABLEAU 33 : BUDGET DE L'ETAT PAR AXES STRATEGIQUES 2019-2022 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	101
TABLEAU 34 : EVOLUTION DES RESSOURCES DE FINANCEMENT 2019-2022.....	103
TABLEAU 35 : PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2018-2023 (EN % DU PIB).....	105
TABLEAU 36 : EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE 2018-2023 (EN% DU PIB).....	107
TABLEAU 37 : EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2021-2023 (EN % DU PIB, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)	108
TABLEAU 38 : PLAFOND DES NOUVEAUX EMPRUNTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT 2021-2023 (EN MILLIARDS DE FCFA)	109
TABLEAU 39 : TIRAGES SUR FINANCEMENTS EXTERIEUR ET INTERIEUR 2021-2023 (EN % DU PIB).....	110
TABLEAU 40 : EVOLUTION DU PROFIL DE COUTS ET DE RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE.....	112

I. Informations d'ordre général

1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du numéro d'enregistrement de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera remis, ou adressé sans frais, à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne qui en fait la demande.

Le présent Document d'Information sera également tenu à la disposition du public :

- Au Ministère de l'Economie et de la Relance ;
- A la Direction Générale de la Dette ;
- Chez tous les établissements Agents Placeurs ;
- Au siège de la COSUMAF ;
- Au siège de la BVMAC ;
- Auprès des Agents Placeurs ;
- Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) ;
- Autres Agents Placeurs suivant la convention de placement.

Il sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : www.bvm-ac.com ;
- Le site internet du Ministère de l'Economie et de la Relance : www.economie.gouv.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor : www.tresor.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : www.dette.ga ;
- Le site internet de la COSUMAF : www.cosumaf.org ;
- Le site internet dédié à l'émission : www.empruntobligatairegabon2021.com.

2. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

En application aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

L'octroi par la COSUMAF d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le Document d'Information est établi sous la seule responsabilité de l'Emetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que le Document d'Information est complet, compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

3. Restriction

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Épargne.

Chaque établissement Agent Placeur n'offrira les titres, objets du présent Document d'Information, à la vente, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la COSUMAF, ni l'Emetteur, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par les Agents Placeurs. Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à 'FCFA' ou 'XAF' vise le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale.

4. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement général de la COSUMAF et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, l'économie gabonaise, les finances publiques et présente les caractéristiques de l'emprunt obligataire envisagé ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce Document d'Information a été préparé avec le concours de l'Etat Gabonais conformément aux modalités de l'instruction COSUMAF n°2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'Information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Épargne. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère de l'Économie et de la Relance ;
- Le Fonds Monétaire International ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Épargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le Document d'Information visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et auprès du Dépositaire Central ;
- Disponible dans les locaux de la Direction Générale de la Dette ;
- Tenu à la disposition du public dans les locaux des agents placeurs : ESS Bourse, et les autres membres du syndicat de placement ;
- Téléchargeable sur le site internet de l'emprunt obligataire : www.empruntobligatairegabon2021.com.

II. Attestations et coordonnées



1. Attestation du Ministre de l'Économie et de la relance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA RELANCE

CABINET DU MINISTRE



ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné **Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU**, Ministre de l'Économie et de la Relance de la République Gabonaise, agissant au nom de l'État Gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'État Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Libreville, le **01 MARS 2021**

Le Ministre de l'Économie et de la Relance



Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU

2. Attestation de l'Arrangeur



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 678 437 069

E-mail : c.dindika@ess-capital.com

Christian DIN DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 678 43 70 69 / 676 74 74 74
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T



3. Attestation du Chef de file



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des Informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 678 437 069

E-mail : c.dindika@ess-capital.com



Christian DIN DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 678 43 70 69 / 676 74 74 74
RCCM : RC/DLA/2020/8/SUZ6 – NIU : M102015178676T

www.emeraldsecuritieservices.com



4. Attestation de conformité et de régularité du conseil juridique



Douala

Conseil Juridique et fiscal
 Immeuble White
 Rue Dubois de Saligny
 Bénouville
 BP 672 Douala - Cameroun

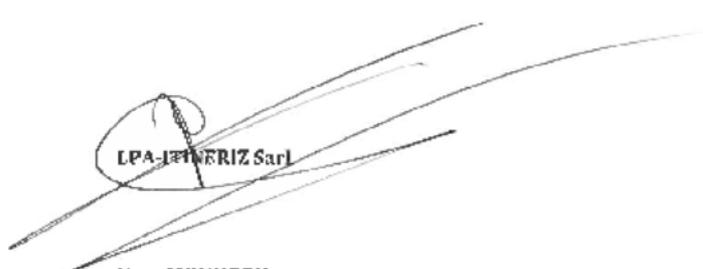
Yaoundé

Conseil Juridique et fiscal
 Immeuble LPA
 Entrée Résidence du
 Président du Sénat
 BP 672
 BP 7065 Yaoundé - Cameroun

T : +237 233 411 911
 F : +237 235 431 911
 douala@lpaibm.com
 www.lpaibm.com

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

L'opération, objet du présent Document d'Information, est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.


 LPA-ITINERIZ Sarl

Yves MOKORY
 Associé-Gérant

5. Responsable de la Communication et de l'information financière

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA RELANCE

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE



RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Mme Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU,
Ministre de l'Économie et de la Relance

Représenté par

M. Fernand NGOUSSI MAYANGAH

Directeur Général de la Dette

BP 912 Libreville Gabon

Téléphone : 00 241 065 04 73 32

Fax : 00 241 011 76 67 70



III. Présentation de l'opération



1. Cadre de l'opération

La loi de finances 2021 sera exécutée dans un contexte particulier, de fragilité économique malgré la reprise progressive de la croissance mondiale et le redressement des cours des matières premières. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, une stratégie de relance est mise en place dans un contexte incertain relatif à l'évolution de la situation sanitaire aussi bien au niveau national qu'international.

Dans la poursuite des choix stratégiques, malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a entraîné une forte contraction des ressources budgétaires, le Gouvernement s'engage, d'une part, à finaliser les projets démarrés dans le cadre du plan de relance de l'économie (2017-2019) et, d'autre part, à mettre en œuvre pour la période 2021-2023, de nouveaux projets structurants en matière d'infrastructures routières et d'assainissement, énergétiques, hydrauliques et ferroviaires. La digitalisation de l'Administration fera également partie des priorités du Gouvernement.

En matière d'infrastructures, l'accent sera mis sur les infrastructures ferroviaires, routières et d'assainissement, numériques, énergétique et d'adduction en eau.

Concernant le secteur de l'éducation et de la formation, il s'agira d'adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail. Les actions envisagées porteront sur le renforcement du système éducatif et de formation. Ce pan concerne, l'enseignement général et technique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

S'agissant du volet santé, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme du système sanitaire. L'aboutissement de cette réforme permettra d'apporter une réponse efficace à la crise sanitaire.

La préservation du modèle social de redistribution pour l'amélioration de la qualité de vie des populations sera également une priorité du Gouvernement. Ce volet concerne la poursuite du déploiement du système de protection sociale en faveur des couches les plus vulnérables. Il s'agira essentiellement de pérenniser les acquis de l'assurance maladie universelle.

Le Gouvernement entend également améliorer les conditions de vie des gabonais à travers la relance de l'économie et la création d'emplois. Le maintien de la base productive passera par la redynamisation de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de la forêt, ainsi que celle des mines. Ainsi, l'agriculture resterait le principal moteur de la croissance sur la période 2021-2023, conformément à la stratégie du Gouvernement de poursuivre la valorisation du potentiel de cette branche, notamment l'agriculture de rente et vivrière. Pour ce faire, le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre une politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP), de poursuivre le programme semencier et de favoriser la politique du retour à la terre.

Enfin, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles, ainsi que la défense de l'intégrité du territoire national.

L'ambition du Gouvernement pour la relance de l'activité économique nationale et la restructuration de l'économie est matérialisée par la mise en place du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT). Le PAT est assis aussi bien sur la capacité de financement de l'Etat que sur le potentiel d'investissement et d'autofinancement du secteur privé productif et les partenariats publics-privés.

Dans ce contexte, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat en 2021 s'équilibreraient en ressources et en charges à 2 681,5 milliards FCFA contre 3 047,0 milliards FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 365,7 milliards FCFA.

2. Objet de l'emprunt et destination des fonds

La stratégie d'endettement public de l'état Gabonais pour l'année 2021 s'inscrit pleinement dans la volonté d'avoir une totale maîtrise du service de la dette. Cette orientation se justifie par la nécessité de dégager des marges budgétaires permettant de soutenir le financement du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) de l'Economie gabonaise en maintenant à un niveau appréciable l'investissement public dans les infrastructures de base et en soutenant la participation des opérateurs économiques locaux à la croissance économique et particulièrement à celle des secteurs prioritaires. A cet effet, la restauration de la capacité d'autofinancement des entreprises domestiques constitue un enjeu majeur à la mise en œuvre rapide du PAT.

Pour matérialiser cet objectif, le Gouvernement a opté pour la mobilisation d'un emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne (APE) sur le marché financier de la CEMAC. Cet emprunt obligataire d'un montant de 175,0 milliards de FCFA, rémunéré au taux annuel de 6% net sur une maturité de cinq (5) ans a fait l'objet d'un mandatement du Ministre de l'Economie et de la Relance à Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) en qualité d'Arrangeur et Chef de file de l'opération.

Cet APE est conforme à la stratégie d'endettement public 2021-2023 et à la Loi de Finances 2021. Il est particulièrement en phase avec les dispositions de l'article 34 alinéa 3 de la LF 2021 qui autorise « le Gouvernement à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures ».

Ainsi, le produit de l'émission de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne « EOG 6% NET 2021-2026 » sur le marché financier des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sera dédié à l'apurement des moratoires en portefeuille à la Direction Générale de la Dette (DGD), à l'issue des travaux de vérification et de certification du service fait engagés par la Task-force pour le règlement de la dette intérieure. L'affectation des paiements se fera prioritairement au bénéfice des entreprises engagées dans les projets prioritaires du PAT.

3. Caractéristiques de l'emprunt

Tableau 1 : Caractéristiques de l'emprunt

<i>Emetteur</i>	<i>Etat Gabonais</i>
Dénomination	EOG 6% NET 2021-2026
Nature de l'opération	Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne
Objet de l'opération	Paiement de la dette moratoire validée combinée au Financement des projets prioritaires du PAT
Montant de l'émission	175 000 000 000 FCFA, dont un minimum de 100 milliards en cash et un maximum de 75 milliards en créances.
Valeur nominale	10 000 FCFA
Prix d'émission	Au pair
Nombre de titres	17 500 000 d'obligations
Minimum de souscription	50 titres
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central de la BVMAC et tenus dans les livres des sociétés de bourses, teneurs de comptes agréées par la COSUMAF.
Durée de l'emprunt	Cinq (05) ans
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 21 mai au 02 juin 2021 . Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin sous réserve de l'approbation préalable de la COSUMAF.
Date de jouissance	La date de jouissance des titres retenue est fixée à deux (2) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération.
Période de différé	Un (1) an sur le remboursement du capital seulement
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt nominal est de 6% Net par an
Personnes éligibles	Toute personne physique ou morale résidente et non résidente de la CEMAC
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Les souscripteurs hors CEMAC devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire après un (1) an de différé. Soit le paiement du quart (1/4) du capital chaque année pendant quatre (4) ans.
Rapatriement des produits des placements	Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.
Clause de rachat	L'Etat Gabonais se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la seconde année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu' à échéance et n'aurait aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.

Mécanisme de paiement	A l'approche des dates anniversaires, le Chef de File et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital), ainsi que sa ventilation par sociétés de bourses chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourses teneurs de compte.
Mécanisme de sûreté	<p>Un compte séquestre intitulé « Dépôt Spécial -Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 6 % Net 2021-2026 » sera ouvert auprès de la BEAC. Ledit compte sera destiné exclusivement au remboursement des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire « EOG 6% NET 2021-2026 ».</p> <p>Le compte séquestre sera alimenté tous les 30 du mois ou le jour ouvrable suivant cette date, dès le mois suivant la clôture de l'emprunt, par un prélèvement mensuel unique irrévocable représentant le 1/12ème (douzième) de l'annuité exigible figurant sur le tableau d'amortissement, par un débit d'office du compte unique du Trésor(CUT) Gabonais en ses livres.</p> <p>A cette fin, le Ministre de l'Economie et de la Relance donnera instruction irrévocable à la BEAC pour débiter le CUT au profit du compte séquestre dans les conditions citées ci-dessus. Ce compte séquestre ne pourra enregistrer d'opérations au débit qu'en faveur des sociétés de bourse agréées par la COSUMAF au titre du paiement des échéances (Intérêts et/ou Capital) de l'Emprunt Obligataire « EOG 6% NET 2021-2026 ».</p>
Cotation en Bourse	La cotation des titres issus de la présente émission se fera par leur inscription en Bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Chef de file de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux placeurs, y compris la prise ferme.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Eligibilité au Refinancement	Les titres émis seront admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par celle-ci.
Méthode d'émission	La présente émission a fait l'objet d'une prise ferme d'un montant indicatif de 100 milliards de FCFA.
Arrangeur et chef de file	 <p>EMERALD SECURITIES SERVICES BOURSE</p> <p>Rue Victoria Immeuble Victoria 3 ème étage Bonanjo B.P. 5540, Douala Cameroun Tel. +237 678 43 70 68</p>

4. Modalités de remboursement de l'emprunt

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous.

Tableau 2 : Amortissement de l'emprunt (en FCFA)

Échéance	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en Fin de période
2022	175 000 000 000		10 500 000 000	10 500 000 000	175 000 000 000
2023	175 000 000 000	43 750 000 000	10 500 000 000	54 250 000 000	131 250 000 000
2024	131 250 000 000	43 750 000 000	7 875 000 000	51 625 000 000	87 500 000 000
2025	87 500 000 000	43 750 000 000	5 250 000 000	49 000 000 000	43 750 000 000
2026	43 750 000 000	43 750 000 000	2 625 000 000	46 375 000 000	0
		175 000 000 000	36 750 000 000	211 750 000 000	

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Gabonais intitulé « Compte séquestre pour l'amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 6% Net 2021-2026 », ouvert dans les livres de la BEAC. Son fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adressent un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de comptes.



5. Agents placeurs

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Agents Placeurs agréés par la COSUMAF. La participation de ces intermédiaires est confirmée par la signature du contrat de placement.

Tableau 3 : Agents placeurs

<i>Etablissements Agents Placeurs</i>	<i>Adresses Téléphoniques</i>
ESS BOURSE Rue Victoria Immeuble Victoria 3 ème étage Bonanjo B.P. 5540, Douala Cameroun	Tél. +237 678 43 70 68
etc	-----

6. Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance de la provision correspondante auprès de l'Agent Placeur.

7. Authentification des bulletins de souscription

Chaque placeur est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs qu'il fait souscrire. Tout bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur. Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

8. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par le Chef de file ESS BOURSE, en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions.

Un compte rendu régulier des souscriptions sera également fait à l'Emetteur et au Régulateur durant la période de placement.

9. Règles d'allocation des titres

9.1. Cas de sous-souscription

Les souscripteurs « Personnes Physiques ou Morales » seront prioritaires dans le cadre de l'allocation des titres ne faisant pas l'objet de la Prise Ferme (Soit FCFA 100 milliards au minimum).

Dans le cas où, à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis serait inférieure à FCFA 175 milliards, y compris la prise ferme du Consortium, le montant final de l'émission serait alors égale au montant de la prise ferme auquel s'ajoutera le montant du placement définitivement collecté.

Le constat de la sous-souscription est effectué le jour de la fin de la période de souscription.

9.2. Cas de sursouscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à **175 milliards** de FCFA, l'Etat Gabonais se laisse le choix :

- d'accepter les souscriptions additionnelles à la limite du montant des dettes moratoires en son portefeuille dont il juge utile de refinancement au cours de l'année 2021.

Tout dépassement du montant initial de l'émission nécessitera l'autorisation préalable de la COSUMAF.

Les sursouscriptions admises sous forme de titrisation de créances sont déterminées aussi bien en qualité qu'en montant par l'émetteur, suivants ses priorités de paiement.

- de procéder avec l'Arrangeur à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par le Chef de file.

10. Règlement et livraison des titres

Le règlement/livraison des titres se fera par transmission des instructions de livraison contre paiement respectivement au Dépositaire Central et aux teneurs de comptes titres, des souscripteurs.

Il se fera à la date de jouissance, jour où les titres seront payables au comptant et en un seul versement, et inscrits au nom des souscripteurs.

A l'issue de l'allocation, les obligations seront livrées aux souscripteurs par le Chef de file, à travers les teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.

11. Déclaration des résultats de l'émission

Dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligatoire sera transmis par le Chef de File au Régulateur et à l'Emetteur. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par l'Etat Gabonais en collaboration avec l'Arrangeur.

12. Cotation en bourse

Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Chef de file dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la date de clôture de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux agents placeurs, y compris la prise ferme. Cette inscription permettra d'assurer l'échange des obligations.

13. Masse des obligataires

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente émission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale. Dans cette hypothèse, une assemblée générale ordinaire des obligataires serait tenue dans un délai d'un (1) an à compter de l'ouverture des souscriptions, et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

14. Service financier de l'emprunt

Le paiement de chaque échéance (Intérêt et/ou Capital) sera assuré par le Ministère de l'Economie et de la Relance.

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Gabonais intitulé « Compte séquestre pour l'amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 6% Net 2021-2026 », ouvert dans les livres de la BEAC. Le fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par sociétés de bourse chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de compte.

15. Droit applicable et tribunaux compétents

La présente émission est régie par le droit OHADA. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à l'arbitrage sous l'égide du centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) à Abidjan (B.P. 8702 ; Tel : + 225 20 30 33 91 /+ 225 20 30 33 97/+ 225 20 30 33 98), conformément à son règlement en vigueur.

16. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque ci-après sont à considérer :

- Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;
- Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;
- Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant très significativement le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates d'échéance.

IV. Présentation générale de l'émetteur

1. Informations générales sur l'émetteur

Tableau 4 : Informations sur l'émetteur

<i>Pays</i>	<i>Gabon</i>
Capitale	Libreville
Superficie	267 667 km ²
Situation Géographique	Afrique Centrale
Monnaie	FCFA (1 EUR = 655,957 FCFA)
Population	2,23 millions (2020)
Inflation	1,4% (2020)
Langue officielle	Français
Croissance PIB	-1,3% (2020)
Croissance PIB Hors Pétrole	-0,9% (2020)
Croissance PIB Pétrole	-5,0% (2020)
Principales Ressources Naturelles	Pétrole, Bois, Manganèse, produits halieutiques, etc.

Source: DGEPF

2. Forme de gouvernement

2.1. Le Pouvoir exécutif

2.1.1. Le Président de la République

Le Président de la République est le chef de l'Etat, il veille au respect de la constitution, il assure, par arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités. Il détermine, en concertation avec le Gouvernement, la politique de la Nation. Il est détenteur suprême du pouvoir exécutif, qu'il partage avec le Premier Ministre.

2.1.2. Le Gouvernement

Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République, et en concertation avec lui. Il dispose à cet effet de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et l'Assemblée Nationale, dans les conditions et les procédures prévues par la Constitution du Gabon.

2.2. Le Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement composé de deux (2) chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

2.2.1. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée de cent quarante-trois (143) députés élus au suffrage universel direct pour cinq (5) ans. Cette durée peut être abrégée en cas de dissolution de l'Assemblée par le Président de la République.

2.2.2. Le Sénat

Le Sénat assure la représentation des collectivités locales. Il compte soixante-sept (67) membres, dont 52 membres élus au suffrage universel indirect, issus de neuf (9) circonscriptions plurinominales qui correspondent aux provinces du pays et quinze (15) membres nommés par décret du Président de la République. La durée d'un mandat est de six (6) ans.

2.3. Le Pouvoir judiciaire

La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception. La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

3. Présentation de l'émetteur

3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre de l'Economie et de la Relance agissant par le biais de la Direction Générale de la Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.



Organigramme de l'Emetteur faisant apparaître la place de la DGD



3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;
- de la conduite des négociations de la dette publique ;
- de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;
- de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;
- de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant d'assurance à l'exportation ;
- de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;
- du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;
- de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres publics ;
- de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;
- de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;
- de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;
- de la gestion opérationnelle de la dette publique ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;
- de la comptabilisation de la dette ;
- de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;
- du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;
- de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;
- de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;
- de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.

3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté de deux (2) Directeurs Généraux Adjoints et de quatre (4) chargés d'études.

La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).

Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.

Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.

V. Informations économiques récentes



1. Production nationale et comptes extérieurs

1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2020

L'année 2020 est marquée par la propagation de la crise de la pandémie de la Covid-19, débutée en octobre 2019 en Chine. Le rôle stratégique de la Chine dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les marchés des matières premières a davantage favorisé la propagation de cette maladie. Cette situation s'est traduite par une récession mondiale sans précédent depuis la crise des années 1930.

Face à cette crise sanitaire, le Gouvernement a pris des mesures de riposte pour tenter d'en atténuer les impacts négatifs (mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités, confinement des populations, couvre-feu, etc.). Ainsi, l'économie nationale devrait particulièrement subir les contrecoups de cette crise sanitaire, par : (i) une dégradation des termes de l'échange due principalement à la chute des cours du pétrole, (ii) une contraction de la demande des principaux produits d'exportation, (iii) une baisse des investissements directs étrangers et (iv) une contraction de la demande interne.

Ces effets s'accompagnent également d'une perte des recettes fiscales et de la hausse des dépenses publiques visant la prise en charge sanitaire des populations et à soutenir l'activité économique. Au regard de la conjoncture économique au premier semestre 2020 et des projections mondiales élaborées par le FMI, on note que cette crise a eu des répercussions économiques plus graves que prévu.

Par conséquent, en 2020, la croissance a été révisée à la baisse et l'économie devrait enregistrer une récession de -1,3% contre une croissance de +0,8% en 2019, résultant des contreperformances du secteur pétrolier (-5,0%) et hors-pétrole (-0,9%). La pandémie ferait perdre à l'économie gabonaise plus de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2019.

Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB (en %)

	2017	2018	2019	2020
PIB Total	0,5	0,5	0,8	-1,3
Pétrole	-8,5	-8,2	13,0	-5,0
Hors Pétrole	1,7	2,0	2,9	-0,9

Source: DGEFP



1.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

En 2020, les secteurs secondaire et tertiaire se contracteraient respectivement de 4,9% et 1,5% alors que le primaire progresserait de +1,5%.

La hausse du secteur primaire serait essentiellement imputable à l'embellie de la branche Agriculture, Elevage et Pêche (+7,3%), à la montée en puissance de l'agriculture de rente (+34,7%) et aux performances du secteur minier (+20,3%), en lien avec un meilleur rendement des gisements de la Comilog et de Nouvelle Gabon Mining. Cependant, cette évolution positive devrait être freinée par la baisse de l'activité des secteurs pétrole (-5,0%) et exploitation forestière (-4,4%). En effet, la baisse de l'activité pétrolière résulterait principalement de la mesure des quotas de production de l'OPEP conjuguée au déclin naturel des champs matures. La contraction de l'exploitation forestière serait négativement impactée par la baisse de la demande locale en grumes, consécutive au repli de la demande extérieure sous l'effet de la crise économique mondiale.

Dans le secteur secondaire, l'activité devrait fortement se contracter en 2020, consécutivement aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie. En effet, le confinement mis en place à la fin du premier trimestre 2020 aurait impacté plusieurs activités du secteur industriel, en plus de la baisse des importations de biens de consommations intermédiaires dans le processus de production. L'activité serait particulièrement en baisse dans les BTPs (-9,7%), l'industrie du bois (-5,4%), l'industrie minière (-14,5%), la Recherche et services pétroliers (-2,7%), ainsi que l'industrie agro-alimentaire & boissons (-1,8%).

La baisse de l'activité des BTPs résulterait notamment de trois facteurs : la faible exécution de l'investissement public (hors Covid-19) au premier semestre 2020 (-20,8%) et le confinement partiel de la population. Le recul de l'activité dans l'industrie du bois (-5,4%) résulterait de la faiblesse de la demande extérieure principalement en provenance de la Chine et de la zone euro. Celle-ci contraindrait la production, malgré la forte capacité des usines locales. L'activité des services pétroliers baisserait de 2,7%, en raison du ralentissement attendu du budget d'investissement des sociétés pétrolières, en lien avec la chute des prix de pétrole sur la période.

Dans le secteur tertiaire, l'activité devrait entrer en récession, suite aux effets de la Covid-19 sur le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration. L'activité dans le secteur afficherait une contraction de 1,5% en 2020 contre une croissance de 4,1% en 2019.

La branche des transports (+4,1% contre +16,4% en 2019) est l'un des secteurs les plus affectés par la pandémie de la Covid-19. Les restrictions de voyage décidées par les autorités face à la propagation du coronavirus, suivies des décisions progressives de fermetures des frontières, entraîneraient un ralentissement de l'activité des transports. Les composantes les plus affectées sont le transport aérien et maritime ainsi que les activités portuaires et aéroportuaires. Le transport routier subirait un relâchement de son rythme de croissance en raison des mesures de limitation des déplacements avec les suspensions temporaires du transport inter urbain ainsi que la limitation du nombre de passagers visant le respect de la distanciation physique.

Le recul du chiffre d'affaires des communications (+1,0% contre +4,5% en 2019) est lié à la forte contraction du nombre d'abonnés de la téléphonie mobile durant les premiers mois et des campagnes promotionnelles. La composante internet devrait se renforcer du fait des mesures de précaution sanitaire engendrant une réorganisation du travail dans les administrations et les entreprises.

Parallèlement, les activités de commerce et des autres services baisseraient respectivement de 2,9% et de 4,8%, en raison de l'impact de la Covid-19 sur les autres secteurs de l'économie. Les segments les plus affectés seraient le petit commerce, l'hôtellerie et la restauration.

1.1.2. Le PIB par la demande (emploi)

Au titre de la demande finale, la récession de l'activité en 2020 résulterait de la baisse de la demande intérieure (-5,7%) en dépit de la hausse de la demande extérieure (+2,4%). La baisse de la demande intérieure serait consécutive, aussi bien du repli de la consommation totale (-2,8% contre +2,2% en 2019), que de l'investissement (-11,7% contre +2,4% en 2019). En effet, la consommation totale baisserait sous l'effet du recul de la consommation privée (-1,8%) et de la consommation publique (-4,2%).

L'évolution de la consommation privée résulterait de la contraction des revenus des ménages en lien avec la morosité de l'activité économique et du marché du travail. Cependant, les efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de limiter l'impact de la crise sanitaire et économique sur les ménages, notamment les mesures de soutien à la consommation à travers la distribution de bons alimentaires, le paiement d'une prime au secteur santé et la régularisation des situations administratives de certains agents de l'Etat devraient permettre d'atténuer la baisse de la consommation privée.

Le retrait de l'investissement global, mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe, serait consécutif au repli de l'investissement privé (-12,3%) et de la baisse de l'investissement public (-7,4%). En effet, la baisse de l'investissement privé proviendrait de la contraction des secteurs pétroliers et transports, impactés par la pandémie. De même, le repli de l'investissement public résulterait du ralentissement de certains projets dans un contexte économique et sanitaire difficile.

S'agissant de la demande extérieure, les exportations de biens et services devraient fortement ralentir en passant de 20,4% en 2019 à +3,2% en 2020. En effet, les exportations pétrolières (-4,9%) subirait l'effet de la baisse de la production nationale et de la nécessité du respect des quotas arrêtés par les pays de l'OPEP en vue de favoriser la hausse des cours de pétrole. Le ralentissement des exportations hors pétrole (11,7% contre 20,6% en 2019) s'expliquerait par la contraction de la demande chez nos principaux partenaires (Chine, économies de la zone Europe et d'Amérique, etc.) des produits sylvicoles.

1.2. L'emploi, les salaires et les prix

1.2.1. L'emploi

La baisse de l'activité économique devrait se traduire par une dégradation de l'emploi moderne en 2020. Ce repli proviendrait essentiellement du secteur privé, dans un contexte de légère reprise de l'emploi public après trois années de baisse consécutive.

En effet, dans le secteur privé formel, l'emploi net devrait davantage se contracter dans les services (hôtellerie, restauration, sécurité, location véhicule, etc.), l'agriculture, le bois, le commerce (les produits pétroliers et les véhicules), les agro-industries et le pétrole. Un an plus tôt, ces secteurs enregistraient déjà une baisse ou un ralentissement de l'emploi net, malgré la reprise économique (+3,9%).

De fait, avec une récession projetée à -1,3%, une situation inédite pour le pays depuis plus de dix (10) ans, ces secteurs enregistraient, à court terme, dans la meilleure des hypothèses, une baisse liée principalement au non-remplacement des agents admis à la retraite. En revanche, la morosité des perspectives d'emploi du secteur privé formel devrait partiellement être atténuée par le relèvement de l'emploi public, en raison des régularisations des situations administratives des agents en cours d'intégration, conformément aux prévisions de la Loi de finances rectificative 2020.

1.2.2. Les salaires

Sous l'effet de la baisse de l'emploi global, la masse salariale devrait aussi diminuer. Ce repli serait imputable au secteur privé dans un contexte de relèvement de la masse salariale du secteur public.

En effet, dans le secteur public, la régularisation des situations administratives de certaines catégories d'agents de l'Etat, devrait se traduire par une hausse de la masse salariale (+0,6%) en 2020.

Dans le secteur privé, la masse salariale resterait corrélée à la mise en place de mesures de chômage technique et à la baisse des effectifs, corrigée des indemnités éventuelles de licenciements en 2020. Ainsi, les secteurs impactés par la baisse de l'emploi enregistreraient un retrait de la masse salariale (services, bois, agriculture, agro-industrie, transport, etc.).

1.2.3. Les prix

Concernant les prix à la consommation, les tensions inflationnistes persisteraient en 2020, avec néanmoins un recul par rapport à 2019. En effet, la diminution de la demande globale et la baisse des prix du carburant atténueraient les tensions inflationnistes. Ainsi, le taux d'inflation devrait se situer à 1,4% en 2020, en dessous du seuil de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de la CEMAC.

1.3. La balance des paiements

En 2020, les paiements du Gabon évolueraient dans un contexte marqué par la baisse des cours du baril de pétrole à 39 dollars US le baril. Dans ce contexte, la balance globale amorcerait une orientation à la baisse, passant de 170,7 milliards de FCFA à -316 milliards de FCFA en 2020. Cette détérioration est relative à la chute de la balance courante, malgré le renforcement de la balance des capitaux.

Le déficit courant se dégraderait, passant de -155,1 milliards de FCFA à -1 198,8 milliards de FCFA, soit -13,6% du PIB. Cette régression serait expliquée par la détérioration de la balance commerciale (-45,1%), des services (-24,1%) et des transferts (-2,6%), en dépit de l'amélioration du déficit du compte des revenus (+10,7%).

L'excédent commercial reculerait de 45,1% à 1 038,9 milliards de FCFA en 2020, suite à la baisse des exportations (-21,6%) et à l'augmentation des importations (+2,8%). Le repli des exportations serait consécutif à la baisse de 42,1% des ventes de pétrole.

Par ailleurs, l'excédent de la balance des capitaux augmenterait, pour passer de 473,7 milliards de FCFA en 2019 à 882,8 milliards de FCFA en 2020. Cette progression serait liée à la hausse du poste « autres investissements du secteur public » suite à une augmentation des capitaux entrant au titre de l'emprunt de l'Etat.



2. Système bancaire et politique monétaire

2.1. La monnaie et le crédit

A fin décembre 2020, la situation monétaire large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des Finances publiques, de la monnaie et des échanges avec l'extérieur, serait marquée par :

- une baisse de la masse monétaire ;
- un effondrement des avoirs extérieurs nets ;
- un renforcement du crédit intérieur net ;
- une dégradation de la Position Nette du Gouvernement ;
- un fléchissement de la politique monétaire.

Tableau 6 : Évolution de la situation monétaire

Trimestre	Déc-17	Déc-18	Déc-19*	Déc-20*
en milliards de FCFA				
Avoirs extérieurs nets	549,3	600,3	479,6	253,2
Banque centrale	307,2	418,6	384,9	154,8
Banques commerciales	242,1	181,7	94,7	98,4
Crédits intérieurs nets	1667,7	1930,9	2056,5	2224,9
Créances nettes sur l'Etat	598,9	812,2	910,4	1035,5
dont Position Nette du Gouvernement (PNG)	665,0	849,1	954,9	1080,0
dont Créances nettes sur les organismes publics	-66,2	-36,9	-44,5	-44,5
Créances sur le reste de l'économie	1068,8	1118,7	1146,1	1189,3
Monnaie au sens large	1969,2	2277,9	2299,4	2241,4
Circulation fiduciaire	329,0	385,2	360,6	376,9
Dépôts	959,1	1116,6	1297,4	1347,9
dont Quasi monnaie	681,0	776,1	641,4	516,5
Ressources extra-monétaires	114,3	116,9	118,9	120,0
Variation annuelle en %				
Avoirs extérieurs nets	19,6%	9,3%	-20,1%	-47,2%
Crédits intérieurs nets	-3,9%	15,8%	6,5%	8,2%
Créances nettes sur l'Etat	-3,7%	35,6%	12,1%	13,7%
Créances sur le reste de l'économie	-4,1%	-4,7%	2,5%	3,8%
Masse monétaire	-4,3%	15,7%	0,9%	-2,5%

Source: BEAC déc 2019*: prévisions BEAC

2.1.1. La masse monétaire (M2)

La masse monétaire (M2) diminuerait de (-2,5%) à 2 241,4 milliards de FCFA à fin décembre 2020, en raison de la baisse de la quasi-monnaie (+19,5%), malgré la consolidation du crédit intérieur net (+8,2%), et de la hausse concomitante des dépôts collectés (+3,9% à 1 347,9 milliards de FCFA) et de la circulation fiduciaire (+4,5% à 376,9 milliards de FCFA).

2.1.2. La quasi-monnaie

La quasi-monnaie décroîtrait de 19,5% à 516,5 milliards de FCFA en décembre 2020, suite à l'effritement de l'épargne des agents économiques qui subissent de plein fouet des tensions de trésorerie liées à la baisse générale d'activité.

2.1.3. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires, composées des emprunts extérieurs à moyen et long terme, des fonds propres du système bancaire, des allocations de DTS et des autres postes nets, resteraient stables autour de 120,0 milliards de FCFA en décembre 2020.

2.1.4. Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période de référence, on s'attend à un effondrement des avoirs extérieurs nets (-47,2%), du fait de la baisse des recettes d'exportations, mais également d'une hausse des crédits intérieurs nets, en raison de l'assouplissement de la politique monétaire.

2.1.5. Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N)

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire chuteraient de 47,2% à 253,2 milliards de FCFA en décembre 2020, corrélativement à l'affaïssement des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale (+59,8%) à 154,8 milliards de FCFA.

2.1.6. Le crédit intérieur

Le crédit intérieur enregistrerait un raffermissement de 8,2% à 2 224,9 milliards de FCFA à fin décembre 2020, tiré par la hausse conjointe des besoins de l'Etat (créances nettes sur l'Etat +13,7%) et ceux du secteur productif (créances sur l'économie 3,2%).

2.1.7. Les créances nettes sur l'État

La situation nette débitrice de l'Etat se situerait à 1 080,0 milliards de FCFA en décembre 2020 contre 954,9 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette situation est consécutive au raffermissement des engagements de l'Etat vis à vis du système bancaire. A cet effet, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se dégraderait de 13,7% en 2020.



2.1.8. Les créances sur l'économie

Les crédits à l'économie se renforceraient de 3,2% à 1 189,3milliards de FCFA. Cette évolution serait liée aux concours octroyés au secteur privé non financier pour relancer l'activité.

2.2. La politique monétaire

En glissement annuel, la politique monétaire de la BEAC a reposé sur le maintien du TIAO (Taux d'Intérêt des Appels d'Offres), des autres taux directeurs et des coefficients applicables sur les DAV et les DAT.

Le Comité de Politique Monétaire qui s'est tenu le 18 décembre 2019 a décidé de maintenir inchangés le TIAO et les autres principaux taux d'intervention. Toutefois, l'Institut d'émission a annoncé, pour début 2020, la suppression du taux de pénalité aux banques (8,30%) :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 3,5% ;
- Taux de pénalité aux banques : 8,3% ;
- Taux Créditeur Minimum : 2,45%.

De même, les facilités ont été reconduites comme suit :

- Facilité marginale de prêt : 6% ;
- Facilité de dépôts : 0%.

2.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire

A fin décembre 2020, trois (3) critères de la surveillance multilatérale sur quatre (4) devraient être respectés. Rappelons que la liste des critères de surveillance multilatérale dans la CEMAC, définie par la directive n°2/16-UEAC-093-CM-30 du 3 février 2016, comprend : le solde budgétaire de référence, le taux d'inflation, le taux d'endettement public et l'absence d'arriérés. Sur la base des nouvelles hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire, l'état de la convergence se présente comme suit :

- Le critère relatif au solde budgétaire de référence se maintiendrait à un niveau juste appréciable et serait respecté au terme de l'année 2020 (-1,4%) pour une norme communautaire à -1,5%. Malgré la baisse importante des recettes, la maîtrise des dépenses publiques a permis de limiter le déficit budgétaire et ainsi obtenir le respect de cet indicateur.
- Le critère sur le taux d'inflation serait respecté. Le taux d'inflation se situerait à 1,4% en 2020, une déflation de 0,6 point par rapport à 2019. Il est en-deçà de la norme communautaire (3%). Cette diminution provient de la faiblesse de la demande globale et de la baisse des prix du carburant.
- Le critère sur le taux d'endettement serait respecté mais se rapprocherait de la norme communautaire. A fin décembre 2020, le taux d'endettement s'établirait à 65,9% du PIB. Cet accroissement (11,5 points) par rapport au taux de 2019, traduit la hausse simultanée de l'encours extérieur (+9,0%) et intérieur (+15,1%). Cette hausse s'expliquerait aussi bien par le recours à l'endettement, pour faire face à l'impact de la crise sanitaire (nouvelles dépenses liées au Covid-19) et aux contraintes budgétaires (baisse des recettes) liées à la baisse de l'activité économique par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale.
- Le critère sur la non-accumulation d'arriérés ne serait pas respecté à fin décembre 2020. En effet, le service de la dette extérieure en 2020 n'a pas été entièrement honoré et les ordonnances 2020 n'ont pas été complètement payées.

3. Marchés financiers

3.1. Notation souveraine

3.1.1. Evolution de notation souveraine

Dans la perspective des émissions internationales qu'il a effectuées depuis 2007, l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une notation de sa dette à long terme en monnaie locale par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's qui progresse comme suit :

Tableau 7: Notations de l'Etat Gabonais Dette à Long Terme en Monnaie Locale

Année	S&P		Fitch Ratings		Moody's	
	Note	Perspective	Note	Perspective	Note	Perspective
2007			BB-	Stable		
2012	BB-	Stable	BB-	Positive		
2013			BB-	Stable		
2014			BB-	Négative	Ba3	stable
2015			B+	stable		
2016	B	stable	B+	Négative	B1	Négative
2017			B	Négative	B3	Négative
2018			B	Stable	Caa1	Stable
2019					Caa1	Positive
2020			CCC			

L'agence de notation Fitch Rating a dégradé, le 3 avril 2020, la note souveraine du Gabon de B à CCC. Cet abaissement de la note s'explique par la pression de liquidité rencontrée par l'Etat du Gabon suite à la chute des prix du pétrole (18,5 \$ le baril en Avril 2020), consécutive à la pandémie de Covid-19 qui a miné la consommation à travers le monde.

Les cours sont repartis à la hausse depuis lors et ont retrouvé leur niveau d'avant pandémie, franchissant la barre des 60 \$ grâce à de multiples facteurs tant sur l'offre que sur la demande. Ce qui devrait amener Fitch à revoir la notation à la hausse.



3.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine

Dans un contexte macro-économique difficile et en vue d'améliorer la notation souveraine du Gabon auprès des trois agences internationales de rating à savoir, S&P, Fitch et Moody's, les autorités gabonaises se sont engagées à améliorer leur communication financière. En effet, les autorités ont mis en place des sites internet interactifs et exhaustifs permettant l'accès à l'information financière du pays, notamment, les publications de Lois des finances, les rapports d'exécution des budgets et la mise en œuvre des réformes économiques. De même, des tournées d'information ont été organisées auprès des principaux investisseurs et détenteurs de titres gabonais à l'international et dans la sous-région. Enfin, les revues de finances publiques ont été menées par le FMI (Article 4), la Banque Mondiale ainsi que les agences de notation.

A cela s'ajoute la consolidation des résultats du PRE, l'apurement complet des arriérés nouvellement accumulés et très spécifiquement la mise en œuvre du PAT, à travers la stabilisation des recettes budgétaires et du programme d'investissements publics issus de restructuration des activités des secteurs économiques clés. Toutes ces actions retenues par le gouvernement devraient permettre à terme de renforcer la Notation du Gabon, en dépit des contrecoups enregistrés jusqu'à lors.

A terme, les Autorités gabonaises prévoient un redressement de la notation souveraine à partir de juin 2022 et de retrouver d'ici fin 2023, la notation BB détenue jusqu'en 2014.

3.2. Emissions à l'international

3.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017"

Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.

3.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024"

Cet Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,375%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).

3.2.3. Emprunt Obligataire International “The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6, 95% Notes Due 2025”

Dix-huit (18) mois après la dernière émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de sursouscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's. Les ressources de l'émission sont destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.

3.2.4. Emprunt Obligataire International “The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6, 95% Notes Due 2025”

Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025.



3.2.5. Emprunt Obligataire International “The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031”

Cet Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2020.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 4,200 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 1,776 milliard USD a été remboursé. L'encours restant dû au 31 décembre 2020 se chiffre donc à 2,424 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

3.3. Emissions locales

3.3.1. Par Appel Public à l'Épargne

3.3.1.1. Emprunt Obligataire de 2007

En fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100,0 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (73,9%) ;
- Compagnies d'assurance (12,0%) ;
- Entreprises (9,1%) ;
- Particuliers (5,0%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (40,7%) ;
- Congo (24,6%) ;
- Guinée Equatoriale (18,4%) ;
- Cameroun (13,8%) ;
- Tchad (1,2%) ;
- République Centrafricaine (1,2%).

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013.

3.3.1.2. Emprunt Obligataire de 2015

En Septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 80,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (82,64%) ;
- Compagnies d'assurance (7,17%) ;
- Entreprises (7,63%) ;
- Particuliers (2,56%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (61,28%) ;
- Congo (29,65%) ;
- Cameroun (6,33%) ;
- Guinée Equatoriale (2,48%) ;
- Autres : 0,26%.

Comme pour l'emprunt précédent, ce dernier a été entièrement éteint sans incident en 2020.

3.3.1.3. Emprunt obligataire de 2016

En Juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (88,93%) ;
- Entreprises (5,50%) ;
- Compagnies d'assurance (3,13%) ;
- Particuliers (2,44%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (40,69%) ;
- Gabon (31,02%) ;
- Congo (15,34%) ;
- Guinée Equatoriale (6,71%) ;
- République Centrafricaine (3,71%) ;
- Autres : 2,53%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

3.3.1.4. Emprunt obligataire de 2017

En Décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Entreprises (63,33%) ;
- Banques (24,78%) ;
- Compagnies d'assurance (4,18%) ;
- Institutionnels (6,67%) ;
- Particuliers (0,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (94,41%) ;
- Cameroun (5,51%) ;
- Togo (0,08%) ;

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement..

3.3.1.5. Emprunt obligataire de 2019

En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (92,8%) ;
- Entreprises (4,6%) ;
- Compagnies d'assurance (0,8%) ;
- Particuliers (1,8%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (60,1%) ;
- Gabon (29,4%) ;
- Congo (4,8%) ;
- Guinée Equatoriale (1,6%) ;
- République Centrafricaine (2,5%) ;
- Autres : 1,6%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 558,83 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2020, l'encours de ces émissions se chiffre à 225,77 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 333,06 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007 et 2015 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

3.3.2. Par adjudication

3.3.2.1. Emission de Bons du Trésor Assimilables (BTA)

De mai 2013 à 2020, le Gabon a émis pour les besoins de gestion de sa trésorerie 278 émissions de BTA totalisant un montant de 3015,62 milliards de FCFA. Les BTA à 13 semaines se chiffrent à 1555,77 milliards de FCFA, soit 51,7% du montant émis. Les BTA à 26 semaines avec un encours de 1142,79 milliards de FCFA représentent 37,9% du montant émis et les BTA à 52 semaines dont les émissions globales s'élèvent à 313,26 milliards de FCFA totalisent 10,4% des émissions de BTA.

Tableau 8 : Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à 2020 (En millions de Cfa)

Emission	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 19/20
BTA 13S	145 000	25 000	19 500	69 500	140 080	381 500	434 531	344 662	-21%
BTA 26S	19 000	70 000	60 000	95 200	225 131	232 491	169 000	271 971	61%
BTA 52S			63 500	109 180	11 975	15 000	68 800	44 800	-35%
Total	164 000	95 000	143 000	273 880	377 186	628 991	672 331	661 433	-2%

Source : BEAC – DGCPT

Particulièrement pour l'année 2020, l'offre des Bons du Trésor Assimilables de la République Gabonaise a été absorbée par le réseau des SVT à hauteur de 661,43 milliards de FCFA en 2020 pour un total de 50 émissions. Les remboursements sur la période s'établissent à 650,73 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 10,71 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours des BTA à fin décembre 2020 à 270,56 milliards de FCFA.

Le taux de couverture moyen enregistre une baisse de 4 points, soit 95% contre 99% en 2020. Les souscriptions ont atteint quant à elles 1 227,0 milliards de FCFA en 2020 contre 1 155,0 milliards de FCFA sur l'exercice précédent, soit une légère augmentation de 6,23%. En effet, le taux de souscription moyen a oscillé entre 26% et 348% pour se situer en moyenne à 177% sur la période. Ainsi à fin décembre 2020, l'activité affiche une légère progression de 4,73 points soit 177% contre 169% sur l'exercice 2019.

En 2020, les émissions de BTA ont été essentiellement concentrées sur les courtes maturités. En effet, sur 50 adjudications, le Trésor Public a réalisé 24 adjudications de BTA à 13 semaines pour un volume de 344,7 milliards de FCFA, 21 adjudications de BTA à 26 semaines pour un volume de 272,0 milliards de FCFA et 5 adjudications de BTA à 52 semaines pour un volume de 44,80 milliards de FCFA. A l'instar des années précédentes, les SVT ont affiché leur appétence pour les instruments à très court terme.

En dépit de l'abondance de l'offre des titres des Etats de la sous-région en général, et de l'Etat gabonais en particulier, on note globalement sur l'exercice 2020 une remontée des taux moyens pondérés, malgré la baisse observée à compter du second trimestre 2020. En effet par rapport à 2019, les taux ont respectivement varié à la hausse d'environ 5,24% pour les 13 semaines, 8,46% pour les 26 semaines et 7,46% pour les 52 semaines.

Comme pour l'année précédente, les volumes retenus sur la période par les SVT localisés au Cameroun sont supérieurs à ceux des SVT gabonais et représentent ainsi 53,53% des montants servis au Trésor contre 39,79% pour les SVT locaux. Comparativement à l'année dernière, la part des SVT locaux a augmenté de 11,5 points, soit 39,79% contre 28,3% en 2019.

3.3.2.2. Emission d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA)

De mai 2013 à décembre 2020, le Gabon a procédé à 60 émissions d'OTA composées de 30 nouvelles lignes et de 30 abondements de lignes existantes. Au total, l'encours mobilisé sur cette période se chiffre à 750,53 milliards de FCFA qui se décline à travers 12 types d'instruments comme suit :

- OTA 2 ans à 4,50% : 51,18 milliards de FCFA ;
- OTA 2 ans à 4,75% : 158,47 milliards de FCFA ;
- OTA 2 ans à 5,00% : 27,45 milliards de FCFA ;
- OTA 3 ans à 4,50% : 25,50 milliards de FCFA ;
- OTA 3 ans à 5,00% : 61,73 milliards de FCFA ;
- OTA 3 ans à 5,25% : 25,00 milliards de FCFA ;
- OTA 3 ans à 5,30% : 49,56 milliards de FCFA ;
- OTA 3 ans à 5,75% : 107,29 milliards de FCFA ;
- OTA 4 ans à 6,50% : 34,46 milliards de FCFA ;
- OTA 5 ans à 6,50% : 53,75 milliards de FCFA ;
- OTA 5 ans à 7,00% : 67,50 milliards de FCFA ;
- OTA 7 ans à 7,50% : 40,00 milliards de FCFA.

Spécifiquement pour ce qui est de l'émission d'OTA pour l'année 2020, En dépit de l'absence d'une pondération zéro, l'Etat gabonais a enregistré un volume d'émissions d'OTA d'un montant global de 384,76 milliards de Francs CFA, contre 146,00 milliards de Francs CFA l'année précédente. Les remboursements sur la période s'établissent à 68,33 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 316,43 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours à fin décembre 2020 à 555,24 milliards de FCFA.

En 2020, afin de financer ses besoins à moyen terme, l'Etat gabonais a enregistré 36 émissions d'OTA dont 15 nouvelles lignes pour des maturités allant de 2 à 7 ans et 21 abondements de lignes, contre 24 émissions réalisées en 2019 dont 4 nouvelles lignes.

Les OTA se sont vendues pour l'essentiel en dessous du pair, à un prix moyen pondéré de 91% sur l'année pour un volume total servi de 384,76 milliards de FCFA. A l'instar de l'année précédente, les OTA ont enregistré en 2020 des prix particulièrement élevés, engendrant par la même occasion une hausse substantielle de la courbe des taux. En effet, ces taux ont oscillé dans une fourchette de prix de 86,07% à 99,81%. L'année précédente, la fourchette de prix s'établissait entre 87,00% et 99,00%, soit une baisse de 1 point.

Tableau 9 : Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à 2020 (En millions de Fcfa)

Emission	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 19/20
2 ANS			17 500	20 300	8 000	86 931	36 200	107 269	196%
3 ANS	25 500	37 056				13 800	77 781	124 280	60%
4 ANS								34 462	
5 ANS						10 000	32 500	78 750	142%
7 ANS								40 000	
Total	25 500	37 056	17 500	20 300	8 000	110 731	146 481	384 761	163%

Source : BEAC – DGCPT

VI. Politiques macroéconomiques actuelles



1. Perspectives économiques

Après une année de forte récession ayant touché, pour la première fois, toutes les régions du monde en 2020, la croissance économique mondiale connaîtrait une embellie en 2021 pour se situer à 5,2% contre -4,4% en 2020. Cette amélioration s'étendrait à la plupart des pays, mais à des rythmes variés.

Cette expansion s'effectuerait dans un contexte de relèvement des prix des principaux produits de base, d'augmentation de la demande en matières premières et produits manufacturés, mais également de reprise de la consommation et un regain de l'investissement. Par ailleurs, on assisterait à une évolution rapide du commerce de biens et services (+7,9% contre -11,1% en 2020).

Néanmoins, les effets liés à la crise sanitaire auraient encore une incidence certaine sur le marché du travail, maintenant ainsi le taux de chômage à des niveaux encore élevés.

1.1. La conjoncture dans les principaux pays développés

Les perspectives économiques des principaux pays avancés laissent apparaître une embellie de la croissance à 3,9% contre -5,8% un an plus tôt. Ce regain s'expliquerait par une augmentation de l'activité de l'ensemble des pays, malgré des incertitudes liées à la propagation et aux risques de résurgence éventuelle de la Covid-19.

Aux Etats-Unis, la croissance se situerait à 3,1% contre -4,3% en 2020. Cette évolution serait soutenue par la vigueur de la demande domestique et la mise en place d'un important plan d'aide pour relancer l'économie. Toutefois, ce dernier aurait pour corollaire une explosion de la dette publique qui excèderait 100% du PIB en 2021 et 107% en 2023.

Plombée par la hausse de la TVA en octobre 2019 et l'impact de la pandémie en 2020, l'économie japonaise se redresserait en 2021. Ce pays enregistrerait ainsi une croissance de 2,3% contre -5,3% l'année précédente. Le relèvement des exportations, de la demande intérieure et la mise en place d'un plan de relance par les autorités expliqueraient cette évolution.

Dans la zone euro, la croissance économique s'accélélerait à 5,2% contre -8,3% en 2020. Le redécollage progressif de l'industrie et des services ainsi que l'adoption d'un plan européen de relance soutiendraient cette évolution. Au sein de la zone, l'évolution du PIB par pays serait de 4,2% en Allemagne, 6,0% pour la France, 7,2% pour l'Espagne et 5,2% pour l'Italie.

Hors zone euro, l'économie de la Grande-Bretagne bénéficierait de la bonne tenue des services. En effet, son PIB croîtrait de 5,9% sur la période.

1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

La croissance des pays émergents et en développement se consoliderait pour se situer à 6,0% contre -3,3% en 2020. La plupart des économies extractives tireraient profit de la remontée des cours des produits de base sur les marchés internationaux.

Les pays émergents d'Europe profiteraient de la hausse des cours du baril. En conséquence, il est projeté une croissance de 3,9% en 2021 contre -4,6% l'année précédente. La Russie verrait son PIB augmenter de 2,8% sur la même période.

L'activité en Asie émergente évoluerait à 8,0% en 2021 contre -1,7% en 2020. Cette accélération proviendrait, entre autres, d'une augmentation de la production industrielle et des exportations. La Chine et l'Inde enregistraient des taux de croissance respectifs de 8,2% et 8,8% contre 1,9% et -10,3% en 2020.

En Amérique latine, la croissance serait en phase avec la remontée des cours mondiaux de produits de base et l'augmentation des échanges au niveau mondial (7,9% contre -11,1%). Ainsi, le PIB se renforcerait de 3,6% contre -8,1% l'année précédente. Le PIB du Brésil augmenterait de 2,8% alors que celui du Mexique croîtrait de 3,5%.

Au Moyen-Orient, la croissance économique se situerait à 3,0%, en raison de l'amélioration des prix de produits de base sur les principaux marchés internationaux.

Enfin, l'Afrique subsaharienne atteindrait une croissance de 3,1% contre -3,0% en 2020. Globalement, les pays producteurs de pétrole et de métaux bénéficieraient d'une augmentation des échanges mondiaux. Ainsi, la croissance du PIB s'estimerait à 1,7% pour le Nigéria et 3,0% pour l'Afrique du Sud.

1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC

Pour les pays de la CEMAC, la demande extérieure répartirait, en cohérence avec les perspectives économiques mondiales qui prévoient un rebond de la croissance du PIB et du commerce en 2021.

Toutefois, la grande incertitude qui entoure l'évolution de la pandémie de la Covid-19, avec éventuellement une recrudescence des cas dans certains pays, les risques sécuritaires au Cameroun (Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord) et en RCA, pourraient altérer cette relance économique.

Dans ce contexte, le PIB progresserait à 3,6% en 2021, après une contraction de 5,3% en 2020, due à la fois aux performances des secteurs pétrolier et non pétrolier.

En effet, la relance économique serait tirée par le secteur pétrolier et gazier à la faveur de la reprise de la demande mondiale et la remontée progressive des cours moyens de pétrole. La production du pétrole brut passerait de 45,8 millions de tonnes en 2021 à 45,9 millions de tonnes en 2022, avant de revenir à 44,8 millions de tonnes en 2023, suite à la montée en puissance des nouveaux champs au Tchad et au Congo.

Concernant le secteur hors pétrole, la croissance à moyen terme tirerait profit de la poursuite de l'amélioration des capacités de production des acteurs de la filière manganèse au Gabon, en relation avec la finalisation des différents projets miniers en cours dont COMILOG 20/20. A cela s'ajouterait la hausse attendue de la production des industries du bois et l'accélération des travaux d'infrastructures énergétiques et routières dans plusieurs pays de la zone.

1.4. L'évolution des cours des produits de base

En 2021, les cours des matières premières devraient remonter de 9,1%, sur la base de l'indice des prix des produits de base. Cette évolution est liée essentiellement au rebond des prix de l'énergie, notamment du pétrole brut (+12,0%) et du gaz (+47%). Les cours des produits de base non énergétiques connaîtraient une inversion de tendance, avec une hausse de 5,1%, résultant de la fermeté des cours des produits agricoles (+3,9%), en particulier ceux des produits alimentaires (+4,3%) et des métaux et minéraux (3,0%).

1.4.1. Le pétrole

L'année 2021 serait marquée par un rebond de la demande mondiale de pétrole après la chute causée par la pandémie de Covid-19. Cette bonne tenue serait toutefois atténuée par la crise du secteur de l'aviation. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) anticipe un bond de 5,7 millions de barils par jour (mbj) de la demande mondiale par rapport à celle de 2020, soit 97,4 mbj en 2021. Face à une offre plafonnée, suite aux réductions de la production par l'OPEP et à la baisse modérée de la production américaine attendue en 2021, les cours du pétrole devraient progresser de 12% pour atteindre 46,7 dollars contre 41,69 dollars en 2020.

1.4.2. Les oléagineux

En 2021, les prix des produits oléagineux (soja, colza, tournesol, etc.) s'amélioreraient, tirés par l'utilisation dans le processus de production des biocarburants et la demande soutenue d'huiles végétales alimentaires et de tourteaux destinés à l'alimentation animale.

Dans le même temps, les cours de l'huile de palme seraient soutenus par la remontée des prix du pétrole. Ils se situeraient à 610,5 dollars la tonne, en hausse de 2% par rapport à 2020, malgré la volonté du Parlement européen de réduire l'utilisation de l'huile de palme dans les transports en Europe.

1.4.3. Le caoutchouc

Les prix du caoutchouc naturel progresseraient de 8% à 76,58 cents le kilogramme en 2021. Il existe néanmoins des risques de baisse si la fermeture de nombreuses usines automobiles actuellement en cours se poursuit plus longtemps que prévu.



1.4.4. Le café

La production mondiale de café augmenterait de 5% à 176,1 millions de sacs lors de la campagne 2020/2021, soit 9,1 millions de sacs de plus que 2019/2020. Cette performance serait soutenue par l'accroissement de la production du Brésil, numéro un mondial de la fève, qui anticipe 8,6 millions de sacs de plus que l'année précédente. En raison de la croissance de la consommation, suite à la réouverture des cafés dans les pays développés, les cours de l'Arabica et du Robusta sont projetés respectivement à 172,82 cents la livre et 84,21 cents la livre.

1.4.5. Le cacao

La pandémie de coronavirus impacterait le marché du cacao pour la campagne 2020/2021. En effet, la persistance de la maladie, le ralentissement des activités festives et la paralysie dans les transports, devraient contribuer au ralentissement de la demande. Dans le même temps, la progression des stocks dans les ports ivoiriens et ghanéens induirait une baisse du prix de cacao de 2,3% à 2.273,2 dollars la tonne.

1.4.6. Le sucre

Le marché mondial du sucre serait caractérisé, en 2021, par une progression anticipée de 6,2 millions de tonnes (Mt), portant la production totale de sucre à 184,6 Mt, pour la campagne 2020/2021, contre 178,4 Mt en 2019/2020. Malgré cette hausse de la production les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 13,10 cents la livre.

1.4.7. L'or

Après une hausse de 19% enregistrée en 2019, l'or continuerait à profiter de l'environnement macroéconomique et géopolitique. En effet, outre de nombreuses sources de tensions (Iran, Brexit, guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, propagation du coronavirus), les banques centrales resteraient accommodantes en 2020 (taux d'intérêt très faibles). Cet environnement constituerait un facteur de soutien durable des cours de l'or. A cela, s'ajoute la poursuite des achats d'or physique par les banques centrales, notamment dans les pays cherchant à s'affranchir de la domination du dollar, comme l'Inde, la Chine et la Russie. Ainsi, l'once devrait être cotée à 1.564 dollars contre 1.392 dollars en 2019, soit un bond de 17,8%.



2. Situation économique nationale¹

2.1. Les principaux secteurs d'exportation

2.1.1. Le secteur pétrolier

La production nationale de pétrole se situerait à 76,6 millions de barils (10,50 millions de tonnes métriques) en 2021, soit une hausse de 1,4% par rapport à 2020. Les efforts d'amélioration des rendements des champs matures et la fin des quotas de production à partir du mois d'avril expliqueraient cette évolution. Dans le même temps, le prix moyen du baril s'établirait autour de 41,0 dollars le baril.

2.1.2. Le secteur des mines

En 2021, l'activité d'extraction de manganèse consoliderait les performances enregistrées ces dernières années, suite à la montée en puissance des gisements de Moanda avec ses deux plateaux (Okouma et Bangombé) et de ceux de Franceville et Okondja. Ainsi, après une hausse de 20,3% en 2020, la production de minerais et d'agglomérés de manganèse s'établirait à 9,68 millions de tonnes, en progression de 9,8%. Parallèlement, les exportations suivraient la même tendance pour se chiffrer à 8,1 millions de tonnes.

2.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois enregistreraient un raffermissement de leurs activités en 2021. Ainsi, la production des bois débités progresserait de 2,5% à 1,061 million de mètres cubes contre -5,4% en 2020, en raison du renforcement du tissu industriel, de l'approvisionnement régulier des usines en grumes et de l'amélioration continue des performances des unités installées dans la zone de Nkok.

2.2. Les autres secteurs d'activité

2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture maintiendrait ses performances en 2021, en raison de l'amélioration des rendements des plantations d'Olam Palm (huile de palme) et la montée en puissance des plantations d'Olam Rubber (caoutchouc naturel). Ainsi, la production de l'huile de palme brute est attendue à 91 053 tonnes en 2021 contre 75 877 tonnes en 2020. La production globale de caoutchouc s'établirait à plus de 21 100 tonnes.

En 2021, l'activité de l'élevage devrait enregistrer une amélioration, sous l'effet de la reconstitution du cheptel bovin (+1,4% soit environ 6 400 têtes de bétail), favorisée par la baisse des pertes des veaux ainsi que de l'installation de nouvelles porcheries dans la ZAP d'Andem et des aviculteurs indépendants dans le cadre du PRODIAG II. Par ailleurs, la filière pêche sera boostée par l'installation des équipements nécessaires à la conservation des produits de la pêche, notamment des chambres froides, au quai de débarquement d'Owendo nouvellement mis en service. Ainsi, la production halieutique devrait augmenter de plus de 10% sur la période sous-revue.

2.2.2. Les agro-industries

Les performances de la branche de l'agro-industrie s'affermiraient en 2021. En effet, sa production augmenterait de plus de 5%, portée par les huiles et corps gras, les boissons gazeuses et alcoolisées, ainsi que l'eau minérale.

¹ Rapport économique, social et financier accompagnant la Loi de finances 2021

2.2.3. Les autres industries

En 2021, la branche des autres industries de transformation se caractériserait par une amélioration (+6,8%) de ses performances, sous l'impulsion des segments matériaux de construction et chimie. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, etc.).

Par ailleurs, la tendance de l'industrie minière devrait s'inverser en 2021, avec une hausse de 10% de la production d'alliages de manganèse, suite à la résolution des problèmes techniques au niveau du four.

2.2.4. Les BTPs

Le secteur des BTP enregistrerait un regain d'activité en 2021, en raison du démarrage des travaux de construction de « La Transgabonaise », de la poursuite de l'aménagement des voiries urbaines et des bassins versants, ainsi que de l'achèvement de nombreux chantiers en cours. En conséquence, la production vendue progresserait de 10,1%.

2.2.5. L'eau et l'électricité

La production de la branche Energie et Eau se consoliderait en 2021. Cette évolution découlerait de l'augmentation de 10,6% de la production en électricité à 3 509 GWh, suite à la poursuite du renforcement de l'outil de production sur l'étendue du territoire national. De même, la production en eau potable enregistrerait un léger accroissement de 0,4% à 134,2 millions de mètres cubes, soutenue par la mise en service de nouvelles stations de traitement d'eau, notamment Cim Gabon 2.

2.2.6. Le commerce

En 2021, l'activité du commerce enregistrerait une hausse de 5,6% pour un chiffre d'affaires avoisinant 1 100 milliards de FCFA, en raison de la fermeté de la demande liée à la reprise de l'activité dans la plupart des secteurs de l'économie nationale.

2.2.7. Les autres services

La branche des autres services enregistrerait un regain de son activité en 2021, en lien avec la reprise attendue dans le secteur pétrolier, le renforcement des investissements dans l'immobilier, ainsi que la relance de l'activité des structures hôtelières, du fait de la levée progressive des mesures barrières. Ainsi, le chiffre d'affaires des services évoluerait de +4,8% en 2021.



2.2.8. Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport consoliderait son activité en 2021, à la faveur de l'embellie attendue dans les mines et le bois. A cet effet, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach, passerait à plus de 25 millions de tonnes en 2021, soit une amélioration de 9,7% par rapport à 2020.

En 2021, l'économie nationale évoluerait donc dans un contexte particulier, de fragilité économique malgré la reprise progressive de la croissance mondiale et le redressement des cours des matières premières.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, une stratégie de relance serait mise en place dans un contexte incertain relatif à l'évolution de la situation sanitaire aussi bien au niveau national qu'international.

2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques

Sur la base des dernières projections de l'économie mondiale (FMI), la résilience de certains secteurs d'activité face à une probable dégradation de l'environnement économique international, les hypothèses proposées sont arrêtées comme suit :

- une production pétrolière à 76,6 millions de baril (10,5 millions de tonnes métriques) en 2021, en hausse de 1,4% par rapport à 2020, et qui se situerait à 74,4 millions de baril en moyenne sur la période 2022-2023 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais à 41 USD en 2021, en hausse de 5,1% par rapport à 2020 et à 42,7 USD en moyenne sur la période 2022-2023 ;
- des exportations de manganèse à 8,2 millions de tonnes, en progression de 10,1% en 2021 par rapport à 2020 et les exportations se situeraient à 9,5 millions de tonnes en moyenne sur la période 2022-2023 ;
- un prix de vente de la tonne de manganèse à 168,3 dollars la tonne, en augmentation de 0,5% en 2021 par rapport à 2020, et 165,8 USD en moyenne entre 2022 et 2023 ;
- une production de bois débité qui devrait se situer à 1,061 million de mètre cube, en hausse de 2,5% en 2021 et à 1,187 million de tonne sur la période 2022-2023 ;
- un taux de change à 580 FCFA le dollar américain en 2021, en baisse de 0,9% par rapport à 2020.



Tableau 10 : Hypothèses du cadrage macroéconomique

	2019	2020 (1)	2021		2022	2023
			PLF (2)	Var (2/1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,9	10,4	10,5	1,4%	10,247	10,148
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	60,00	39,000	41,0	5,1%	42,215	43,198
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	6 138,43	7 427,5	8 180,2	10,1%	8 973,6	10 035,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	169,46	167,4	168,3	0,5%	165,6	166,0
Production de l'or (en tonne)	107,00	110,0	129,5	17,7%	142,4	156,7
Prix de vente de l'or (\$US/l'once)	1 392,17	1 787,7	1 965,8	10,0%	1 989,6	2 010,7
Taux de change	585,89	585,00	580,0	-0,9%	580,00	580,00
Production de bois débité (milliers de m3)	1 094,1	1 035,4	1 061,3	2,5%	1 130,2	1 243,3
Prix du bois débité (\$/m3)	695,9	690,1	692,8	0,4%	692,8	692,8
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	55,2	75,9	91,1	20,0%	191,0	200,5
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	524,0	598,3	610,5	2%	610,5	610,5
Exportation de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	10,1	12,4	23,5	89,4%	24,1	25,2
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	74,8	70,9	76,6	8,0%	76,6	76,6

Source : DGEPPF

2.4. Les résultats de la projection

2.4.1. L'équilibre des biens et services

Sur la base des hypothèses ci-dessus et des données issues des enquêtes de conjoncture au premier semestre 2020, l'économie nationale renouerait avec une croissance positive (+2,6%) en 2021. Cette reprise s'expliquerait par la relance des activités hors-pétrole (+2,8%) et la hausse de l'activité pétrolière (+1,4%).

Tableau 11 : Evolution du taux de croissance du PIB

(En %)	2019	2020 (1)	2021		2022	2023
			PLF (2)	Ecart (2)-(1)		
PIB total	3,9	-1,3	2,6	4,0	5,4	6,2
Pétrole	13,0	-5,0	1,4	6,5	-2,4	-1,0
Hors pétrole	2,9	-0,9	2,8	3,6	6,3	7,0

Source : DGEPPF

Du point de vue de l'**offre**, tous les secteurs d'activité repartiraient à la hausse. En effet, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire progresseraient respectivement de +4,5%, +3,1% et +1,8% en 2021.

La hausse de l'activité du secteur primaire serait tirée par l'ensemble de ses branches : l'agriculture d'exportation (+28,9%), la production vivrière (+4,1%), la pêche (+2,1%), l'activité minière (+9,8%), l'exploitation forestière (+2,0%) et la production pétrolière (+1,4%).

La hausse de l'agriculture d'exportation s'explique par la consolidation de la production d'huile de palme (91.053 tonnes en 2021) et celle du caoutchouc (21.139 tonnes prévues pour 2021). La production vivrière bénéficierait de la poursuite et des effets positifs des investissements sectoriels dans le cadre, notamment du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR 2) et de la Stratégie Nationale de Développement de l'Agriculture (SNDA).

S'agissant du manganèse, les acquis devraient se consolider avec le renforcement de la production des principaux gisements (Moanda, Ndjolé, Okondja et Franceville).

Le dynamisme de l'activité pétrolière s'expliquerait par de meilleurs rendements sur les champs nonobstant le déclin naturel des plus vieux et l'arrêt des quotas de production par l'OPEP.

La relance de l'exploitation forestière serait en rapport avec la hausse de la demande en grumes des usines de transformation.

Le secteur secondaire progresserait de 3,1% en 2021 (+7,6% sur la période 2022-2023) soutenu notamment par :

- La hausse de l'activité dans l'industrie agroalimentaire (+2,2%) suite à l'accroissement de la production industrielle d'huile raffinée et la dynamique de la consommation des ménages, particulièrement en eau et en boissons gazeuses ;
- La progression des industries du bois (+2,5%), en liaison avec le relèvement de la demande internationale, notamment en Chine et en Europe ;
- La reprise de l'industrie minière (+2,7%) attribuable à la montée en puissance des activités du Complexe Métallurgique de Moanda ;
- La croissance des autres industries (+4,2%) s'expliquerait par le développement des activités dans la ZERP de Nkok et le dynamisme des activités des BTP ;
- La consolidation des activités dans le BTP (+10,1%) proviendrait aussi bien du secteur public et que du secteur privé (construction de la Transgabonaise, barrages hydroélectriques de Kinguéle Aval, de Ngoulmendjim et de Dibwangui, réhabilitation du chemin de fer, déploiement de la fibre optique, poursuite et développement du RIC national d'électricité, etc.).

Le secteur tertiaire croîtrait de 1,8% en 2021 grâce à l'ensemble de ses composantes, à savoir les transports (+4,8%), les télécommunications (+1,2%), le commerce (+1,4%) et les autres services (+1,6%). La dynamique de ce secteur est impulsée par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures (chemin de fer, fibre optique), (ii) la reprise du transport aérien, et (iii) la bonne tenue de l'intermédiation financière.

Au niveau de la **demande**, la croissance serait portée en 2021 par la consolidation de la consommation finale (+1%) et la remontée des investissements (+5,1%). La consommation finale bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois dans un contexte de mise en œuvre de la stratégie de relance économique. Les investissements concerneraient la mise en œuvre des projets d'infrastructures. Les chantiers publics concerneraient les infrastructures économiques, notamment la construction de la route Transgabonaise, du barrage de Kinguéle Aval, de Ngoulmendjim et celui de Dibwangui, construction et la réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batour.

Les importations de biens et services progresseraient fortement de 7,7% en 2021 sous l'impulsion des besoins de l'économie. Les exportations de biens et services seraient en hausse de 7,3% en relation avec la consolidation de la demande internationale des produits agricoles, du manganèse, du pétrole brut, du bois et des produits manufacturés.

3. Politique budgétaire du Gouvernement

Malgré des avancées notables enregistrées à fin 2019, qui se sont notamment traduites par une amélioration de la croissance (+3,9%), la crise actuelle révèle davantage les faiblesses structurelles de l'économie nationale. Celles-ci concernent particulièrement la forte dépendance à l'égard des revenus tirés des industries extractives, le faible niveau de diversification de l'économie, l'importance de la voilure de la dépense publique et le niveau encore élevé de la population économiquement faible.

Partant de ce constat et conformément aux orientations du Président de la République, Chef de l'Etat et des engagements exprimés à l'occasion de la déclaration de politique générale du Premier Ministre, les autorités gabonaises se donnent pour objectifs de :

- Poursuivre les programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement et renforcer les infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé ;
- Consolider le système de santé, améliorer l'offre dans le secteur de l'éducation et de la formation et adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail ;
- Améliorer les conditions de vie des gabonais à travers la relance de l'économie et la création d'emplois ;
- Réduire le déficit budgétaire et optimiser la gestion des finances publiques ;
- Consolider le dispositif sécuritaire et de défense ;

Le choix de ces objectifs répond à la volonté du Gouvernement de concentrer ses efforts sur les dépenses d'infrastructures dans les secteurs qui impulsent la croissance, en particulier ceux dont l'insuffisance constitue le premier obstacle à la diversification et au développement.



3.1. Une politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses

Dans son objectif consistant à relancer l'économie, le Gouvernement poursuivra ses efforts d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses Publiques.

3.1.1. L'optimisation des recettes

En matière d'optimisation des recettes en 2021, dans le domaine de la fiscalité de porte, les actions du Gouvernement seront orientées vers :

- L'amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ;
- L'optimisation de la gestion des exonérations fiscales ;
- L'amélioration de la prise en charge des marchandises au cordon douanier.

Toutes ces actions seront renforcées par les effets induits de l'implémentation du logiciel SYDONIAWORLD, ainsi que le renouvellement des équipements opérationnels.

S'agissant du domaine de la fiscalité intérieure, le Gouvernement est fermement résolu à promouvoir une politique incitative favorable à l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance.

A cet égard, en 2021, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agira de :

- Taxer davantage les revenus fonciers et les biens immobiliers (bâti et non bâti) en sus de la fiscalisation des revenus locatifs. L'impôt foncier devrait contribuer à moyen terme pour près de 5% des recettes budgétaires. Il s'agira dans ce cadre, de mettre en œuvre une réforme consistant à simplifier la fiscalité du patrimoine immobilier, par la suppression de toutes les taxes existantes et leurs remplacements par une taxe à taux unique et libératoire à la charge des propriétaires. Cette taxe sera l'unique fiscalité de périodicité annuelle applicable aux actifs fonciers. Ce qui nécessitera des prérequis indispensables en termes de capacité technique, administrative et juridique pour fixer et percevoir cette taxation. Il s'agira particulièrement de renforcer les moyens d'action du Registre Foncier Urbain aux fins d'instaurer une diligence dans la reconnaissance d'une propriété reconnue sur la base de la possession paisible dans la durée ;
- Fiscaliser tous les revenus notamment ceux issus des secteurs peu ou pas taxés ;
- Supprimer les exonérations et autres avantages fiscaux sans contreparties exigées aux bénéficiaires.

La sécurisation de la collecte des recettes vise, quant à elle, à :

- Renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;
- Lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- Poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par la finalisation du projet e-t@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (Mobi@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;
- Renforcer l'action en recouvrement :
 - En amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leurs résolutions ;
 - En aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

3.1.2. Les mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense

En matière de maîtrise et d'efficacité de la dépense, le Gouvernement amplifiera les mesures d'amélioration de l'exécution des dépenses du budget général et des comptes d'affectation spéciale, de transparence dans la passation des marchés et de rationalisation des dépenses.

3.1.2.1. Exécution des dépenses du budget général

En vue de permettre l'exécution optimale des dépenses, le Gouvernement renforcera les instruments de pilotage de l'exécution. Il s'agira, entre autres, de piloter les audits financier et comptable des projets d'investissement financés sur ressources extérieures et intérieures, d'en évaluer les résultats et de suivre les recommandations.

Afin de poursuivre la politique de maîtrise des arriérés de paiement, la régulation des dépenses à la phase d'engagement sera renforcée pour respecter le critère communautaire de non accumulation. A cet effet, il s'agira de rendre opérationnel le fonctionnement du comité de trésorerie.

L'exécution sera également améliorée en systématisant la pratique du paiement par journée comptable. Ces actions seront renforcées par l'amélioration des contrôles et la déconcentration de la fonction de l'ordonnateur dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

3.1.2.2. Exécution des dépenses du budget général

En matière d'exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS), les mesures suivantes seront prises, à savoir :

- La poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- La prise en compte dans les systèmes d'information (Vectis et E-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

3.1.2.3. Transparence dans la passation des marchés

La commande publique est un incontournable levier de croissance de développement économique. L'objectif de relance de l'économie implique que celle-ci devienne un instrument clé pour permettre une croissance plus inclusive en mettant en œuvre trois composantes essentielles de celle-ci :

- L'accès de tous à la commande publique ;
- L'égalité de traitement et la transparence dans le processus d'attribution des marchés ;
- Une meilleure programmation des achats publics et des investissements dans le budget, en privilégiant les projets débutés et non achevés dans les secteurs prioritaires.

3.1.2.4. Rationalisation des dépenses de l'Etat

Par la rationalisation des dépenses, le Gouvernement se donne l'occasion d'intensifier la réforme budgétaire, d'instaurer la discipline budgétaire et de poursuivre l'assainissement des finances publiques.

Ainsi, sur les charges financières de la dette, il s'agira de respecter les échéanciers de paiement afin d'optimiser les conditions d'endettement sur les marchés financiers. Ce qui se traduira par la, baisse du coût de l'emprunt et l'amélioration du classement dans les agences de notation (Moody's, Fitch Rating, Standard&Poor's, Doing Business, etc.).

S'agissant des dépenses de personnel, le Gouvernement procédera à la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- L'élaboration des fiches de postes des agents de l'Administration : structurer les effectifs de l'administration par service permettra de lutter contre l'inflation des effectifs, une utilisation optimale du personnel et, in fine, l'amélioration de la productivité des agents publics ;
- L'ouverture des concours d'entrées dans les écoles de l'administration uniquement en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat (ENA, EPCA, IEF, ENAM, ENI, ENM, ENS, ENSET, INFASS, etc.), ce qui va permettre de recruter en fonction des besoins des administrations présentées dans un plan de recrutement conforme aux cadres organiques. Dans ce cadre, des économies potentielles sur les allocations de bourses et les arriérés de solde seront attendues ;
- L'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
- L'élaboration des fiches de postes des agents de l'administration ;
- Le principe de l'ouverture des concours d'entrée dans les écoles de l'administration (ENA, EPCA, IEF, ENM, ENI, ENS, INFASS, ENSET, etc.) en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat ;
- Le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les services publics personnalisés (SPP) ;
- La mise à plat du Fichier Unique de Référence (FUR) entraînerait des économies potentielles sur les doublons et les rémunérations indument perçues ainsi que la diminution des effectifs ;
- Le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les SPP permettrait de générer une potentielle économie sur les éventuels doubles prises en charge financière des agents publics dans les services administratifs et les SPP.

En matière des **dépenses de biens et services**, il s'agira de poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses de consommations publiques en eau, électricité et téléphone, etc., tout en garantissant l'accès des couches les plus vulnérables aux biens, services et transferts essentiels. La dématérialisation des procédures et des actes administratifs de l'administration sera au cœur des priorités du Gouvernement, en vue de générer des économies sur les fournitures de bureaux, les consommables divers et d'optimiser la productivité de l'administration. Dans ce cadre, il serait envisagé la suppression de la prise en charge des factures d'eau et d'électricité des logements d'astreinte et l'instauration de quotas téléphoniques mensuels.

En ce qui concerne la gestion des baux administratifs, les mesures envisagées concernent la sécurisation des dépenses d'entretien, à travers la création d'un programme dans le CAS « Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers », la réhabilitation des bâtiments administratifs, l'amélioration de la transparence en matière de conclusion des contrats de baux administratifs ainsi que l'opérationnalisation de la comptabilité matière.

Sur le cas particulier des loyers des missions diplomatiques et postes consulaires, une étude sur l'indexation de la prime de logement au salaire des diplomates sera menée, de même que l'adoption d'un texte réglementaire harmonisant les effectifs dans les missions diplomatiques et la prise en charge des enfants des diplomates.

Pour ce qui est des **dépenses de transferts**, les actions porteront sur l'amélioration du mode de présentation des états financiers des organismes publics (EPE, Collectivités locales) afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat. Des orientations seront données à la plupart de ces entités pour en faire des centres de profits.

A l'effet de rendre efficaces et efficientes les dépenses à caractère social, le Gouvernement entend mener les actions ci-après :

- Sur les allocations d'études : un projet de décret modifiant les conditions d'attribution des bourses sera pris. Ce projet de décret portera sur la révision des conditions d'attribution des bourses notamment, la moyenne de classe des apprenants de terminale et le critère d'âge ;
- Sur l'amélioration et suivi de la prise en charge des gabonais économiquement faibles (GEF) ;
- Étendre l'action du Gouvernement sur la prise en charge des GEF aux secteurs éducation, transport, etc. ;
- Redéfinir le périmètre et les critères des bénéficiaires des dépenses sociales et organisation des audits et des missions de contrôle du fichier des GEF afin de maîtriser les effectifs réels des bénéficiaires et de définir les critères sociaux réalistes ;
- Sur la viabilité des comptes sociaux : il s'agira à terme d'équilibrer ces comptes et de promouvoir les fonds de pensions.

S'agissant des services publics personnalisés, le Gouvernement envisage :

- Pour maîtriser la masse salariale des Services Publics Personnalisés (SPP) : réviser la grille salariale et indexer les salaires aux résultats financiers des SPP. En respect des critères de convergence de la CEMAC, les salaires seront plafonnés à 35% des ressources générées par chaque SPP ;
- pour rationaliser les dépenses des SPP: auditer les structures existantes, harmoniser le statut des SPP, redéfinir le périmètre d'intervention des SPP (pour éviter le chevauchement des missions), rendre obligatoire la déclaration, auprès des services compétents du ministère en charge du Budget, du bilan et des résultats prévisionnels sur une période de cinq ans au moins et des états des dépenses de personnel, interdire l'augmentation des effectifs ou la bonification de la grille indiciaire si le SPP n'a pas prouvé sa capacité à financer, par ses ressources propres, les charges qui en découleraient pendant au moins vingt-cinq ans.

En ce qui concerne les engagements internationaux, le Gouvernement prévoit la révision des différentes conventions internationales.

Quant aux dépenses d'investissement, elles connaissent une évolution erratique induite par notre forte dépendance aux recettes pétrolières. A cela s'ajoute la qualité de nos investissements qui impacte l'offre globale du stock des équipements collectifs. Beaucoup d'inscriptions de projets se révèlent être des idées de projets, donc sans études préalables, des projets sur Finex sont inscrits sans contrepartie, des chantiers sont arrêtés à cause de la conjoncture entraînant des éléphants blancs. Pour y remédier, le Gouvernement entend mener des actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets.

Ces actions porteront notamment sur :

- La mise en place d'un Programme d'Investissement Publics (PIP) ;
- Le renforcement du cadre juridique de gestion des investissements. Cela passe par l'adoption de textes (décrets, arrêtés, etc.) relatifs à la gouvernance et à la programmation des investissements publics ;

- La mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des projets ;
- L'élaboration d'un répertoire national des investissements publics qui prend en compte l'ensemble des projets. Ces projets concernent, l'administration, les collectivités locales et les Etablissements Publics Personnalisés ; l'alignement des financements extérieurs sur emprunts vers les infrastructures à fort impact social (routes, hôpitaux, écoles, etc.) ;
- Le renforcement du cadre juridique des Partenariats Public-Privé (PPP).

Sur les autres dépenses, l'accent sera mis sur l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'Etat. Les textes sur l'action récursoire seront appliqués pour juguler le coût du contentieux qui pèse sur les finances publiques. Le respect des procédures administratives et le contrôle des engagements de l'Etat vis-à-vis des tiers seront également mis en œuvre.

La mise en œuvre de ces différentes actions devrait permettre de soutenir la politique du Gouvernement dans les différents secteurs.

3.2. Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures

Les actions envisagées porteront sur le renforcement du système éducatif et de formation, la santé, la protection sociale et la solidarité nationale, les loisirs et la culture.

3.2.1. Santé et protection sociale

Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme du système sanitaire. L'aboutissement de cette réforme permettra d'apporter une réponse efficace à la crise sanitaire.

A cet effet, les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration du secteur de la santé se traduiront par le renforcement du cadre réglementaire, l'intensification de la lutte contre la Covid-19, l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires, l'optimisation de la gestion du médicament et des ressources humaines, l'opérationnalisation des régions et départements sanitaires, le développement de la médecine préventive et le renforcement de l'offre des soins des établissements spécialisés.

En matière de renforcement du cadre réglementaire, l'objectif poursuivi sera l'élaboration puis l'adoption du code de la santé publique. Pour ce qui est de l'intensification de la lutte contre la Covid-19, plusieurs actions phares seront menées. Il s'agira de :

- L'intensification des campagnes de sensibilisation pour la lutte contre la Covid-19 notamment sur le respect des mesures barrières ;
- Le renforcement des départements sanitaires en équipements de protections individuelles, en appareils de diagnostics PCR, en respirateurs et en lits d'hospitalisation ;
- La création du programme national de riposte contre la Covid-19 ;
- La réhabilitation de l'ancien hôpital d'Owendo en vue de sa transformation en Institut des Maladies Infectieuses avec en son sein le laboratoire Professeur GAHOUMA et l'hôpital spécialisé Covid-19.

Concernant l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires, le Gouvernement procédera à la mise en place de neuf (9) centres de diagnostic dans le cadre du partenariat Public-Privé (PPP) et à la mise en œuvre du programme de financement basé sur la performance (PBF) des structures sanitaires.

L'optimisation de la gestion du médicament et des ressources humaines se traduira, entre autres, par la mise en œuvre de la réforme de l'office nationale pharmaceutique, du fonctionnement des pharmacies hospitalières, la mise en place de la brigade médicale Cubaine par l'affectation des médecins cubains accompagnés de médecins gabonais en binômes dans les départements sanitaires, la création des écoles des infirmiers et la réhabilitation de l'école interprovinciale de Santé de Mouila avec le soutien de la BAD.

De même, l'opérationnalisation des régions et départements sanitaires se matérialisera par la réhabilitation du Centre Hospitalier Régional Universitaire Amissa Bongo de Franceville et la création d'un pool d'excellence en technologies de santé avec le CIRMF et l'USTM.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la promotion du développement de la médecine préventive et le renforcement de l'offre des soins des établissements. Il s'agira notamment de s'approvisionner régulièrement en vaccins, moustiquaires imprégnées, médicaments antiviraux, antituberculeux et par l'ouverture des centres de dialyse de Port-Gentil et de Franceville.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement ambitionne de réaliser les projets ci-après :

- Renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) - FINEX : 10 000 000 000 FCFA ;
- Equipement en scanners des Centres hospitaliers régionaux (CHR) : 1 600 000 000 FCFA ;
- Réhabilitation, réfection, achèvement et construction des centres médicaux sur l'ensemble du territoire : 6 340 000 000 FCFA.

3.2.2. Éducation, formation et emploi

Ce pan concerne, l'enseignement général et technique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

o Enseignement général et technique

Dans le cadre de l'exécution de cette politique publique, le Gouvernement poursuivra deux objectifs stratégiques principaux :

- Améliorer la qualité des enseignements ;
- Favoriser et garantir les meilleures conditions d'accès à l'éducation pour tous.

Cette ambition vise à assurer un fonctionnement optimal des établissements scolaires par l'augmentation des capacités d'accueil (constructions de salles de classe et réhabilitation des établissements scolaires). Par ailleurs, l'apparition de la Covid-19 et les mesures de confinement ont mis en exergue la nécessité d'assurer la continuité pédagogique par le développement des stratégies reposant sur l'exploitation de technologies de l'information et de la communication et des médias. Aussi, la pérennisation de cet acquis devrait-elle mobiliser 724.402.350 FCFA.

La politique publique de l'Enseignement Technique et Professionnel recouvre les formations professionnalisantes sanctionnées par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou un Brevet d'Etudes Professionnelles (BET), les formations techniques et technologiques longues qui débouchent sur des baccalauréats techniques et professionnels. La prise en compte des projets du Plan de Développement de l'Education National (PDEN) constituera une priorité pour le Gouvernement.

Aussi, les principaux projets retenus dans ce cadre se déclinent ainsi qu'il suit :

- Réhabilitation de 703 écoles primaires, 6 827 327 127 FCFA ;
- Achèvement Lycée Technique de Bikelé, 2 400 000 000 FCFA ;
- Acquisition établissements scolaires (PAUL KOUYA, CES les Lauriers, Complexe d'Awendjé), 3 000 000 000 FCFA ;
- Programme investissement secteur éducation. Financé avec l'appui de l'AFD, ce projet bénéficierait globalement de 27 447 316 441 FCFA dont 2 200 000 000 FCFA de contrepartie gabonaise ;
- Programme de réhabilitation de 109 Lycées et Collège, 3 100 000 000 FCFA ;
- Construction du lycée du deuxième arrondissement de Franceville, 1 000 000 000 FCFA.

o Formation professionnelle et enseignement supérieur

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation et de réinsertion par le biais des projets d'appui à l'employabilité des jeunes (36 801 361 900 FCFA), de construction et d'équipement de trois (3) centres de formation professionnelle dans différents domaines industriels à Nkok, à Mvengué et à Port-Gentil (12 942 400 000 FCFA).

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part et la promotion du développement d'une offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, le Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles pour un montant 5 675 600 000 FCFA.

Dans le même temps, les efforts en matière de rationalisation des dépenses liées aux allocations des apprenants, seront poursuivis.

3.2.3. La base productive et les infrastructures

> Infrastructures

En matière d'infrastructures, l'accent sera mis sur les infrastructures ferroviaires, routières et d'assainissement, numériques, énergétique et d'adduction en eau.

o Infrastructures routières et d'assainissement

Concernant les infrastructures routières et d'assainissement, l'action visera à poursuivre les projets relatifs aux bassins versants et au réseau routier. Feront également partie des priorités de l'action gouvernementale, la reprise des projets à l'arrêt, les réhabilitations des subdivisions provinciales des travaux publics, l'acquisition de lotissement et la construction de nouvelles voies.

A ce titre, les projets ci-après feront l'objet de redémarrage :

- Route Moanda-Bakoumba, pour un montant de 3 334 606 953 FCFA ;
- Ndendé-Tchibanga (dont l'achèvement Pegnoundou-Tchibanga) : 28 km pour 6 388 162 755 FCFA
- Aménagement bassin versant Port - Gentil : 350 000 000 FCFA ;
- Aménagement bassin versant Terre Nouvelle : 14 114 285 904 FCFA ;
- Aménagement bassin versant NZENG-AYONG : 2 500 000 000 FCFA ;
- Programme d'entretien des ouvrages d'assainissement : 3 000 000 000 FCFA ;
- Route Ovan-Makokou : 8 037 376 749 FCFA.

Le Gouvernement veillera également à la poursuite des projets en cours et à la mise en œuvre de nouveaux projets afin de consolider les acquis en matière d'infrastructures et de redynamiser sa politique d'accès au logement et à la propriété pour le bien-être des populations. Il s'agit de :

- Route FORASOL MBEGA : 6 400 000 000 FCFA dont 5 000 000 000 FCFA en financement extérieur et 1 400 000 000 FCFA en ressources gabonaises ;
- Acquisition des équipements de génie civil de subdivisions provinciales de TP, pour un montant de 2 000 000 000 FCFA ;
- Voiries des capitales départementales : 5 000 000 000 FCFA ;
- Route Tchibanga - Mayumba : 3 000 000 000 FCFA ;
- Voiries des capitales provinciales : 5 000 000 000 FCFA.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité relative aux travaux de la Transgabonaise sera poursuivie. Cette étude qui portera sur la construction d'une autoroute à péage d'un linéaire de près de 800 km reliant Libreville à Franceville via un financement en partenariat public-privé constituera un vivier d'emplois.

o Accès à l'eau et à l'électricité

En vue d'augmenter l'offre énergétique et pallier les problèmes d'adduction en eau, le Gouvernement affiche son objectif de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulemendjim, Dibouangui et Kinguéle-Aval), à travers des partenariats public-privé ainsi que de poursuivre du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande de la population, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntoun 7, le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, devrait s'améliorer. La production d'électricité devrait être supérieure à 2 800 Gwh et celle de l'eau à 140 millions de mettre cube à l'horizon 2022.

Dans ce cadre, les projets suivants seront mis en œuvre :

- Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville,

- 15 281 044 045 FCFA ;
- Programme lampadaire solaire, 2 100 000 000 FCFA ;
- Accès aux services de base et Renforcement capacités services ruraux, 23 968 062 000 FCFA ;
- Aménagement hydroélectrique de Dibwangui (15 MW), 36 992 000 000 FCFA ;
- Aménagement hydroélectrique de Kinguélé (35 MW), 58 736 278 428 FCFA ;
- Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW), 89 582 440 000 FCFA ;
- Ntoun 7, 100 000 000 000 FCFA ;
- Owendo, 21 672 819 280 FCFA.

> **Infrastructures ferroviaires**

S'agissant des infrastructures ferroviaires, le Gouvernement consacrera 14 143 688 669 FCFA dont 73,49% en financement extérieur à la poursuite de la réalisation du projet relatif à la réhabilitation du Transgabonais, afin d'optimiser le transport des marchandises et des personnes. Amorcé en 2015 avec le concours de l'AFD, ce projet s'achèvera en 2022.

> **Digitalisation de l'administration**

Suite aux perturbations du fonctionnement de l'Administration et des secteurs d'activités économiques, constatées depuis l'apparition de la pandémie à la Covid-19, il apparaît nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la couverture numérique dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du recouvrement des recettes fiscales et plus généralement des services publics. Il s'agira, en autres, de mettre en œuvre les projets suivants :

- E-gabon, pour un montant de 17 742 615 000 FCFA dont 17 492 615 000 FCFA en financement extérieur et 250 000 000 FCFA en ressources gabonaises ;
- Mobitax : 150 000 000 FCFA ;
- PPP numérique avec Singapour, 2 000 000 000 FCFA en ressources gabonaises.

> **L'agriculture**

L'agriculture resterait le principal moteur de la croissance sur la période 2021-2023, conformément à la stratégie du Gouvernement de poursuivre la valorisation du potentiel de cette branche, notamment l'agriculture de rente et vivrière. Pour ce faire, le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre une politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP), de poursuivre le programme semencier et de favoriser la politique du retour à la terre.

A cet effet l'accent sera mis sur les projets suivants :

- Mise à disposition des zones agricoles à forte productivité (ZAP) : 400 000 000 FCFA ;
- Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba : 530 238 095 FCFA ;
- Programme de développement agricole et rural (PDAR-FIDA) – financement extérieur : 2 880 328 000 FCFA dont 1 000 000 000 FCFA au titre des ressources de contrepartie ;
- Programme GRAINE phase 2 – 7 052 070 000 FCFA de Financement extérieur et 1 000 000 000 FCFA en ressources gabonaises.

3.2.4. La base productive et les infrastructures

En matière de culture, la préservation et la promotion du patrimoine consistera à mettre en œuvre une politique culturelle dynamique, afin d'affirmer et valoriser l'identité culturelle nationale. Dans ce cadre, la salle de spectacle et le bâtiment de l'École Nationale d'Arts et Manufacture seront réhabilités pour un montant de 497 651 500 FCFA.

Dans les domaines du sport et de la jeunesse, l'État continuera à jouer son rôle d'encadrement et d'accompagnement en faveur de leur développement. Ces efforts passeront par la redynamisation des fédérations sportives, nécessaire à la reprise des championnats nationaux afin de favoriser la participation des athlètes aux compétitions internationales. De même, le sport de plein air sera encouragé.

L'encadrement de la jeunesse, passera entre autres, par la réforme du Conseil National de la Jeunesse, avec pour ambition de donner à cette structure la capacité de participer de manière effective à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.



4. L'équilibre financier

L'élaboration du projet de loi de finances (PLF) 2021 intervient dans un contexte marqué par la crise sanitaire qui a conduit à une baisse considérable de l'activité économique, notamment la chute des prix du pétrole.

Pour rappel, la prise en charge des mesures de riposte contre le coronavirus a eu des effets sur les équilibres macroéconomique et budgétaire depuis la loi de finances rectificative (LFR) 2020.

Ces effets se poursuivraient en 2021 et se traduirait par une baisse des recettes par rapport à 2020.

En effet, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat s'équilibreraient en ressources et en charges à 2 681,5 milliards FCFA contre 3 047 milliards FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 365,7 milliards FCFA.

4.1. Les opérations budgétaires

Le budget de l'Etat, constitué des ressources et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux. Toutefois, la loi de finances 2021 ne prévoit aucun budget annexe.

Les ressources et les dépenses de l'Etat sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

En ce qui concerne les opérations budgétaires, celles-ci se chiffraient respectivement en recettes et en dépenses à 1 501,8 milliards FCFA et 1 900,5 milliards FCFA pour la LFR 2020. De ces opérations, il en résultait un solde budgétaire global déficitaire de 398,7 milliards FCFA.

Par ailleurs, pour le projet de loi de finances 2021, les opérations budgétaires en recettes et en dépenses s'évalueraient respectivement à 1 874,5 milliards FCFA et 2 043,5 milliards FCFA.

Le résultat tiré de ces opérations révélerait un solde budgétaire global déficitaire de 169,1 milliards FCFA, principalement dû à la hausse du niveau des dépenses publiques.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale se chiffraient respectivement à 1 908,6 milliards FCFA et 134,9 milliards FCFA contre 1 787,5 milliards FCFA et 113,0 milliards FCFA prévues dans la LFR 2020.

Les recettes prévues à la couverture de ces dépenses s'élèveraient à 1 739,5 milliards FCFA pour le budget général et 134,9 milliards FCFA au titre des comptes d'affectation spéciale, contre 1 388,8 milliards FCFA et 113,0 milliards FCFA prévues dans la LFR 2020.

Tableau 12 : Situation des opérations du budget de l'État

Recettes	LFR 2020	PLFI 2021	Dépenses	LFR 2020	PLFI 2021	Soldes
BUDGET GENERAL						169 095
Titre 1. Recettes fiscales	1 131 735	1 406 707	Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	272 891	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	25 071	38 950	Titre 2. Dépenses de personnel	683 000	685 100	
Titre 3. Cotisations sociales	12 995	13 424	Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400	230 395	
Titre 4. Autres recettes	330 070	422 160	Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	195 725	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	1 499 871	1 881 241	Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	483 418	
PRELEVEMENTS	-111 077	-141 751	Titre 6. Autres dépenses	24 170	41 057	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	-19 384	-25 099				
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	-6 569	-11 183				
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	-31 391	-38 391				
Prélèvement au profit des prestations familiales	-16 500	-16 500				
Prélèvement de la CSS (GEF)	-23 808	-30 181				
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	-12 995	-13 424				

Recettes	LFR 2020	PLFI 2021	Dépenses	LFR 2020	PLFI 2021	Soldes
Prélèvement au profit de la part patronale d'assurance maladie obligatoire des agents publics						
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	-250	-250				
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	-179	-218				
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois		-6 505				
Dont Evaluation des Fonds de concours et ADP	6 713	4 588	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	81 819	4 588	
Lutte contre le tabagisme	171	256	ADP Santé	171	256	
Redevances Examens et Concours	1 030	1 000	ADP examens et concours (DG Examens et concours)	1 030	1 000	
Ristournes DG Marine Marchande		114	ADP Marine marchande		114	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	110	180	ADP Transport terrestre (DGT)	110	180	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	692	819	ADP Travail (DGT)	692	819	
Revenus du patrimoine immobilier	247		ADP Ent. Patrimoine de l'Etat	247		
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	1	1	Fonds de soutien minier	1	1	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	70	70	ADP Industrie	70	70	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	462	462	ADP Commerce	462	462	
Participations dans les autres sociétés		656	Fonds Souverain de la République Gabonaise		656	
Ristournes DGCC		682	ADP Concurrence		682	
Ristournes CNLCEI		350	ADP CNLCEI		350	
Fonds de concours Covid-19	4 101		Fonds Covid 19	79 207		
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 388 794	1 739 491	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 787 463	1 908 586	
BUDGETS ANNEXES						
Total des recettes pour les budgets annexes						
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)						
PENSIONS	59 767	67 704	PENSIONS	59 767	67 704	
Titre 3. Cotisations sociales	59 767	67 704	Titre 4. Dépenses de transfert	59 767	67 704	
Part salariale (y c agents en détachement)	28 376	29 313	Pensions civiles et militaires			
Part patronale de l'Etat	31 391	38 391	Pensions spéciales			

Source : DGBFIP

Recettes	LFR 2020	PLFI 2021	Dépenses	LFR 2020	PLFI 2021	Soldes
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	16 500	
Allocations familiales	16 500	16 500	Prestations familiales	16 500	16 500	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 201	2 049	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 201	2 049	
Titre 1. Recettes fiscales	1 201	2 049	Titre 3. Dépenses de biens et services	400	683	
Redevance audiovisuelle	1 201	2 049	Titre 5. Dépenses d'investissement	801	1 366	
PROMOTION DU SPORT	4 045	5 896	PROMOTION DU SPORT	4 045	5 896	
Titre 1. Recettes fiscales	4 045	5 896	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 023	2 948	
Taxe sur les jeux de hasard	537	654	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 023	2 948	
Droits d'accises	3 508	5 242				
FORMATION POUR L'EMPLOI	1 669	2 449	FORMATION POUR L'EMPLOI	1 669	2 449	
Titre 1. Recettes fiscales	1 669	2 449	Titre 3. Dépenses de biens et services	556	816	
Taxe de formation professionnelle	1 669	2 449	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 113	1 633	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	2 400	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	2 400	
Titre 1. Recettes fiscales	2 394	2 400	Titre 3. Dépenses de biens et services			
Redevance Universelle	2 394	2 400	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 394	2 400	
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	9 727	15 025	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	9 727	15 025	
Titre 1. Recettes fiscales	9 677	14 818	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 018	1 766	
Redevance d'Usure de la Route	9 677	13 516	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 709	13 258	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)		1 302				
Titre 4. Autres recettes	50	206				
ROPPRON	50	50				
Revenus du patrimoine immobilier		156				
FINANCEMENT DE L'HABITAT	3 065	7 787	FINANCEMENT DE L'HABITAT	3 065	7 787	
Titre 4. Autres recettes	3 065	7 787	Titre 3. Dépenses de biens et services	613	1 557	

Fonds National de l'habitat	3 065	7 787	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 452	6 229	
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 844	7 950	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 844	7 950	
Titre 1. Recettes fiscales	7 844	7 950	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 353	2 385	
Redevance de l'eau	1 021	1 050	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 491	5 565	
Redevance de l'électricité	6 823	6 900				
SALUBRITE PUBLIQUE	6 800	7 200	SALUBRITE PUBLIQUE	6 800	7 200	
Titre 4. Autres recettes	6 800	7 200	Titre 3. Dépenses de biens et services	480	72	
Redevance des ordures ménagers	6 800	7 200	Titre 5. Dépenses d'investissement	6 320	7 128	
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	113 013	134 959	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	113 013	134 959	
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	1 501 807	1 874 450	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	1 900 476	2 043 545	-169 095
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL						-169 095
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE						-208044

Source : DGBFIP

4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires, hors prélèvements et recettes affectées, sont constituées de recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, cotisations sociales et autres recettes. Au sein de chaque titre, elles se répartissent en recettes pétrolières et en recettes hors pétrole.

En 2021, celles-ci s'évalueraient à 1 961,3 milliards FCFA contre 1 564,9 milliards FCFA arrêtés dans la LFR 2020, soit une hausse de 396,3 milliards FCFA.

Tableau 13 : Répartition des recettes budgétaires

Recettes budgétaires (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart LFR 2020/PLF 2021	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 158 565	1 442 269	283 704	24%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	25 071	38 950	13 879	55%
Titre 3 : Cotisations sociales	41 372	42 737	1 365	3%
Titre 4 : Autres recettes	339 984	437 353	97 369	29%
TOTAL RECETTES	1 564 992	1 961 310	396 317	25%

Source: DGBFIP, DGI, DGEPE, DGDDI, DGH.

Dans chaque titre, les recettes budgétaires se décomposent en recettes pétrolières et en recettes hors pétrole.

4.1.2. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières afficheraient un niveau de 475,8 milliards FCFA contre 463,5 milliards FCFA arrêtés dans la LFR 2020. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital s'établiraient à 120,6 milliards FCFA contre 190 milliards FCFA prévus dans la LFR 2020, soit une baisse de 69,4 milliards FCFA. Cette baisse s'explique par une activité du secteur pétrolier plus faible (un prix à 39 dollars/baril et une production en baisse de 5%) en 2020 par rapport à celle de 2019 (un prix à 60 dollars/baril et une production en hausse de 13%). Pour rappel, l'impôt sur les sociétés de l'année courante (ici 2021) compte pour deux tiers (2/3) des performances de l'année précédente (ici 2020).

Parallèlement, en ce qui concerne les recettes non fiscales, l'on constaterait une hausse de 30% amenant cette catégorie de recettes à 355,2 milliards FCFA contre 273,5 milliards FCFA prévus dans la LFR 2020. Cette augmentation s'expliquerait principalement par le niveau significatif des participations dans les sociétés pétrolières, des redevances pétrolières et celles issues des concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.

Tableau 14 : Recettes pétrolières

Recettes pétrolières (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart LFR 2020/PLF 2021	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	190 000	120 600	-69 400	-37%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	190 000	120 600	-69 400	-37%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				
Recettes non fiscales	273 467	355 210	81 743	30%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	248 353	320 094	71 742	29%
Participations dans les sociétés pétrolières	0	7 200	7 200	-
Redevances pétrolières	146 253	191 135	44 882	31%
Contrats de partage	102 100	121 760	19 660	19%
dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés	12 200	12 200	0	0%
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 110	35 110	10 000	40%
Redevance superficielle	3 110	3 110	0	0%
Boni sur attribution de permis	22 000	32 000	10 000	45%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	463 467	475 810	12 343	3%

Sources: DGI, DGH, DGELF

4.1.3. Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient, au titre de la loi de finances 2021, à 1.474,1 milliards FCFA contre 1.101,5 milliards FCFA dans la LFR 2020, soit une hausse de 352,6 milliards FCFA. Cette augmentation résulterait principalement de l'amélioration des recettes fiscales à travers la hausse des impôts et taxes directs (+49%) et indirects (+28%), ainsi que des autres recettes notamment à travers les ventes des biens et services (100%) et des recettes diverses (+34%).

En effet :

- La hausse des impôts et taxes directs s'expliquerait par les résultats attendus sur le contrôle fiscal, sur l'impôt sur les sociétés en lien avec la reprise de l'activité économique et les effets positifs de la réforme fiscale dans le secteur forêt (taxe de superficie) ainsi que du renforcement de l'action en recouvrement en 2021 ;
- L'amélioration des impôts indirects sera soutenue par les perspectives favorables de la taxe sur la valeur ajoutée dans un contexte de reprise de l'activité économique (+2,6%) en 2021 d'une part, de l'amélioration des performances des recettes de portes soutenue par l'activité économique, la mise en œuvre de la nouvelle fiscalité à l'exportation des produits transformés du bois, la poursuite de la régularisation trimestrielle des droits et taxes de sortie suite aux ventes de minerais de manganèse exportés, le déploiement général de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures et les effets positifs de la poursuite de l'implémentation de SYDONIA World, d'autre part ;
- L'accroissement des recettes diverses notamment les attributions de produits, s'expliquent de l'activité économique prévue en 2021 et de la création de nouvelles attributions de produits.

Tableau 15 : Recettes hors pétrole

Recettes hors pétrole (En millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLF I 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)	968 565	1 321 669	353 104	36%
Impôts et taxes directs	385 930	573 769	187 839	49%
Impôts sur les sociétés	230 520	302 726	73 206	32%
Impôts sur les personnes	132 238	254 993	122 755	93%
Impôts sur les revenus des capitaux	23 173	15 050	-8 122	-35%
Impôts et taxes indirects	582 635	747 900	165 265	28%
Droits et taxes sur la propriété	18 898	13 684	-5 214	-28%
Taxes sur les biens et services	280 914	374 114	93 200	33%
Taxes formation professionnelle	1 669	2 449	780	47%
Droits et taxes de douanes	263 147	333 282	70 135	27%
Autres recettes fiscales	18 007	24 371	6 364	35%
B. RECETTES FISCALES NETTES	968 565	1 321 669	353 104	36%
C. TITRE 2 : DONLS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	25 071	38 950	-3 125	-12%
D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	41 372	42 737	1 365	3%
Cotisations de sécurité sociale				
Cotisations de retraite	28 376	29 313	936	3%
Cotisations CNAMGS	12 995	13 424	429	3%

Recettes hors pétrole (En millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLF I 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES	66 522	82 149	15 627	23,5%
Revenus de la propriété	17 181	11 909	-5272	-31%
Revenus de participations	6 064	3 622	-2 442	-40%
Revenus du domaine foncier	1 042	2 950	1 908	183%
Revenus du domaine minier	5 517	1 055	-4 462	-81%
Revenus du domaine forestier	4 557	4 281	-276	-6%
Ventes des biens et services	15 000	30 000	15 000	100%
Recettes diverses	34 341	40 240	5 899	17,2%
TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)	1 101 530	1 485 506	383 976	34,9%

Source: DGI, DGH, DGELF.

A cet effet, les impôts et taxes directs connaîtraient une hausse de 49% pour se situer à 573,8 milliards FCFA contre 385,9 milliards FCFA dans la LFR 2020. Cette augmentation serait consécutive à la hausse des impôts sur les personnes (+93%).

Les impôts et taxes indirects afficheraient un montant de 747,9 milliards FCFA contre 582,6 milliards FCFA dans la LFR 2020 soit une augmentation de 28%. Celle-ci serait liée à la hausse enregistrée principalement en matière de taxes sur la formation professionnelle (+47%) et des autres recettes fiscales (+35%).

Les recettes douanières s'établiraient à 333,3 milliards FCFA contre 263,1 milliards FCFA prévus dans la LFR 2020, soit une augmentation de 70,1 milliards FCFA qui s'expliquerait principalement par l'augmentation des droits et taxes de douanes à l'importation et à l'exportation.

Les autres recettes, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier, etc.) et des produits des participations de l'Etat, se situeraient à 82,1 milliards FCFA, en hausse de 15,6 milliards FCFA par rapport à la LFR 2020, résultant essentiellement des ventes des biens et services (100% d'augmentation) et des recettes diverses (+17,2%).



4.1.4. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit une hausse de 7% des dépenses budgétaires (hors comptes d'affectation spéciale). Cette tendance s'expliquerait non seulement par la hausse des dépenses d'investissement (+27%) en vue d'assurer la relance post Covid-19 de l'économie gabonaise et par l'augmentation du niveau des autres dépenses (+70%), notamment avec les crédits destinés à la gestion du contentieux de l'Etat et aux coûts des plans sociaux.

Les dépenses budgétaires, hors comptes d'affectation spéciale, seraient plafonnées ainsi à 1 908,6 milliards FCFA contre 1 787,5 milliards FCFA prévues dans la LFR 2020, soit une baisse de 121,1 milliards FCFA.

Les dépenses courantes, composées des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses, enregistreraient une augmentation de 17,7 milliards FCFA par rapport à la LFR 2020 pour s'établir à 1 425,2 milliards FCFA. Elles se composent des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses.

Les dépenses en capital au titre du budget général (hors comptes d'affectation spéciale) connaîtraient une hausse de 27% par rapport à la LFR 2020 et se situeraient à 483,4 milliards FCFA dans la loi de finances 2021. Ces dépenses comprennent les investissements sur ressources propres et sur financements extérieurs.

Tableau 16 : Répartition des dépenses par titre

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	272 891	-3 592	-1%
Titre 2. Dépenses du personnel	683 000	685 100	2 100	0%
Titre 3. Dépenses des biens et services	261 400	230 395	-31 005	-12%
Remboursement TVA	54 239	60 078	5 839	11%
Autres biens et services	204 549	165 729	38 820	-19%
Attributions de produits	2 612	4 588	1 976	76%
Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	195 725	33 315	21%
dont soutien des prix des produits pétroliers	12 200	12 200	0	0%
Attribution des produits		2 802	2 802	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	483 418	103 418	27%
Financements sur ressources propres	113 758	231 674	117 916	104%
Partenariats Public-Privé	30 000	2 000	-28 000	-93%
Projets sur fonds de concours	-	17 004	17 004	
Financements extérieurs	236 242	232 740	-3 503	-1%
Titre 6. Autres dépenses	24 170	41 057	16 887	70%
TOTAL	1 787 463	1 908 586	121 123	7%

4.1.5. Les charges financières de la dette

Tableau 17 : Charges financières de la dette

Charges financières de la dette (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	272 891	-3 592	-1%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	186 282	172 187	-14 095	-8 %
Bilatéraux	24 362	26 200	1 839	8%
Multilatéraux	29 340	35 831	6 492	22%
Intérieur	90 201	100 703	10 502	12%
Intérieurs-DGD	73 734	81 548	7 813	11%
Marchés financiers	30 589	40 436	9 847	32%

Source: DGBFIP.

Les charges financières de la dette se décomposent en intérêts sur la dette extérieure (172,2 milliards FCFA) et intérieure (100,7 milliards FCFA). Ces charges seraient projetées à 272,9 milliards FCFA contre 276,5 milliards FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 3,6 milliards FCFA.

L'effort de remboursement sera maintenu en mettant l'accent sur les emprunts bilatéraux (+8%) et multilatéraux (+22%) en ce qui concerne les intérêts sur emprunts extérieurs-courants, d'une part, ainsi que sur les marchés financiers (+32%) pour ce qui est des charges financières de la dette intérieure, d'autre part.

4.1.6. Les dépenses de personnel

Evaluées à 683 milliards FCFA dans la LFR 2020, les dépenses de personnel se situeraient à 685,1 milliards FCFA dans la loi de finances 2021, soit une hausse de 2,1 milliards FCFA. Elles se décomposent en solde permanente ainsi qu'en primes et indemnités des fonctionnaires.

Cette évolution s'explique principalement par la prise en charge des actions de recrutements des forces de défense et de sécurité, ainsi que la régularisation des situations administratives dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Tableau 18 : Les dépenses de personnel

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	683 000	685 100	2 100	0%
dont Solde permanente	622 444	632 100	9 656	2%
Rémunérations autres catégories salariés	38 000	38 000	0	0%
Primes et indemnités des fonctionnaires	18 000	15 000	-3 000	-17%
Arriérés de solde	4 556	0	-4 556	-100%

Source: DGBFIP

4.1.7. Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une diminution de 12% par rapport à la LFR 2020 pour s'établir à 230,4 milliards FCFA. Cette contraction est consécutive aux dépenses des autres biens et services (-19%) destinées au fonctionnement régulier de l'administration qui enregistreraient une baisse de 38,8 milliards FCFA, résultante principale des mesures de rationalisation des dépenses de consommations publiques en eau, électricité et téléphone, ainsi que par la dématérialisation des procédures et des actes administratifs.

Tableau 19 : Les dépenses de biens et services

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400	230 395	-31 005	-12%
Remboursement TVA	54 239	60 078	5 839	11%
Autres biens et services	204 549	165 729	-38 820	-19%
Attributions de Produits	2 612	4 588	1 976	76%

Source: DGBFIP.

4.1.8. Les dépenses de transfert

Budgétisées à 162,4 milliards FCFA dans la LFR 2020, les dépenses de transferts se stabiliseraient à 195,7 milliards FCFA pour l'exercice budgétaire 2021, soit une hausse de 33,3 milliards FCFA.

Cette variation est principalement liée au relèvement des bourses (+9,5 milliards FCFA), à la constitution d'une provision Covid-19 (+3,5 milliards FCFA), à un don de l'Union Européenne et du Gouvernement américain destiné à la protection de l'environnement pour un montant de 2,8 milliards FCFA, ainsi qu'une provision en vue des élections sénatoriales de 4,0 milliards FCFA.

Tableau 20 : Les dépenses de transfert

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	195 725	33 315	21%
dont Soutien des prix des produits pétroliers	12 200	12 200	0	0%
Attributions de produits		2 802	2 802	-

Source: DGBFIP.

4.1.9. Les dépenses d'investissement

Le projet de loi de finances 2021 qui s'inscrit en droite ligne des orientations du Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi que des engagements contenus dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre, vise la poursuite de la rationalisation des programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement, et principalement le renforcement des infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé.

Aussi les dépenses d'investissement s'établiraient-elles à 483,4 milliards FCFA contre 380 milliards FCFA pour la LFR 2020. Cette hausse de 103,4 milliards FCFA s'expliquerait par la volonté de relance « post Covid-19 » de l'économie et d'achèvement des projets en cours, ceci se traduit par l'accent mis sur les projets financés sur ressources propres (+104%).

Tableau 21 : Les dépenses d'investissement

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	483 418	103 418	27%
Financements sur ressources propres	113 758	231 674	117 916	104%
Financements extérieurs	30 000	2 000	-28 000	-93%
Fonds d'entretien routier		17 004	17 004	-
Ristournes aux collectivités locales	236 242	232 740	-3 503	-1%

Source: DGBFIP.

4.1.10. Les autres dépenses

Les autres dépenses enregistreraient une progression de 14,4 milliards FCFA pour s'établir à 41,1 milliards FCFA, soit une hausse de 70% par rapport au niveau prévu dans la LFR. Cette variation serait consécutive à la variation positive des crédits destinés à la gestion du contentieux de l'Etat et aux coûts des plans sociaux, à la prise en compte des arriérés de solde pour plus de 11.500 agents retraités et à la restructuration des entreprises, ainsi qu'aux divers contentieux.

Tableau 22 : Les autres dépenses

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	24 170	41 057	16 887	70%

Source: DGBFIP.

4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées (article 55 de la LOLFEB).

Conformément aux dispositions de la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, le projet de loi de finances 2021 consacrerait dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS). L'ensemble de ces CAS s'équilibrerait en recettes et en dépenses, à 134,9 milliards FCFA contre 113,0 milliards FCFA en LFR 2020, soit une hausse de 21,9 milliards FCFA.

Au titre du projet de loi de finances 2021, un programme destiné à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat serait créé au sein du CAS "Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers".

Tableau 23 : L'équilibre des comptes d'affectation spéciale

Recettes (en millions de FCFA)	LFR 2020		PLF I 2021		
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Soldes
Pensions	59 767	59 767	67 704	67 704	7 937
Prestations familiales	16 500	16 500	16 500	16 500	-
Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 201	1 201	2 049	2 049	848
Promotion du sport	4 045	4 045	5 896	5 896	1 850
Formation pour l'emploi	1 669	1 669	2 449	2 449	780
Service universel des communications électroniques	2 394	2 394	2 400	2 400	6
Valorisation du patrimoine de l'Etat	9 727	9 727	15 025	15 025	3 839
Financement de l'habitat	3 065	3 065	7 787	7 787	4 722
Service public de l'eau et de l'électricité	7 844	7 844	7 950	7 950	106
Promotion du logement décent	6 800	6 800	7 200	7 200	400
TOTAL	113 012	113 012	134 959	134 959	21 946

Source: DGBFIP.

4.2. Les opérations de financement et de trésorerie

Les opérations de financement et de trésorerie reprennent le solde budgétaire global, qui est déficitaire de 195,7 milliards FCFA pour le PLF 2021. Elles retracent ensuite les charges et les ressources de financement et de trésorerie et l'affectation des résultats de l'année en cours et des exercices antérieurs.

En effet, pour l'exercice budgétaire 2021, les opérations de financement et de trésorerie afficheraient globalement un solde excédentaire de 169,1 milliards FCFA contre 398,7 milliards FCFA dans la LFR 2020.

4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de financement et de trésorerie se chiffrent à 637,9 milliards FCFA contre 1 146,7 milliards FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 508,7 milliards FCFA. Cet écart s'expliquerait par l'absence de refinancement, à l'instar du reprofilage de la dette qui s'est fait en 2020.

Tableau 24 : Les charges de financement et de trésorerie

Charges de trésorerie et de financement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLF I 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	690 593	217 935	-472 658	-68%
Emprunts extérieurs-courants	690 593	217 935	-472 658	-68%
Bilatéraux	55 851	84 961	29 110	52%
Multilatéraux	114 952	68 970	-45 983	-40%
Banques	80 722	64 004	-16 718	-21%
Marché international	439 068		-439 068	-100,00%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	313 522	288 163	-25 357	-8%
Intérieur-DGD	313 522	288 165	-25 357	-8%
Emprunts intérieurs-courants	313 522	288 165	-25 357	-8%
Banques	52 422	33 383	-19 038	-36%
Moratoires	105 034	98 115	-6 919	-7%
Marchés Financiers	156 067	156 667	600	0%
Autres amortissements	130 120	128 845	-1 275	-1%
Instances Trésor de la période précédente	87 581	84 845	-2 736	-3%
Arriérés de TVA	42 539	44 000	1 461	3%
Prêts et avances	12 435	3 000	-9 435	-76%
Fonds Souverain de la RG		3 000	3 000	-
Prêts nets à SOGARA			-	-
Dépôts BEAC	12 435		-12 435	-100%
Total	1 146 671	637 945	-508 725	-44%

Source: DGFIP, DGD, DGCPT, DGH.

4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie se chiffrent à 807,0 milliards FCFA contre 1 545,3 milliards FCFA dans la LFR 2020, soit une baisse de 48%. Cette baisse résulte essentiellement de l'absence de tirage sur prêts programmes et d'émission de titres publics sur le marché international.

Tableau 25 : Les ressources de financement et de trésorerie

Ressources de trésorerie et de financement (en millions de FCFA)	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart PLFI2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Tirages	594 213	213 596	-380 617	-64%
Tirages sur conventions en cours	195 811	213 596	17 785	9%
Tirages sur nouvelles conventions	19 462		-19 462	-100%
Tirages sur prêts programmes	378 940		-378 940	-100%
Partenaires Public-Privé	30 000		-30 000	-100%
Emissions de titres publics	836 320	320 200	-516 120	-62%
Emissions de titres publics sur le Marché international	595 176		-595 176	-100%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	241 144	320 200	79 056	33%
Financement bancaire		189 455	189 455	
Banques commerciales		189 455	189 455	
Financement non bancaire	84 807	83 789	-1 018	-1%
Accumulation des instances	84 807	83 789	-1 018	-1%
Dépôt sur les comptes des correspondants du Trésor				
Total	1 545 339	807 040	-738 299	-48%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	398 669	169 095		
Solde budgétaire global	-398 669	-169 095		
Solde net	0	-		

Source: DGBFIP.

4.3. L'affectation des résultats

Tableau 26 : Détermination et affectation des résultats des exercices

En millions de FCFA	LFR 2020	PLF I 2021	Ecart
			PLF 2021/LFR 2020
1. Opérations budgétaires			
Recettes budgétaire (+)	1 501 807	1 874 450	372 643
Dépenses budgétaire (-)	1 900 476	2 043 545	143 069
Solde des opérations budgétaires (+/-)	-398 669	-169 095	229 574
2. Opérations de trésorerie et de financement			
Charges de trésorerie et de financement (-)	1 146 671	637 945	-508 725
Ressources de trésorerie et de financement (+)	1 545 339	807 040	-738 299
Financement résiduel (+/-)			
Solde des opérations de trésorerie et de financement (+/-)	398 665	169 095	-229 574
3. Résultats			
Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)			-
Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-)			-
Résultats cumulés des années antérieures (+/-)	-695 123	-695 123	-
Solde à nouveau prévisionnel (+/-)	-695 123	- 695 123	

Source: DGBFIP, DGCPT, DGD.

L'exécution du budget de l'exercice 2020 se solderait par un résultat prévisionnel nul. Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, le solde à nouveau prévisionnel du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait à -695,1 milliards FCFA.

5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) - 2021-2023

5.1. Perspectives macroéconomiques 2021-2023

5.1.1. Sources de la croissance

L'activité économique nationale devrait progressivement reprendre sur la période 2021-2023, après un repli en 2020 dû à la crise sanitaire puis économique. Ainsi, sur la période 2021-2023, les principales sources de croissance resteraient quasiment les mêmes que sur la période 2019-2020 à l'exception du secteur pétrolier. Il s'agirait notamment de l'agriculture, du bois, des mines, des agro-industries, des travaux publics, l'énergie et des services.

Branche agriculture :

Elle resterait le principal moteur de la croissance sur la période 2021-2023, en lien avec le maintien de la stratégie du Gouvernement de poursuivre la valorisation du potentiel de la branche notamment l'agriculture de rente et vivrière. Le palmier à huile et le caoutchouc demeurerait les piliers de développement de cette branche. Entrée en exploitation en 2017 et 2018, les champs d'hévéa et d'huile de palme d'OLAM ainsi que ceux des plantations de GRAINE soutiendraient cette évolution. La production d'huile de palme devrait atteindre 200 500 tonnes en 2023 contre 55 200 tonnes en 2019 et celle du caoutchouc de 22 700 tonnes contre 9 400 tonnes en 2019.

Filière bois :

Elle reste au cœur de la stratégie de diversification de l'économie gabonaise. Le Gouvernement poursuivra les efforts de modernisation du secteur en maintenant la promotion d'une politique incitative à la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois ainsi qu'à la valorisation des produits dérivés du bois. Il est attendu un renforcement du tissu industriel, notamment dans la Zone Economique Spéciale de Nkok. La production de la filière devrait se situer à 1,148 million m³ à l'horizon 2023 contre 1,094 million m³ en 2019.

Secteur minier :

La stratégie consistant à mettre en œuvre la politique de transformation locale de manganèse et de promotion de l'investissement dans l'exploitation de l'or alluvionnaire se poursuivra et se renforcera sur la période. La consolidation des activités sur les sites de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et les performances de COMILOG, permettraient d'atteindre un niveau de production nationale de manganèse de 8,9 millions de tonnes à l'horizon 2023 contre 7,3 millions de tonnes en 2019. Cette évolution s'expliquerait par la mise en œuvre de projets d'investissement d'envergure (COMILOG 2020, l'extension de la capacité de production sur le site d'exploitation de manganèse de Franceville par la société NOGA Mining, mise en exploitation du nouveau gisement de manganèse d'Okondja).

Branche « industries agro-alimentaire et boissons » : la montée en puissance de l'usine d'huile de palme d'Awala et de celle de Mouila ainsi que la poursuite des performances de la nouvelle usine de production de farine devraient fortement contribuer à la croissance du secteur. Ainsi, la production d'huile de palme raffinée passerait de 13 427 tonnes en 2019 à 15 724 tonnes à l'horizon 2023. La production en eau minérale quant à elle, devrait atteindre 1,27 million d'hectolitres en 2023.

Branche « autres industries de transformation » : cette branche regroupe notamment, les matériaux de construction, la chaudronnerie, la chimie (peinture, gaz industriel, lubrifiant, etc.) et la transformation du manganèse.

Comme sur la période 2017-2019, les performances des industries de matériaux de construction se consolideraient sur la période 2021-2023, grâce à la montée en puissance de la production de ciment, consécutive à la construction d'un nouveau broyeur de 250 000 tonnes et d'une usine de traitement de clinker à Ntoum par le groupe CIMAF. Dans ce contexte, la capacité de production nationale se situerait à environ 1,1 million en 2023.

La relance des activités des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports, du bâtiment et des travaux publics stimulerait la production de la sous-branche chimie. Ainsi, la production de peinture passerait de 1 518 tonnes en 2019 à 1 814 tonnes à l'horizon 2023, celle du gaz industriel passeraient de 580 300 m³ en 2019 à 693 300 m³ à l'horizon 2023.

Sur la même période, la sous-branche transformation de manganèse se renforcerait. La production passerait de 47 763 tonnes en 2019 à 49 158 tonnes à l'horizon 2023.

Secteur de l'eau et de l'électricité : Sur la période 2021-2023, le Gouvernement poursuivra son objectif de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulémendjim, Dibouangui et Kinguéle-Aval), à travers des partenariats public-privé ainsi que de la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande de la population, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntoum 7, le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, devrait s'améliorer. La production d'électricité devrait être supérieure à 2 800 Gwh et celle de l'eau à 140 millions de m³ à l'horizon 2022.

Bâtiments et Travaux Publics : la poursuite des chantiers initiés sur la période 2018-2020 viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation des tronçons routiers (PK12 PK105 ; FORASOL - MBEGA et Port-Gentil - Omboué) et la réhabilitation ou la construction des infrastructures ferroviaire et aéroportuaire constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur. Les nouveaux projets notamment « la Transgabonaise » devrait permettre d'accroître de façon substantielle la production du secteur sur la période 2021-2023.



5.1.2. Profil de la croissance et de l'inflation

L'activité économique devrait être plus dynamique et robuste sur la période 2021-2023. Le PIB progresserait en moyenne de 4,4%. Cette croissance serait portée par les activités du secteur hors pétrole (+5,0%) en dépit du déclin de l'activité du secteur pétrolier (-0,8%). Au plan sectoriel, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance sur la période, avec une accélération des activités du secteur primaire, le maintien des performances du secteur secondaire et des services sur la période.

La période 2021-2023 serait également marquée par la consolidation de la transformation structurelle de l'économie. En effet, les secteurs secondaire et tertiaire continueraient d'occuper une part importante dans le PIB, reflétant ainsi la vigueur de l'activité des secteurs industriel et des services.

Tableau 27 : Evolution du taux de croissance du PIB 2017-2023

	2017	2018	2019	2020 Rév.	2021	2022	2023
PIB Total	0,5%	0,8%	3,9%	-1,9%	2,6%	4,6%	6,2%
Pétrole	-8,5%	-8,2%	13,0%	-2,0%	1,4%	-5,4%	-1,0%
Hors Pétrole	1,7%	2,0%	2,9%	-1,8%	2,8%	5,8%	7,0%

Source : DGEFP

Dans le **secteur primaire**, l'activité se consoliderait en moyenne de 6,9% sur la période. Cette performance serait tirée, essentiellement, par les branches Agriculture, Elevage et Pêche (+17,3%), Exploitation forestière (+3,2%) et Mines (+7,7%), en dépit de la baisse de l'activité du secteur pétrolier (-0,8%). Ainsi, le secteur primaire contribuerait en moyenne à 1,5 point à la croissance du PIB réel sur la période 2021-2023.

Dans le même temps, le **secteur secondaire** resterait vigoureux et progresserait en moyenne de 4,4%. Les vecteurs de cette croissance seraient les BTP (+7,6%), les Autres industries manufacturières (+5,6%), l'Industrie du bois (+4,9%), la Recherche et services pétroliers (+1,5%) et les industries agro-alimentaires (+5,1%). Ce dynamisme attendu contribuerait en moyenne à 0,9 point à la croissance réelle.

Le **secteur tertiaire** bénéficierait de la bonne orientation des secteurs primaire et secondaire sur la période. Il progresserait en moyenne de 5,0%, grâce l'amélioration des performances de l'ensemble de ses composantes notamment le transport (+6,7%), les télécommunications (+5,5%), le commerce (+3,7%), les services bancaires et assurance (+2,4%) ainsi que les autres services (+3,9%). Ce secteur contribuerait de 1,7 point à la croissance réelle du PIB.

Au titre de la demande, sur la période 2021-2023, la croissance serait tirée par la demande extérieure (+10,6%) et intérieure (+1,5%) en liaison avec le dynamisme des exportations, l'affermissement des investissements et la consolidation de la consommation finale (+0,7%) dans un contexte de maîtrise d'inflation faible (+0,9%).

La progression des exportations (+12,3%) sur la période résulterait de la croissance des ventes des produits issus du secteur hors pétrole (+23,1%) notamment les produits de rente (+40,5%), sylvicoles (+5,0%) et sidérurgiques (+6,6%).

L'investissement (+3%) s'améliorerait en moyenne sur la période. Cette évolution serait portée par ses deux composantes publique (+6,1%) et privée (+2,4%).

La consommation finale serait quasi-stable (+0,7%) en moyenne sur la période, grâce à la hausse des revenus des ménages dont le pouvoir d'achat a été renforcé par le faible niveau de l'inflation (+0,9%), malgré une légère baisse des dépenses publiques (-0,2%).

Une inflation en deçà de la norme communautaire. Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 2,1% en moyenne sur la période 2020-2023. Cette maîtrise des tensions inflationnistes, comparativement à la période 2017-2019, proviendrait du ralentissement des prix des produits alimentaires, de l'énergie, des transports et des services en lien la nouvelle stratégie de politique agricole visant à réduire notre dépendance alimentaire, au réaménagement et à l'extension du réseau routier et à la réhabilitation des infrastructures ferroviaires ainsi qu'à la baisse des prix du pétrole.

5.1.3. Réformes et performances sectorielles

5.1.3.1. Réformes

Dans le cadre de l'affinement du Plan de Stabilité et de Relance de l'Economie, le Gouvernement entend amplifier la mise en œuvre des réformes politiques, économiques, financières et sociales en cours.

- De l'exécution des dépenses du budget général

Le Gouvernement entend poursuivre le renforcement des instruments de contrôle de l'exécution des dépenses. Il s'agira, entre autres, de piloter les audits financier et comptable des projets d'investissement financés sur ressources extérieure et intérieure, d'en évaluer les résultats et de suivre les recommandations.

Afin de poursuivre la politique de maîtrise des impayés de dépenses, dans la période 2021-2023, il sera poursuivi la régulation des dépenses au stade de l'engagement.

- De l'exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale

Des mesures seront prises pour :

- La poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- La prise en compte dans le système d'information (Vectis, E-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.
- De la rationalisation des dépenses de l'Etat

Sur la période 2021-2023, le Gouvernement entend poursuivre les actions sur l'ajustement des dépenses de personnels ainsi que la rationalisation des dépenses de biens et services et de transferts.

S'agissant des dépenses de personnel, et conformément aux recommandations des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement poursuivra principalement les mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
- l'élaboration d'un système d'information et de gestion des ressources humaines capable de mettre en évidence la composition du salaire, les zones d'emploi, le type d'emploi, le type de travailleur ;
- la révision et l'harmonisation du statut des personnels des Etablissements Publics de l'Etat (EPE).

En matière des dépenses de biens et services, il s'agira de poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses (baux administratifs, consommations publiques en eau, électricité et téléphone, etc.), tout en garantissant l'accès des couches les plus vulnérables aux biens, services et transferts essentiels.

S'agissant des dépenses de transferts, les actions porteraient principalement sur l'amélioration du mode de présentation des états financiers des organismes publics (EPE, Collectivité locales) afin de maîtriser la destination finale des subventions accordées par l'Etat.

La mise en œuvre de ces différentes actions devrait permettre de soutenir la politique du Gouvernement dans les différents secteurs.

5.1.3.2. Performances sectorielles, défis et priorités

Le contexte économique et social marqué par les effets conjugués de lutte contre la pandémie de la Covid-19 et de la chute du prix du pétrole se traduit par une érosion des recettes budgétaires. Cette baisse substantielle des recettes réduirait considérablement les marges de manœuvre du Gouvernement dans la consolidation, la poursuite et la dynamisation des principales mesures du plan de relance économique.

Toutefois, malgré ce contexte difficile, le Gouvernement s'engage, sur les trois (3) prochaines années, à poursuivre les réformes structurelles entreprises avec l'appui des partenaires économiques et financiers pour une meilleure résilience économique et sociale.

A cet effet, les principales réformes/mesures envisagées sont présentées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). Suivant cette logique, les analyses porteront sur les dix (10) principales fonctions des administrations publiques qui constituent les axes stratégiques définissant la politique du Gouvernement. Ces fonctions permettent de garder une stabilité dans la présentation des comptes en cas de changement du découpage administratif et facilite les comparaisons internationales.

Il s'agit des fonctions :

- Services généraux des administrations publiques ;
- Défense ;
- Ordre et sécurité publics ;
- Affaires économiques ;
- Protection de l'environnement ;
- Logements et équipements collectifs ;
- Santé ;
- Loisirs, culture et culte ;
- Enseignement ;
- Protection sociale.

5.1.3.2.1. Les services généraux des administrations publiques

Sur cet axe, le Gouvernement finalisera la mise en œuvre du grand registre d'état-civil de la République gabonaise. A ce titre, un projet de loi relatif au numéro d'identification personnel a été pris en Conseil des Ministres. Ce dernier, devra permettre à chaque citoyen, à terme, de bénéficier d'un identifiant personnel pour les démarches administratives et la mise en place de la nouvelle Carte Nationale d'Identité biométrique.

En outre, le Gouvernement poursuivra la modernisation des services publics notamment avec la dématérialisation des actes administratifs via la généralisation, à l'ensemble de l'Administration, de la plateforme E-Solde développée par l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et de Fréquences (ANINF).

De plus, sur la période 2021-2023, le Gouvernement procédera à l'organisation de l'élection présidentielle.

La défense

Sur la période 2021-2023 dans le secteur de la Défense, le Gouvernement continuera la mise en œuvre de son plan d'acquisition du matériel roulant tactique et de transport de troupe, afin de permettre une parfaite mobilité et une puissance de feu adéquate pour assurer la sécurisation de nos différentes frontières, ainsi que celle des populations.

Outre le matériel roulant, le Gouvernement poursuivra son plan de mise aux normes des casernes, des bases militaires et des camps.

Un accent particulier sera mis sur l'acquisition des équipements sanitaires pour faire face à la pandémie actuelle liée à la covid-19, afin de garantir aux populations une parfaite sécurité sanitaire, avec une priorité orientée vers l'équipement des cliniques mobiles qui permettront d'assurer un déploiement à l'intérieur des zones les plus reculées.

En matière académique, le Gouvernement poursuivra la réfection des écoles de la gendarmerie nationale et de l'état-major, du Prytanée militaire et de l'école nationale des sous-officiers d'active de Mouila (ENSOA).

En matière d'équipement nautique, le Gouvernement procédera à la réhabilitation du quai de la Marine nationale à Port Gentil et poursuivra le financement de l'acquisition du matériel du commissariat (habillement, campement, couchage et ameublement) de l'ensemble des forces déjà entamé.

L'ordre et la sécurité publics

Sur la période 2021-2023 dans le secteur de la Défense, le Gouvernement continuera la mise en œuvre de son plan d'acquisition du matériel roulant tactique et de transport de troupe, afin de permettre une parfaite mobilité et une puissance de feu adéquate pour assurer la sécurisation de nos différentes frontières, ainsi que celle des populations.

Outre le matériel roulant, le Gouvernement poursuivra son plan de mise aux normes des casernes, des bases militaires et des camps.

Un accent particulier sera mis sur l'acquisition des équipements sanitaires pour faire face à la pandémie actuelle liée à la covid-19, afin de garantir aux populations une parfaite sécurité sanitaire, avec une priorité orientée vers l'équipement des cliniques mobiles qui permettront d'assurer un déploiement à l'intérieur des zones les plus reculées.

En matière académique, le Gouvernement poursuivra la réfection des écoles de la gendarmerie nationale et de l'état-major, du Prytanée militaire et de l'école nationale des sous-officiers d'active de Mouila (ENSOA).

En matière d'équipement nautique, le Gouvernement procédera à la réhabilitation du quai de la Marine nationale à Port Gentil et poursuivra le financement de l'acquisition du matériel du commissariat (habillement, campement, couchage et ameublement) de l'ensemble des forces déjà entamé.

Les logements et équipements collectifs

En dépit du contexte économique marqué par les effets de la baisse des prix du pétrole, le Gouvernement a, sur la période 2018-2020, porté un accent particulier sur la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures routières, énergétiques, sportives et des transports.

Dans le domaine de la construction, des équipements et du logement, les principales réformes concernent :

- La réhabilitation et aménagement des voiries municipales ;
- La poursuite du projet de la Transgabonaise ;
- L'équipement et la réhabilitation des subdivisions provinciales des TP ;
- La poursuite des travaux de construction routiers.

o Volet Routier :

Les actions en cours de finalisation portent sur les projets de construction de la route Port-Gentil-Omboué et d'assainissement du bassin versant de Nzeng-Ayong.

Au cours de la période 2021-2023, les investissements vont s'intensifier pour consolider les acquis. Il s'agira de mener des actions portant sur l'entretien du réseau routier, la réhabilitation des axes routiers endommagés de Libreville, Akanda et Owendo.

Ces efforts sur l'entretien de l'existant n'occulteront pas la mise en œuvre des actions déjà programmées. Il s'agit du lancement des études et des travaux de la route nationale de Libreville à Franceville encore appelée la "Transgabonaise".

L'entretien des routes départementales sera soutenu par la remise sur pied des régies des travaux publics.

o Domaine des Transports :

Sur la période 2018-2020, le Gouvernement, à travers son partenariat avec le groupe OLAM, a construit un nouveau quai à cargo au port d'Owendo en vue de diminuer les coûts de logistique tout en augmentant la productivité. L'objectif étant de rendre le Gabon plus attractif pour les investissements directs étrangers.

Aussi, en 2020 pour accroître l'offre de transport, le Gouvernement a procédé à la mise en place d'une nouvelle société de transport urbain (TransUrb). Malgré ces efforts, on constate que les populations gabonaises continuent de rencontrer des difficultés de mobilité.

Dans cette optique, la période 2021-2023 sera marquée par l'amélioration de l'offre de transport aux populations et aux opérateurs économiques, notamment, la création annoncée d'une compagnie aérienne nationale.

Secteur Habitat et Logement. En 2019, le secteur enregistre 9.316 logements construits.

Au cours de la période 2021-2023, le Gouvernement poursuivra sa politique d'accès au logement et à la propriété. La mise en œuvre de cette politique passera par :

- L'élaboration du plan d'occupation des sols dans chaque Province, Commune et Département ;
- L'élaboration d'un règlement de construction pour chaque type d'habitation et pour chaque projet immobilier ;
- L'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie ;
- Le renforcement du cadre de régulation et de planification urbaine.

La santé

Depuis 2018, le Gouvernement a accordé une attention particulière au secteur de la santé. Elle s'est matérialisée par :

- La task-force sur la santé ;
- La construction d'un centre pour enfants autistes et trisomiques à ANGONDJE ;
- L'acquisition des cliniques mobiles dans le cadre de la médecine de proximité ou itinérante ;
- La poursuite de la mise en œuvre des programmes de vaccination ;
- La réalisation des activités préparatoires au lancement du financement basé sur la performance (PBF).

De même, dans le cadre de la coopération avec le Maroc, le Gabon a bénéficié de la réalisation des centres d'hémodialyse de Franceville et de Port-Gentil ainsi que de la formation de médecins spécialistes.

Sur la période 2021-2023, le Gouvernement poursuivra l'exécution des mesures sociales et urgentes dans le cadre de la prévention sanitaire, de l'offre de soins et de la lutte contre le sida.

S'agissant de la prévention sanitaire, il renforcera la médecine préventive à travers la couverture vaccinale en vue de maintenir le statut du Gabon comme pays libre de la polio, ainsi que la surveillance épidémiologique et la circonscription des maladies émergentes et ré-émergentes. De même, le Gouvernement explorera les options pour générer des revenus supplémentaires pour la santé, notamment une plus grande décentralisation financière et l'augmentation des quotes-parts pour les services de prévention et de sensibilisation.

L'augmentation de l'offre de soins passe par :

- L'approvisionnement et la disponibilité des médicaments (notamment les antirétroviraux, les anticancéreux, les antituberculeux, etc.) et consommables dans les formations sanitaires ;
- La mise en place au CHUL d'une unité médicale de pointe pour la prise en charge des maladies cardiovasculaires ;
- La réhabilitation et l'équipement des plateaux techniques des Centres Hospitaliers Régionaux à travers la convention avec l'AFD ;
- L'achèvement des travaux de construction et l'équipement des hôpitaux départementaux ;
- La maintenance des équipements biomédicaux des Centres Hospitaliers Universitaires surtout après la suspension des activités du groupe VAMED Management.

Le Gouvernement s'engage à assurer le financement régulier de l'entretien des structures sanitaires tout en renforçant la gouvernance de ces établissements de santé à travers le financement basé sur la performance.

Enfin, le Gouvernement poursuivra les efforts de couverture nationale et d'accès aux ARV des personnes vivant avec le VIH.

Les loisirs, culture et culte

Les plus hautes autorités entendent continuer à promouvoir le sport et la culture dans le pays en utilisant les vecteurs de communication. Sur la période 2021-2023, le Gouvernement s'engage à poursuivre, pour le volet sport :

- L'aménagement des équipements et des circuits sportifs de proximité ;
- La vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- L'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;
- La recherche et la garantie du financement de l'entretien permanent des infrastructures sportives ;
- La dotation des équipes nationales des centres de regroupement pour leur préparation physique et mentale ;
- L'entretien et la réhabilitation des stades.

Le Gouvernement s'engage à mettre un accent sur le volet Culture et Arts. Ce dernier porte notamment sur le cadre normatif, le personnel, les infrastructures, le droit d'auteur et le statut de l'artiste.

A cet effet, sur la période 2021-2023, le Gouvernement va s'atteler à :

- Répertorier les artistes, les établissements, les compagnies et les entreprises du secteur de la culture dans sa globalité ;
- S'assurer et à garantir la participation du Gabon aux manifestations artistiques internationales ;

- À définir les conditions de création et d'ouverture des établissements, entreprises ou groupes culturels ;
- À encourager l'organisation des manifestations nationales dédiées à la création ;
- À veiller à la célébration des journées nationales et internationales en rapport avec les arts du spectacle.

Les enseignements

Secteur éducation. Sur la période 2021-2023, le secteur éducation demeurerait au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ainsi, les actions relatives à ce secteur porteront notamment sur les constructions et les réhabilitations des établissements ainsi que sur le renforcement des capacités.

Le Gouvernement compte multiplier des initiatives afin de faire face à l'augmentation des effectifs et diversifier l'offre de formation. Cela se traduira par la poursuite de la mise en œuvre des mesures présidentielles d'urgence sociale, l'élaboration d'une nouvelle carte scolaire en vue d'une meilleure planification de la construction des établissements.

Cet axe recouvre l'enseignement général et technique, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'éducation de masse.

L'enseignement général et technique. Sur ce volet, le Gouvernement poursuivra les différents projets en cours. Ainsi, les projets à mener dans l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire notamment, les projets de réhabilitation des écoles primaires, d'acquisition de tables-bancs, d'achèvement des travaux des établissements scolaires et de construction de 3 Lycées (Akanda, Libreville et Owendo) devraient permettre d'atteindre les cibles visées par les mesures présidentielles, en l'occurrence :

- La fourniture de cent-soixante-dix mille (170 000) table-bancs ;
- La réhabilitation de sept-cent-trois (703) écoles primaires ;
- L'équipement informatique de cent-six (106) salles de classe dans les lycées et collèges.

En outre, des efforts seraient consentis pour le renforcement des compétences des enseignants et des responsables d'établissement avec le projet "Formation des enseignants et des proviseurs".

Dans le même ordre, et grâce à un appui de 39 milliards FCFA de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Éducation (PISE), entrera en phase d'opérationnalisation par le lancement des travaux de construction de deux-cents (200) salles de classes sur les quinze (15) sites identifiés à Libreville et à Port-Gentil.

L'enseignement supérieur. Des efforts seront consentis sur la période 2021-2023 pour la poursuite des projets de réhabilitation de l'Université Omar Bongo (UOB), de l'Université des Sciences de la Santé et de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) et pour une amélioration des contenus pédagogiques.

La protection sociale

Sur la période 2018-2020, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa politique, conformément aux orientations de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG).

En effet, sur cette période on relève notamment les actions suivantes :

- L'établissement de trois mille (3 000) actes de naissance aux gabonais qui en étaient dépourvus ;
- La formation de deux cent cinquante personnes vivant avec un handicap (250) sur les activités génératrices de revenus (AGR) pour leur autonomisation sur le plan économique. A ces réalisations s'ajoute l'élaboration d'une stratégie de prise en charge des personnes âgées ;
- La gratuité des accouchements dans les structures sanitaires publiques et militaires.

Sur la période 2021-2023, le Gouvernement consolidera sa politique de lutte contre la précarité et les inégalités. Dans ce cadre, une feuille de route, dont l'objectif est d'améliorer le fichier de la CNAMGS et de valider l'outil de ciblage des GEF sera validée. Dans le même temps, une enquête nationale sur la définition des GEF sera menée.

Il s'engage à améliorer la gestion des finances publiques (GFP) dans le secteur et garantir le financement des mesures de protection sociale et de l'assurance maladie non contributive.

Dans la même optique, le Gouvernement apportera son appui à la mise en œuvre de la politique de l'intégration de la femme au développement.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage revoir la gouvernance de la CNAMGS et de la CNSS afin de proposer des réformes efficaces.

5.1.4. Allocations sectorielles des crédits budgétaires 2021

Les approfondissements apportés sur les travaux de la réforme budgétaire et comptable en cours, avec notamment la recherche de l'exhaustivité et une meilleure traçabilité des opérations budgétaires, ont notamment entraîné l'évolution continue de l'architecture budgétaire.

De 2015 à ce jour, elle s'est enrichie de dix nouvelles missions qui concernent les recettes affectées. Les interventions publiques sont ainsi délimitées dans quarante (40) missions de politiques publiques, dont dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS) et cinq (5) dotations.

De même, depuis 2018, les attributions de produits (ADP) sont inscrites dans la loi de finances pour une meilleure exhaustivité budgétaire.

Sur la période 2021-2023, la stratégie du Gouvernement consistera à poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses, notamment les dépenses courantes.

Pour les trois prochaines années, la politique du Gouvernement sera essentiellement orientée vers les trois fonctions des administrations publiques suivantes :

- Affaires économiques : 2049,7 milliards FCFA ;
- Enseignement : 1003,7 milliards FCFA ;
- Services généraux des administrations publiques : 691,7 milliards FCFA.

Sur la période 2021-2023, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élèveraient en moyenne à 5756,5 milliards F.CFA. La répartition, par fonction, est déclinée dans le tableau qui suit.

Tableau 28 : Allocation sectorielle des crédits par fonction 2021-2023

Fonctions	LFI 2020		PLF 2021		PLF 2022		PLF 2023		Moyenne sur la période (2021-2023)	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Services généraux des administrations publiques	271 499 622 832	10,8%	210 925 830 647	12,3%	231 844 315 863	13,0%	248 975 519 067	13,0%	691 745 665 577	12,0%
Défense	156 245 093 060	7,8%	151 934 777 578	7,7%	145 594 645 669	7,6%	145 594 645 669	7,6%	443 124 068 915	7,7%
Ordre et sécurité publiques	86 691 708 089	4,3%	84 039 508 089	4,4%	83 589 508 089	4,5%	85 689 508 089	4,5%	253 318 524 267	4,4%
Affaires économiques	656 470 534 393	32,5%	633 939 122 848	34,2%	644 176 581 143	40,2%	771 576 702 091	40,2%	2 049 692 406 083	35,6%
dont : Remboursement des intérêts de la dette	240 854 559 526	12,3%	239 947 039 874	11,8%	223 239 717 788	10,2%	196 001 812 144	10,2%	659 188 569 805	11,5%
Remboursement de TVA	89 214 685 199	4,8%	93 407 233 698	5,7%	106 897 668 272	6,0%	114 762 803 782	6,0%	315 067 705 752	5,5%
Transfert à SOG-ARA (soutien aux produits pétroliers sociaux gaz butane et pétrole lampant)	17 305 200 000	0,6%	12 200 000 000	0,6%	12 200 000 000	0,6%	12 200 000 000	0,6%	36 600 000 000	0,6%
Protection de l'environnement	30 424 980 483	1,2%	23 392 596 418	1,3%	25 932 046 350	1,3%	25 325 845 304	1,3%	72 650 488 072	1,3%
Logement et équipements collectifs	199 291 337 195	11,8%	230 252 647 387	8,2%	155 380 965 444	3,7%	70 891 689 021	3,7%	456 525 301 853	7,9%
Santé	116 884 897 055	5,9%	115 975 082 120	6,0%	113 176 660 606	5,9%	113 185 338 023	5,9%	342 337 080 750	5,9%
Loisirs, culture et culte	31 120 070 576	1,5%	24 993 247 827	1,4%	26 293 098 098	1,4%	27 338 520 684	1,4%	78 624 866 609	1,4%
Enseignement	380 382 450 878	18,2%	356 112 021 369	18,0%	339 513 992 751	16,1%	308 062 028 190	16,1%	1 003 688 042 290	17,4%
Protection sociale	122 692 701 850	6,2%	121 159 374 920	6,4%	121 013 447 663	6,4%	122 651 710 885	6,4%	364 824 533 468	6,3%
TOTAL	2 051 703 396 409	100,0%	1 952 724 209 204	100,0%	1 884 515 261 657	100,0%	1 919 291 507 023	100,0%	5 756 530 977 884	100,0%



5.1.5. Les missions de la fonction “ Services généraux des administrations publiques”

La fonction “Services généraux des administrations publiques” comprend huit (8) missions ministérielles. En 2021, Le Gouvernement y consacra 210,9 milliards FCFA, soit 14,3% du budget de l'Etat. Cette fonction comprend les missions ci-après :

- Action extérieure de l'Etat : 11,1 % ;
- Administration du territoire : 16,6 % ;
- Conseil et Contrôle : 1,2 % ;
- Pilotage et coordination de l'action gouvernementale : 5,2 % ;
- Pouvoirs publics : 36,0 % ;
- Fonction publique : 5,3 % ;
- Dépenses transversales : 22,7 % ;
- Autorités administratives indépendantes et de régulation : 1,9 %.

Les missions telles que “Pouvoirs publics” et “Dépenses transversales” bénéficieraient respectivement de 75,8 milliards FCFA et 47,9 milliards FCFA, soit 58,7 % du budget de cette fonction.

5.1.6. Les missions de la fonction “ Défense ”

La fonction “Défense”, constituée exclusivement de la mission “Défense”, concentrerait un montant global de 151,9 milliards FCFA en 2021, soit 7,8% du budget de l'Etat.

Cette augmentation serait liée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles ainsi que la défense de l'intégrité du territoire national.

5.1.7. Les missions de la fonction “Ordre et sécurité publics”

Pour assainir le climat des affaires et favoriser le retour des investisseurs, il est nécessaire de garantir la sécurité des biens et des personnes par l'impartialité de la justice. Il apparaît également nécessaire de renforcer le dispositif sécuritaire afin d'endiguer le phénomène de délinquance juvénile.

La fonction “Ordre et sécurité publics” est constituée de deux (2) missions, une ministérielle (Justice) et une interministérielle (Sécurité).

Le projet de loi de finances 2021 consacrera 84,0 milliards FCFA à cette fonction, soit 4,3% du budget de l'Etat.

Le Gouvernement mettra l'accent sur la réhabilitation des prisons à l'intérieur du pays. De ce fait, la dotation de la mission Justice sera de 27,8 milliards FCFA, soit 33,1% de la fonction.

S'agissant du volet sécurité, le Gouvernement poursuivra la mise aux normes des camps, casernes et commissariats, la construction d'une taillerie centrale des forces de défense. La dotation allouée à cette mission sera de 56,2 milliards FCFA, soit 66,9% de la fonction.

5.1.8. Les missions de la fonction “ Affaires économiques ”

Dans le but d'accélérer la politique de mobilisation des recettes hors pétrole et de maîtrise des dépenses publiques amorcée depuis la mise en place du Plan de Relance de l'Economie, le Gouvernement consacrera 32,5% de son budget, soit 633,9 milliards de FCFA aux missions de la fonction “Affaires économiques”.

Cette fonction comprend neuf (9) missions. Les missions Gestion des finances publiques, Provisions, Stratégie économique et Agriculture, élevage et pêche représentent à elles seules 84,8% du budget de la fonction. Elles seraient réparties comme suit :

- Gestion des finances publiques: 415,3 milliards FCFA dont 239,9 milliards FCFA pour les engagements financiers de l'Etat (charges financières de la dette) et 93,4 milliards FCFA pour les remboursements courants de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Provisions : 38,2 milliards FCFA, soit 6,0% de la fonction. ;
- Stratégie économique : 44,6 milliards FCFA dont 12,2 milliards FCFA consacrée à la subvention à la SOGARA destinée au soutien des prix du pétrole lampant et du gaz butane ;
- Agriculture, élevage et pêche : 39,5 milliards FCFA, soit 6,2% de la fonction.

Les autres missions comptabiliseraient globalement 15,2% de la fonction “Affaires économiques”.

- Communication : 21,5 milliards FCFA, soit 3,4% du budget alloué à la fonction “Affaires économiques” ;
- Entreprenariat et commerce : 10,8 milliards FCFA, soit 1,7% de la fonction ;
- Industrie et mines : 3,7 milliards FCFA, soit 0,6% de la dotation de la fonction ;
- Transports : 23,9 milliards FCFA, soit 3,8% de la fonction ;
- Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières : 36,3 milliards FCFA, soit 5,7% de la dotation de la fonction.

5.1.9. Les missions de la fonction “ Protection de l’environnement”

La fonction “Protection de l’environnement”, constituée des missions “Economie forestière et protection de l’environnement” et “Salubrité publique”, concentrerait un montant global de 23,4 milliards FCFA en 2021, soit 1,2% du budget de l’Etat.

La dotation budgétaire allouée à cette fonction se déclinera ainsi qu’il suit :

- Economie forestière et Protection de l’environnement : 64,4% ;
- Salubrité publique : 35,6%

5.1.10. Les missions de la fonction “ Logements et équipements collectifs”

Pour l’exercice 2021, le budget de la fonction “ Logements et équipements collectifs” se situerait à 230,3 milliards FCFA, soit 11,8% du budget de l’Etat.

Cette fonction comprend six (6) missions réparties ainsi qu’il suit :

- Aménagement du territoire et tourisme : 3,9 milliards FCFA, soit 1,7% de la fonction ;
- Constructions, logements et équipements collectifs : 201,5 milliards FCFA, soit 87,5% de la fonction ;
- Service universel des communications électroniques : 2,5 milliards FCFA, soit 1,1% de la fonction ;
- Financement de l’habitat : 4,4 milliards FCFA, soit 1,9% de la fonction ;
- Service public de l’eau et de l’électricité : 8,2 milliards FCFA, soit 3,6% de la fonction ;
- Gestion du patrimoine routier et contrôle des carburants : 9,7 milliards FCFA, soit 4,2% de la fonction.

5.1.11. Les missions de la fonction “Santé”

Cette fonction est constituée uniquement de la mission Santé. Cette mission enregistrerait un montant de 115,9 milliards FCFA en 2021, soit 5,9% du budget de l’Etat.

Ainsi, le Gouvernement poursuivra l’exécution des mesures sociales et urgentes dans le cadre de la prévention sanitaire, de l’offre de soins et de la lutte contre le sida.

5.1.12. Les missions de la fonction “ Loisirs, culture et culte”

Cette fonction est constituée des missions “Culture et éducation populaire”, “Jeunesse, sports et loisirs”, “ Promotion du sport “ et “Promotion audiovisuelle et cinématographique”. Elle concentrerait un montant global de 24,9 milliards FCFA en 2021, soit 1,3% du budget de l’Etat.

La dotation budgétaire allouée à cette fonction se déclinerait par mission, ainsi qu’il suit :

- Culture et éducation populaire : 5,5 milliards FCFA, soit 22,0% de la fonction ;
- Jeunesse, sports et loisirs : 12,7 milliards FCFA, soit 50,8% de la fonction ;
- Promotion du sport : 5,3 milliards FCFA, soit 21,1% de la fonction ;
- Promotion audiovisuelle et cinématographique : 1,5 milliard FCFA, soit 6,1% de la fonction.

5.1.13. Les missions de la fonction “ Enseignement ”

La fonction “Enseignement”, constituée des missions “Education nationale”, “Enseignement supérieur et recherche scientifique”, “Travail, emploi et formation professionnelle” et “Formation pour l’emploi”, afficherait un montant global de 356,1 milliards FCFA en 2021, soit 18,2% du budget de l’Etat.

La dotation budgétaire allouée à cette fonction se répartirait par mission,

ainsi qu’il suit :

- Education nationale : 213,1 milliards FCFA, soit 59,8% de la fonction ;
- Enseignement supérieur et recherche scientifique : 80,8 milliards FCFA, soit 22,7% de la fonction ;
- Travail, emploi et formation professionnelle : 60,2 milliards FCFA, soit 16,9% de la fonction ;
- Formation pour l’emploi : 2,0 milliards FCFA, soit 0,6% de la fonction.

5.1.14. Les missions de la fonction “ Protection sociale ”

Cette fonction regroupe les missions “Prévoyance sociale”, “Pensions” et “Prestations familiales et sociales “. Elle afficherait un montant global de 121,2 milliards FCFA en 2021, soit 6,2% du budget de l’Etat.

Les répartitions par mission se déclinerait ainsi qu’il suit :

- Prévoyance sociale : 45,2 milliards FCFA, soit 37,3% de la fonction ;
- Pensions : 59,5 milliards FCFA, soit 49,1% de la fonction ;
- Prestations familiales et sociales : 16,5 milliards FCFA, soit 13,6% de la fonction.

5.2. Perspectives budgétaires 2020-2022

5.2.1. Gouvernance économique et financière

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement entend accélérer sa politique de mobilisation des recettes hors pétrole amorcée durant la période 2017-2019. Parallèlement il développera des financements innovants (partenariats public-privés, marchés financiers, etc.) impliquant la contribution du secteur privé dans la réalisation de certains projets.

Cela se traduit, notamment, par la mise en œuvre des mesures de la fiscalité intérieure visant à :

- Promouvoir le civisme fiscal ;
- Améliorer le recouvrement de l’impôt afin de limiter les arriérés fiscaux ;
- Instaurer des contrôles fiscaux fondés sur les risques.

Concernant la fiscalité de porte, des mesures sont en cours pour remédier aux problèmes identifiés. Il s’agit notamment :

- De la sous-évaluation du manifeste des valeurs d’importation ;
- Du recours abusif au mécanisme d’exonération et de suspension des droits ;
- De la mauvaise application du tarif extérieur commun et les carences du système de paiement pour obtenir le dédouanement.

Le Gouvernement poursuivra les efforts visant à inciter les contribuables exerçant dans le secteur informel à respecter les lois et règlements en vigueur. Ces mesures, dont le but est de permettre la migration de ces contribuables vers le secteur formel, auront pour conséquence l'élargissement de l'assiette et se traduiront par un accroissement des recettes fiscales.

5.2.2. Finances publiques

La reprise de l'économie ainsi que la remontée des cours des matières premières devraient favoriser l'une embellie au niveau des finances publiques.

Ainsi, les recettes totales hors dons, passeraient 1 524,9 milliards en 2020 à 2 148,8 milliards de Fcfa à l'horizon 2023. En pourcentage du PIB, les recettes totales passeraient de 19,9% du PIB en 2020 à 24,7% du PIB en 2023.

Cet accroissement s'expliquerait par une augmentation des recettes non pétrolières de 417,4 milliards entre 2020 et 2023 à 1 478,8 milliards de Fcfa à l'horizon 2023. En effet, les ressources hors pétrole passeraient de 12,9% en moyenne sur la période 2018-2020 à 13,1% du PIB sur la période 2021-2023.

S'agissant des recettes pétrolières, elles devraient ralentir pour se situer à 5,9% du PIB en moyenne sur la période 2021-2023 contre 6,4% du PIB la période précédente.

5.2.3. Fiscalité de porte

Les perspectives de reprise annoncées par LFI 2020 doivent être mises à jour en tenant compte de l'impact de la pandémie au nouveau coronavirus. En effet, cette crise sanitaire contraint les gouvernements à prendre des mesures sans précédent pour protéger la vie des personnes, se traduisant par une baisse inévitable du commerce et de la production dans la plupart des pays.

Au 1^{er} trimestre 2020, en dépit de la hausse des exportations, la contraction des importations de près de 8% confirme cette tendance baissière annoncée précédemment.

Ainsi, avec la prise en compte de l'impact de cette pandémie, l'objectif des recettes douanières, arrêté à 334,9 milliards FCFA dans la prévision initiale est révisée à la baisse de 71,8 milliards Francs CFA pour se situer à 263,1 milliards Francs dans le projet de loi de finances rectificative de l'année 2020.

Cette chute des recettes douanières serait atténuée par les gains résultants de l'action en recouvrement des impayés de droits et taxes et la nouvelle fiscalité à l'exportation des produits du bois.

Tableau 29 : Principales mesures d'optimisation des recettes douanières

n°	Mesures	Rendements (en milliards FCFA)						Observations
		PLFR	PLF	Projections				
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1	Nouvelle fiscalité à l'export des produits du bois et suppression de la taxe d'abatage	12,76	29,35	30,93	32,71	33,98	35,28	La taxe d'abatage accuse depuis quelques années un rendement faible lié à un dispositif d'imposition obsolète et inadapté qu'il convient de supprimer pour mettre en place un dispositif de collecte plus ambitieux qui tient compte des niveaux de transformation des bois exportés (mise en œuvre probable début septembre 2020).
2	Soutien de la DGDDI à l'action en recouvrement des impayés et mise en œuvre de l'entrepôt spécial d'hydrocarbure	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	L'implication de la DGDDI dans l'action en recouvrement des impayés et l'opérationnalisation de l'entrepôt d'hydrocarbure vont permettre de réduire le stock des restes à recouvrer des droits et taxes
	Total	32,76	49,35	50,93	52,71	53,98	55,28	Moyenne = 52,5 milliards Francs CFA

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

Sur la période 2021-2023, les recettes douanières passeraient de 307,7 milliards FCFA à 361,9 milliards FCFA. Cet accroissement serait expliqué par :

- L'augmentation des recettes à l'exportation, soutenue par une progression du volume des exportations du minerai de manganèse et de bois débité, couplée à une amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ;
- L'accroissement des recettes à l'importation qui trouverait sa justification dans un meilleur suivi des exonérations ;
- L'amélioration de la prise en charge des marchandises au cordon douanier.

Toutes ces actions seront renforcées par les effets induits de l'implémentation du logiciel SYDONIAWORLD, ainsi que le renouvellement des équipements opérationnels.



Tableau 30 : Projection des recettes douanières 2020-2023

(en milliards de Fcfa)	2019	2020			2021		2022	2023
		LF (1)	PLFR (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
Total recettes douanières	291,8	334,9	263,1	-71,8	307,7	44,6	344,3	361,9
Droits et taxes à l'exportation	24,1	22,1	31,8	9,7	48,6	16,8	50,8	52,6
Droits et taxes à l'importation	267,7	312,8	231,4	-81,4	259,1	27,7	293,5	309,3
dont taxe sur la valeur ajoutée	101,7	120,9	93,7	-27,2	106,4	12,7	119,4	127,3

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

5.2.4. Fiscalité intérieure

Le Gouvernement est fermement engagé à promouvoir une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance. A cet égard, sur la période 2021-2023, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agit de :

- Taxer davantage les revenus fonciers et les biens immobiliers (bâti et non bâti) en sus de la fiscalisation des revenus locatifs ;
- Fiscaliser tous les revenus notamment ceux des secteurs peu ou pas taxés ;
- Supprimer les exonérations et autres avantages fiscaux sans contreparties exigées aux bénéficiaires ;
- Instaurer de nouveaux prélèvements obligatoires en phase avec les mutations de notre environnement économique.

La sécurisation de la collecte des recettes quant à elle vise à :

- Renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;
- Lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- Poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par l'achèvement du projet et@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;
- Renforcer l'action en recouvrement :
 - En amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leurs résolutions ;
 - En aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

En définitive, la mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de recettes de 741,1 milliards FCFA prévus dans la Loi de Finances 2020 à 1 059,3 milliards FCFA à l'horizon 2023.

Tableau 31 : Prévisions de clôture 2020 et perspectives 2021-2023 des recettes

(en milliards de Fcfa)	2020			2021		2022	2023
	LF (1)	Projection clôture (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
Impôts indirects	394,7	271,3	-123,4	316,7	45,4	361,6	391,5
TVA brutes	309,7	212,8	-96,9	248,7	36,0	284,7	305,6
Autres taxes B/S	85,0	58,5	-26,5	68,0	9,4	76,9	85,9
Impôts directs	474,8	362,7	-112,1	394,8	32,1	446,3	522,1
IRPP	152,6	132,2	-20,4	144,4	12,2	156,4	192,6
Impôt sur les Sociétés	322,1	230,5	-91,6	250,4	19,9	289,9	329,5
Autres recettes fiscales et non fiscales	112,4	82,6	-29,8	85,5	2,9	96,2	105,7
Recettes affectées	37,0	24,5	-12,5	30,0	-	35,0	40,0
Total des recettes DGI	1019,0	741,1	-277,8	827,0	85,9	939,1	1059,3
Remboursements TVA	-89,2	-54,2	35,0	-93,4	-39,2	-106,9	-114,8
Total des recettes DGI (nets rbts TVA)	929,7	686,9	-242,8	733,6	46,6	832,2	944,5

Source : Cellule Technique-CICMB, DGI

5.2.5. Fiscalité pétrolière

A fin 2020, les recettes pétrolières se situeraient à 463,5 milliards FCFA, en baisse de 220,8 milliards de FCFA par rapport aux prévisions de la loi de finances. Sur la période, l'encaisse trésor baisserait de 164,7 milliards FCFA comparativement à la loi de finances 2020 pour se situer à 451,3 milliards FCFA.

En 2021, les recettes pétrolières sont projetées à 532,7 milliards de FCFA, en hausse de 69,2 milliards FCFA par rapport au projet de loi de finances rectificative 2020.

A l'horizon 2023, les recettes pétrolières se situeraient à 669,7 milliards de FCFA.

Tableau 32 : Projection des recettes pétrolières 2021-2023

(en milliards de Fcfa)	2019	2020			2021		2022	2023
		LFI (1)	PLFR (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
Recettes pétrolières	747,2	684,3	463,5	-220,8	532,7	69,2	600,1	669,7
Encaisse trésor	653,9	616,0	451,3	-164,7	520,5	69,2	587,9	657,5
IS	122,9	170,0	190,0	20,0	180,8	-9,2	213,8	248,8
RMP	313,1	278,1	146,3	-131,8	194,8	48,5	216,2	237,6
Autres	217,9	167,9	115,0	-52,8	144,9	29,8	158,0	171,1
Transfert SOGARA	93,3	68,3	12,2	-56,1	12,2	0,0	12,2	12,2

Source : Cellule Technique-CICMB, DGH

5.2.6. Allocations des crédits budgétaires 2020-2022

Les approfondissements apportés sur les travaux de la réforme budgétaire et comptable en cours, avec notamment la recherche de l'exhaustivité et une meilleure traçabilité des opérations budgétaires, ont notamment entraîné l'évolution continue de l'architecture budgétaire.

De 2015 à ce jour, elle s'est enrichie de huit nouvelles missions qui concernent les recettes affectées. Les interventions publiques sont ainsi délimitées dans trente-huit (38) missions de politiques publiques, dont huit (8) comptes d'affectation spéciale (CAS) et cinq (5) dotations. De même, depuis 2018, les attributions de produits (ADP) sont inscrites dans la loi de finances pour une meilleure exhaustivité budgétaire.

Sur la période 2020-2022, la stratégie du gouvernement consistera à poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses, notamment les dépenses courantes à un niveau appréciable.

Les charges de l'Etat s'établiraient en moyenne à 2 727,1 milliards FCFA et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- Dépenses du budget de l'Etat : 1899,1 milliards de FCFA, dont 1728,5 milliards FCFA pour les dépenses du budget général et 170,7 milliards FCFA pour les dépenses de CAS ainsi que des recettes affectées ;
- Charges de financement et de trésorerie : 828 milliards FCFA répartis entre les amortissements (586,4 milliards FCFA), les prêts, avances, dépôts et autres dépenses (84,7 milliards FCFA), la réduction d'arriérés (94,2 milliards FCFA) et les autres charges de trésorerie (62,7 milliards FCFA).

Sur la même période, les dépenses courantes de l'Etat se situeraient à 1 157,4 milliards de FCFA en moyenne. Ce poste de dépenses se décompose de la façon suivante :

- Dépenses de personnel à 669,8milliards FCFA ;
- Dépenses de biens et services s'établiraient à 273 milliards FCFA ;
- Dépenses de transferts se situeraient à 214,6 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 333,5 milliards de FCFA, dont 147,6 milliards FCFA financées sur ressources internes et 185,9 milliards FCFA financées sur ressources externes.

Les autres dépenses se situeraient à 30,4milliards FCFA dont 10milliards FCFA relatifs au règlement des contentieux de l'Etat et 20,4 milliards FCFA pour ce qui est de la restructuration des entreprises publiques.

Les intérêts de la dette s'établiraient à 207,1milliards FCFA induits par le financement du plan de relance économique. Ils porteraient sur la dette intérieure (57,5 milliards FCFA) et la dette extérieure (149,7milliards FCFA).

Dix (10) axes stratégiques définiront la politique du Gouvernement. Il s'agit de :

- Axe n°1 : Développement des infrastructures ;
- Axe n°2 : Renforcement du capital humain ;
- Axe n°3 : Protection sociale et solidarité nationale ;
- Axe n°4 : Coordination de l'Administration ;
- Axe n°5 : Sécurité et consolidation de l'Etat de droit ;
- Axe n°6 : Gouvernance politique ;
- Axe n°7 : Gouvernance économique et financière ;
- Axe n°8 : Promotion de la croissance ;
- Axe n°9 : Promotion du sport et rayonnement culturel ;
- Axe n°10 : Services Communs.

Pour les trois prochaines années, la politique du Gouvernement sera particulièrement orientée vers les trois axes stratégiques suivants :

- Développement des infrastructures : 476,2 milliards FCFA ;
- Renforcement du capital humain : 968 milliards FCFA ;
- Protection sociale et solidarité nationale : 808,5 milliards FCFA.

En 2020, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élèveraient à 1 997,3 milliards F.CFA. La répartition, par axe stratégique, est déclinée dans le tableau qui suit.

Tableau 33 : Budget de l'Etat par axes stratégiques 2019-2022 (En milliards de FCFA)

Axes Stratégiques	2019				2020				2021				2022			
	Valeur	Part relative	Evol.	Evol. %	PLF	Part relative	Evol.	Evol. %	PLF	Part relative	Evol.	Evol. %	PLF	Part relative	Evol.	Evol. %
01. Développement des infrastructures	262,9	13,0%	56,1	27,1%	253,0	13,0%	-9,9	-2,8%	145,2	7,5%	-107,8	-42,2%	78,0	4,6%	-67,2	-45,4%
02. Renforcement du capital humain	308,2	15,4%	-4,6	-0,7%	352,6	18,0%	44,4	14,4%	334,2	17,1%	-18,4	-5,2%	281,2	16,3%	-53,0	-15,7%
03. Protection sociale et solidarité nationale	285,4	14,1%	33,1	13,1%	271,0	13,8%	-14,3	-4,6%	274,8	14,0%	3,8	1,4%	262,6	15,3%	-12,3	-3,1%
04. Coordination de l'Administration	131,1	6,5%	-23,8	-15,4%	153,2	7,2%	22,1	9,1%	193,0	8,8%	39,8	20,5%	181,6	9,3%	-11,5	-5,7%
05. Sécurité et consolidation de l'Etat de droit	233,9	11,6%	16,1	7,4%	220,3	11,2%	-13,6	-5,8%	220,4	11,2%	0,0	0,0%	219,4	12,6%	-0,9	-0,4%
06. Gouvernance politique	100,0	5,0%	-26,2	-20,8%	76,7	4,0%	-23,3	-22,0%	75,5	4,0%	-1,2	0,0%	76,7	4,5%	1,2	0,0%
07. Gouvernance économique et financière	563,9	27,9%	13,8	2,5%	523,7	25,5%	-40,2	-10,6%	579,5	29,9%	55,8	16,8%	504,7	29,3%	-74,7	-13,0%
dont : Remboursement des intérêts de la dette	255,6	12,7%	192,3	303,8%	221,0	11,2%	-34,6	-13,5%	209,2	10,6%	-11,8	-5,4%	191,2	11,0%	-17,9	-8,6%
Remboursement de TVA	115,3	5,7%	-116,7	-50,3%	111,2	5,6%	-4,1	-3,5%	120,7	6,1%	9,4	8,5%	128,5	6,1%	7,9	-11,8%
Transfert à Sogara (soutien aux produits pétroliers sociaux gaz butane et pétrole lampant)	21,0	1,0%	1,5	7,7%	18,8	1,0%	-2,2	-10,5%	18,5	0,9%	-0,3	-1,7%	18,2	1,0%	-0,3	-1,7%
08. Promotion de la croissance	63,9	3,2%	-1,9	-2,9%	70,7	3,6%	6,8	10,9%	71,0	4,2%	0,2	16,0%	68,0	4,4%	-3,0	-6,2%
09. Promotion du sport et rayonnement culturel	30,4	1,4%	-10,5	-31,3%	43,3	2,1%	12,9	45,9%	25,8	1,2%	-17,5	-42,8%	26,1	1,4%	0,3	1,4%
10. Services Communs	39,5	2,0%	-2,2	-5,2%	32,8	1,7%	-6,8	-15,9%	41,3	2,1%	8,5	24,0%	41,3	2,4%	0,0	0,0%
Total Général	2 019,1	100%	50,1	3%	1 997,3	100%	-21,8	-2%	1 960,6	100%	-36,7	-0,3%	1 739,5	100%	-221,1	-11,2%

5.2.7. Ressources et charges de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie sont projetées en moyenne à 775,5 milliards FCFA sur la période 2021-2023.

Elles comprennent :

- Les appuis budgétaires ciblés (prêts projets) : 286,4 milliards FCFA ;
- Les émissions de titre sur le marché intérieur : 150 milliards FCFA;
- Les partenariats Publics-Privés: 15 milliards F.CFA ;
- Les accumulations d'arriérés: 73,8 milliards F.CFA ;
- Les émissions de titre à la Banque Centrale: 250,3 milliards FCFA.

Les charges de financement et de trésorerie se situeraient à 642,5 milliards FCFA en 2020 et à 2157,7 milliards FCFA sur la période 2021-2023.

Elles se composent de :

- Amortissements sur dette : 1808,8 milliards FCFA, dont 651,6 milliards FCFA en 2023;
- Réduction des arriérés : 348,8 milliards FCFA.

Aussi, pour soutenir l'activité, le Gouvernement envisage rechercher :

- De nouveaux financements sur prêts projets (environ 80 milliards de Fcfa en 2022 et 200 milliards de Fcfa en 2023);
- D'augmenter le niveau de mobilisation des recettes budgétaires attendues sur la période 2021-2023, au moins équivalent à celui de la période 2017-2019;
- A intensifier les financements sur Partenariats Publics Privés;

Par ailleurs, une émission ou un appui budgétaire chaque année est nécessaire, car un apport de 349 milliards est nécessaire pour soutenir le budgétaire 2021, de 290 milliards pour le budget 2022 et de 111 milliards pour le budget 2023.

Tableau 34 : Evolution des ressources de financement 2019-2022

(En milliards de FCFA)	2019				2020	2021	2022
	LFI	Exécution 31 mai	Révisé 2019	Reste à Mobiliser			
Financements intérieurs	120,0	-	120,0	120,0	150,0	150,0	150,0
Financements extérieurs	683,0	93,0	495,8	402,8	596,6	179,3	68,3
Prêts projets	183,6	2,8	200,0	197,2	310,1	179,3	68,3
Prêts programmes	499,4	90,2	295,8	205,6	286,4	-	-
AFD	49,2	24,6	49,2	24,6	-	-	-
BAD	65,6	65,6	131,2	65,6	-	-	-
BIRD	239,5	-	115,4	115,4	139,4	-	-
FMI	117,7	-	-	-	147,0	-	-
AFREXIMBANK	27,4	-	-	-	-	-	-
Total Financements	803,0	93,0	615,8	522,8	731,3	329,3	218,3

Source : DGD

5.2.8. Recettes affectées et dépenses fiscales

Recettes affectées :

Les réformes apportées par la Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget (LOLFEB) ont conduit à la création en 2016, des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) et en 2018 des Attributions de Produit (ADP) avec l'appui des partenaires techniques tel que le Fonds Monétaire International (FMI)

Actuellement on dénombre dix (10) CAS et treize (13) ADP. Sur la période 2021-2023, Il va s'agir de poursuivre le travail sur l'exhaustivité budgétaire par :

- La création d'autres recettes affectées conformément aux dispositions des textes en vigueur ;
- La prise en compte dans les systèmes d'information, vectis et e-Bop, l'exécution desdites recettes affectées ainsi que leur déploiement au sein des entités gestionnaires des CAS et ADP.

Dépenses fiscales :

Le Gouvernement poursuivra de mettre en œuvre les politiques et actions pour réduire et maîtriser ces dépenses. Ces actions, comme depuis quelques années porteront notamment sur :

- La poursuite de l'élaboration d'un rapport sur le coût des régimes de faveur annexé à la loi de finances ;
- L'évaluation de l'impact de l'ensemble des dépenses fiscales comparativement aux contreparties contractuelles ;
- Le renforcement des contrôles des obligations légales des bénéficiaires des avantages fiscaux ;

5.2.9. Risques budgétaires 2021-2023

Les risques budgétaires :

Ce sont des «Facteurs qui peuvent entraîner un écart entre les résultats budgétaires et les prévisions budgétaires» (FMI, 2012). Il s'agit des facteurs ayant un impact sur l'ensemble des finances publiques, incluant les éléments de l'actif et du passif (manuel de statistique des finances publiques MSFP 2001).

De manière générale, les prévisions budgétaires dépendent de la politique économique globale et de la politique budgétaire.

L'identification, l'évaluation et l'analyse des risques budgétaires permettent :

- De veiller à la soutenabilité des finances publiques ;
- D'assurer le succès de la stratégie de développement ;
- De renforcer la crédibilité du gouvernement vis-à-vis du public, des investisseurs et des marchés.

Autrement dit, il s'agit de :

- Limiter l'exposition de l'Etat aux risques identifiés ;
- Réduire la probabilité d'occurrence des risques ;
- Intégrer dans le budget, les coûts des risques hautement probables (Provision/réserves budgétaires) ;
- Atténuer les effets des risques résiduels.

Les principes généraux de l'évaluation et de l'analyse des risques budgétaires :

L'analyse des risques budgétaires consiste pour l'essentiel à en apprécier la probabilité d'occurrence et l'impact sur le déficit et la dette publique. Deux approches d'analyses des risques peuvent particulièrement servir à évaluer leur incidence financière sur le budget de l'Etat :

- Les analyses de sensibilité ;
- Les analyses de scénarios alternatifs.

Identification des risques budgétaires :

Les principaux risques budgétaires identifiés sur la période 2021-2023 se rapportent principalement à :

- La politique fiscale : La non réalisation des mesures douanières engendrerait une perte des recettes fiscales de 41,9 milliards de FCFA en moyenne sur la période ;
- La soutenabilité de la dette : Le principal risque identifié qui pourrait menacer la soutenabilité de la dette intervient en 2022 avec le remboursement de l'eurobond de 2 milliards de dollars américains (la première tranche ayant été payée en 2020) ;
- L'accumulation des arriérés qui ne facilite pas l'exécution des tirages;
- La dette des collectivités locales et des établissements publics n'est pas évaluée sur la période sous-revue et sa prise en compte pourrait constituer un risque budgétaire ;
- Les contrats dans le secteur des infrastructures, notamment les contrats de partenariats publics-privés.

5.2.10. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale

L'exécution des finances publiques devrait se caractériser, en moyenne entre 2021-2023, par :

- Un excédent primaire de 4,7% du PIB;
- Un déficit primaire hors pétrole de 2,7% du PIB Hors Pétrole;
- Un déficit public de 2,8% du PIB et un équilibre dès 2022 (0%) et +1,6% du PIB en 2023;

Par ailleurs, sur la période 2021-2023, le Gabon respecterait l'ensemble des critères de surveillance multilatérale de la CEMAC :

- Le solde budgétaire de référence se situerait en moyenne à -1,3% contre -2,7% sur la période 2018-2020, en deçà du seuil communautaire (<-1,5%) ;
- Le taux d'endettement se situerait à 56,2% en moyenne sur la période, en baisse de deux (2) par rapport à la période de 2018 et 2020;
- Le taux d'inflation se situerait à +0,7% en moyenne sur la période ;
- Le Gabon ne devrait pas accumuler les arriérés sur la période 2021-2023

5.3. Balance des paiements et situation monétaire

5.3.1. Balance de paiements

5.3.1.1. Solde global de la balance des paiements

Il serait excédentaire à 2,9% du PIB en moyenne sur la période 2021-2023 contre un équilibre entre 2018 et 2020. Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et de l'atténuation du déficit du compte courant grâce notamment à l'excédent de la balance commerciale. En effet, sur cette période, le déficit courant s'établirait à 3,1% en moyenne contre 5,9% entre 2018 et 2020.

5.3.1.2. Excédent de la balance commerciale.

Au niveau des échanges avec l'extérieur, la balance commerciale restera structurellement excédentaire comme dans la période 2018-2020. Cet excédent connaîtra un accroissement moyen de 6,0% entre 2021 et 2023 contre une moyenne de 2,5% sur la période 2018-2020, compte tenu d'une progression plus faible des importations par rapport aux exportations. Les exportations s'amélioreraient sur la période (+39,6% du PIB en moyenne entre 2021 et 2023 contre 36,0% entre 2018 et 2020), du fait de l'augmentation de la production de manganèse, de bois, et des produits de l'agriculture de rente, malgré la baisse de la production pétrolière sur la période.

5.3.1.3. Le solde du compte financier

Il serait stable à 6,0% du PIB en moyenne sur les deux périodes. Ce maintien proviendrait de la hausse des investissements de portefeuille (+2,2% du PIB sur la période contre 1,8% du PIB en moyenne entre 2018 et 2020) et une quasi-stabilité des autres investissements (-6,0% du PIB contre -6,1% du PIB en moyenne entre 2018 et 2020), malgré la baisse des investissements directs étrangers (+9,7% du PIB sur la période contre 10,3% du PIB en moyenne entre 2018 et 2020).

Par ailleurs, la balance des paiements serait caractérisée par la hausse du stock de réserves internationales (+5,7% du PIB entre 2021 et 2023) en mois d'importation.

Tableau 35 : Principaux soldes de la balance des paiements 2018-2023 (en% du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	En moyenne 2018-2020	En moyenne 2021-2023
Transactions courantes	-2,3%	-1,6%	-13,8%	-2,5%	-3,1%	-3,6%	-5,9%	-3,1%
Biens et Services	4,4%	7,5%	-4,5%	6,9%	5,9%	5,1%	2,5%	6,0%
Revenus	-6,1%	-8,4%	-8,6%	-9,0%	-8,5%	-8,3%	-7,7%	-8,6%
Transferts	-0,6%	-0,6%	-0,7%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,6%	-0,5%
Mouvements de Capitaux	3,2%	4,8%	10,1%	4,4%	5,7%	7,9%	6,0%	6,0%
Investissements directs	9,0%	10,6%	11,4%	11,1%	9,6%	8,4%	10,3%	9,7%
Investissements de portefeuille	1,8%	1,8%	1,9%	2,2%	2,2%	2,3%	1,8%	2,2%
Autres investissements	-7,6%	-7,6%	-3,1%	-8,9%	-6,1%	-2,9%	-6,1%	-6,0%
Erreurs et omissions	1,2%	-1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%
BALANCE GLOBALE	2,0%	1,7%	-3,6%	1,8%	2,6%	4,3%	0,0%	2,9%

Source: Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPF

5.3.2. Monnaie et crédits

Les avoirs extérieurs nets :

Is passeraient de 6,8% du PIB en 2018 à 16,5% du PIB en 2022, représentant 13,6% du PIB en moyenne sur la période. Cette embellie serait liée à la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation et aux effets de la stratégie de diversification de l'économie.

Après une orientation à la baisse entre 2017 et 2018, suivie d'un relèvement en 2019, les crédits à l'économie devraient progresser pour se situer à 11,9% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 contre 11,3% sur la période 2017-2019, traduisant ainsi l'impact d'une politique monétaire plus accommodante et le soutien des banques commerciales au financement de l'économie.

La masse monétaire :

Elle resterait quasi-stable sur la période autour de 25% du PIB dans un contexte de reprise d'activité.

Tableau 36 : Evolution de la situation monétaire 2018-2023 (en % du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	En moyenne 2018-2020	En moyenne 2021-2023
Avoirs extérieurs nets	6,4%	4,9%	6,5%	7,7%	9,2%	10,6%	5,9%	9,2%
Avoirs intérieurs nets	19,6%	27,0%	24,5%	18,8%	17,0%	16,3%	23,7%	17,4%
Crédits à l'Economie	12,5%	20,0%	14,3%	19,0%	18,5%	21,7%	15,6%	19,7%
Créances nettes sur l'État	8,6%	8,9%	11,8%	1,2%	-0,1%	-4,1%	9,8%	-1,0%
Autres postes nets	-1,5%	-1,9%	-1,6%	-1,5%	-1,4%	-1,3%	-1,7%	-1,4%
Masse monétaire (M2)	24,7%	23,6%	29,6%	25,3%	25,1%	25,9%	25,9%	25,4%

6. Situation de la dette publique²

La stratégie d'endettement public en 2020 a nécessité un niveau important de ressources. En effet, consécutivement à la pandémie de la Covid-19, la chute du prix du baril de pétrole et la forte baisse de la production nationale ont nécessité des besoins de financement conséquent afin de maintenir un niveau minimum d'activité économique et assurer le paiement régulier du service de la dette.

En 2021, la stratégie d'endettement public vise d'une part à stabiliser l'évolution du niveau de l'encours en limitant les nouveaux emprunts et en maintenant le paiement à échéance du service de la dette et d'autre part à reconstituer des marges d'endettement de l'Etat afin de faire face à une éventuelle nouvelle crise. Pour mitiger le risque relativement important aux changes, les nouveaux engagements seraient majoritairement contractés en monnaie nationale.

Aussi, la stratégie 2021-2023 consacre une présence modérée du Gabon sur le marché de la dette. Les nouveaux emprunts seront préférentiellement à termes semi-concessionnels, à change et intérêt fixes.

6.1. Les besoins de financement

Le solde des opérations budgétaires sur les dix (10) prochaines années se fixerait autour de 1,0% du PIB. Ces excédents budgétaires ne seraient pas suffisants pour financer la totalité du service de la dette dû pour chaque année. Aussi, les financements mobilisés sur la période 2021-2023 couvriront majoritairement le refinancement de la dette publique. Ces emprunts seront constitués de prêts projets et des émissions obligataires.

Tableau 37 : Evolution du besoin de financement 2021-2023
(En % du PIB, sauf indications contraires)

	2021	2022	2023
Recettes budgétaires	20,0	21,3	21,5
Déficit hors dette	0,0	-3,4	-3,4
Service de la dette	8,0	8,5	8,3
Besoin de financement	8,0	5,1	4,7
PIB en milliards de FCFA	9467,2	10077,3	10838,9

Le montant des prêts projets en 2021 se situe à 238,1 milliards de francs CFA. Ces financements proviendront de la Banque Mondiale pour un montant de 92,2 milliards de francs CFA, de la BAD à hauteur de 48,1 milliards de francs CFA, de l'AFD pour 45,6 milliards de francs CFA, du Fonds International de Développement (FID) pour 18,8 milliards de francs CFA, d'Exim Bank China pour 15,8 milliards de francs CFA, de la Banque Islamique de Développement (BID) pour 12,9 milliards de francs CFA. Par ailleurs, les émissions obligataires et les financements bancaires régionaux seront mobilisés à hauteur de 511,0 milliards de francs CFA.

En 2022, les prêts projets seront mobilisés à hauteur de 2,1% du PIB et des émissions obligataires représenteront 3,0% du PIB.

Les financements en 2023 seront constitués de prêts projets pour 2,0% du PIB et d'emprunts obligataires sur le marché international et régional globalement pour 2,7% du PIB.



² Stratégie d'endettement LFI 2020

6.2. Le plafond des nouveaux emprunts

Entre 2021 et 2023, les nouveaux engagements seront essentiellement semi-concessionnels à taux d'intérêt fixe conformément aux orientations stratégiques. Le montant total des nouvelles signatures se chiffrera à 1 579,0 milliards de francs CFA sur la période 2021-2023, soit 768,0 milliards de francs de FCFA d'emprunts extérieurs et 811,0 milliards de francs CFA pour ce qui est des emprunts intérieurs.

Tableau 38 : Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2021-2023 (En milliards de FCFA)

	2021	2022	2023	Total
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs	150	321	296	768
Semi concessionnel	150	175	150	475
Eurobonds	0	146	146	293
Plafond des nouveaux emprunts intérieurs	511	150	150	811
Total Plafond nouveaux emprunts	661	471	446	1579

En 2021, le plafond des nouveaux prêts sera de 661,0 milliards de francs CFA. Il est composé de 150,0 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 511,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 22,7% et 77,3% du total des nouvelles signatures. Pour ce qui est des emprunts extérieurs, ils comprennent principalement des prêts semi-concessionnels. Concernant la dette intérieure, elle sera constituée exclusivement des Obligations du Trésor.

Le plafond des nouvelles signatures en 2022 se chiffrera à 471,0 milliards de francs CFA dont 321,0 milliards francs CFA pour les emprunts extérieurs et 150,0 milliards de francs CFA pour les emprunts intérieurs, soit 73,5 % et 26,5%. Pour ce qui est des prêts extérieurs, ils seront constitués de **175,0 milliards** de francs CFA de prêts semi-concessionnels et de 146,0 milliards de francs CFA pour le refinancement l'Eurobond arrivant à échéance en 2024.

En 2023, le montant global des nouveaux engagements s'établira à 446,0 milliards de francs CFA. Il comprendra 296,0 milliards de francs CFA de nouvelles signatures extérieures et 150,0 milliards de francs CFA pour les prêts intérieurs, ce qui correspond à 71,8% et 28,2% du montant total des nouvelles signatures. Le plafond des nouveaux emprunts extérieurs sera constitué de 150,0 milliards de francs CFA pour les prêts semi-concessionnels et de 146,0 milliards de francs CFA pour l'Eurobond.

Globalement, sur la période 2021-2023, le plafond des nouveaux emprunts s'établira en moyenne à 526,0 milliards de francs CFA, dont 256,0 milliards de francs CFA d'engagements extérieurs et 270,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs.

6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs

Entre 2021 et 2023, les tirages prévisionnels sur financements extérieurs et intérieurs se situaient en moyenne à 5,9% du PIB, soit un niveau de décaissements de 8,0% du PIB en 2021, 5,4% du PIB en 2022 et 4,7% du PIB en 2023.

Tableau 39 : Tirages sur financements extérieur et intérieur 2021-2023 (En % du PIB)

Types de prêt	Monnaies	Types de taux	2021	2022	2023
Semi-concessionnel	Euro	Fixe	0,2	0,3	0,4
Semi-concessionnel	Euro	Variable	2,0	1,7	1,3
Semi-concessionnel	Dollar	Fixe	0,1	0,1	0,2
Semi-concessionnel	Dollar	Variable	0,1	0,0	0,0
Commercial	Dollar	Variable	0,0	0,0	0,1
Commercial	Euro	Variable	0,2	0,0	0,0
Eurobond	Dollar	Fixe	0,0	1,5	1,3
Obligation intérieure	XAF	Fixe	5,4	1,5	1,4
Total Tirages sur Financements Extérieurs et Intérieurs en % PIB			8,0	5,1	4,7

Les décaissements sur financements extérieurs en 2021 s'établiront à 2,6% du PIB. Ils seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,2% et 2,0% du PIB. Pour les tirages sur les prêts semi-concessionnels en Dollar à taux d'intérêt fixe et variable, ils situeront tous les deux à 0,1% du PIB. Quant aux décaissements sur les emprunts commerciaux en Euro à taux d'intérêt variable, ils se fixeront à 0,2% du PIB. Ces derniers sont réalisés essentiellement sur les prêts commerciaux existants. En outre, les tirages sur financement intérieurs seront mobilisés sur le marché financier régional à hauteur de 5,4% du PIB.

En 2022, les mobilisations sur financements extérieurs s'élèveront à 3,6% du PIB, dont 2,1 du PIB pour les tirages sur prêts projets et 1,5% du PIB pour une émission d'euro-obligations. Les décaissements sur les projets seront réalisés respectivement pour 0,3% et 1,7% du PIB sur des prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable. Quant aux tirages sur les prêts semi-concessionnels en Dollar, ils seront exclusivement tirés à taux d'intérêt fixe pour 0,1% du PIB. Les décaissements intérieurs s'établiront quant à eux à 1,5% du PIB.

Les tirages sur financements extérieurs en 2023 se situeront à 3,3% du PIB, dont 2,0 du PIB pour les tirages sur prêts projets et 1,3% du PIB pour une émission d'Eurobond. Les décaissements sur prêts projets seront constitués des prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,4% et 1,3% du PIB. Les tirages sur les prêts semi-concessionnels en Dollar à taux d'intérêt fixe seront de 0,2% du PIB. En outre, les décaissements sur les prêts commerciaux en Dollar à taux d'intérêt variable s'établiront à 0,1% du PIB. Les décaissements intérieurs seront exclusivement mobilisés sur le marché financier régional et se situeront à 1,4% du PIB.

6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2020-2023

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme se caractérise par une amélioration des indicateurs de viabilité de la dette publique, à savoir le taux d'endettement et la pression du service. En effet, le taux d'endettement, passe de 65,8% en 2020 à 35,9% en 2026, soit une baisse moyenne annuelle de 5,0 points de pourcentage. Le service de la dette rapportée aux recettes budgétaires pour sa part évolue de manière contrastée, passant de 74,8% en 2020 à 42,2% en 2023. Ce dernier se maintient à plus de 40% entre 2024 et 2025 avant de redescendre à 25,4% en 2028, quasiment à son niveau stratégique. Globalement, les indicateurs de viabilité reviennent au niveau des seuils stratégiques arrêtés par les Autorités.

Par ailleurs, l'exposition aux risques de marché évolue de manière contrastée sur les huit prochaines années.

Le risque de refinancement sur la période 2020-2028 demeure modéré, avec une maturité moyenne du portefeuille au-dessus de 7,0 ans entre 2023 et 2027. En revanche, en 2028 on observe une diminution de la maturité du portefeuille traduisant une augmentation du risque de refinancement qui s'explique par l'arrivée à échéance de l'Eurobond émis en 2020.

Le risque de taux d'intérêt reste maîtrisé et relativement satisfaisant sur la période 2020-2028. En effet, bien qu'en légère baisse par rapport à son niveau de 2020, la part de la dette à taux d'intérêt fixe sur la dette totale reste durablement au-dessus du seuil de 70%. Toutefois, la vulnérabilité du portefeuille de la dette au risque de taux d'intérêt reste conséquente sur toute la période, avec un niveau annuel de renouvellement des taux qui se concentre autour de 40% de l'encours total.

Le risque de change connaît en revanche une dégradation notoire sur la période, après l'atténuation historique attendue en 2020. En effet, la part de la dette en devise croît de façon significative, passant de 65,5% en 2020 à une moyenne de 75% sur la période. Cette situation est exacerbée par quasi stabilité de la part, peu significative, de la dette à change variable autour de 55% de la dette totale

Globalement, le portefeuille de la dette publique à l'horizon 2028 fait ressortir une exposition modérée aux différents risques financiers. Toutefois, le risque de changes demeure à un niveau préoccupant.

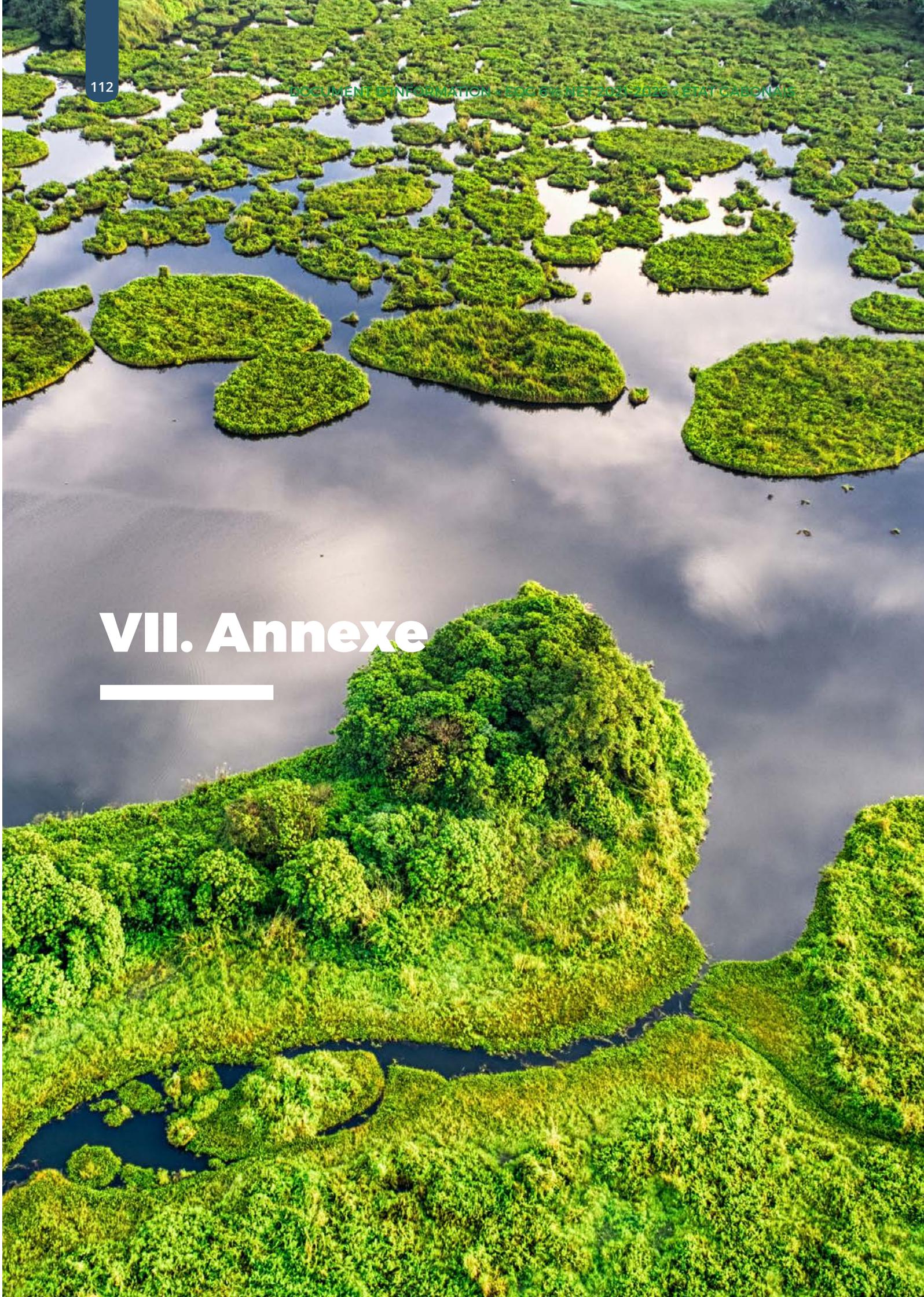


Tableau 40 : Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette

Indicateurs coûts et risques		2020	2023	2024	2025	2028
Encours de la dette en % du PIB		65,8	55,6	48,5	43,7	35,0
Service de la dette en % des recettes budgétaires		74,8	42,2	41,5	50,7	25,4
Taux d'intérêt Implicite en %		3,7	3,8	3,8	3,8	3,4
Risque de refinancement	Maturité du portefeuille de la dette extérieure en années	7,1	8,9	8,4	8,2	6,3
	Maturité du portefeuille de la dette intérieure en années	4,5	5,5	5,3	5,0	3,4
	Maturité de la dette totale en années	6,2	7,7	7,3	7,2	5,5
Risque de taux d'intérêt	ATR (Average Time to Refixing) en années	4,3	5,9	5,7	5,5	4,2
	Dette à refixer dans un an en %	30,0	41,0	45,4	37,0	41,7
	Dette à taux d'intérêt fixe en % de la dette totale	75,7	71,8	70,8	70,7	72,2
Risque de change	Dette extérieure en % de la dette totale	65,5	68,4	72,8	76,2	79,5
	Dette à change fixe % de la dette totale	50,7	59,4	55,2	58,7	53,5



VII. Annexe



Sources d'information

Sources d'informations	
Assemblée Nationale	www.assemblee-nationale.ga
De Portail officiel du Gouvernement Gabonais	www.gouvernement.ga
Banque Mondiale	www.databank.worldbank.org
BEAC	www.beac.int
Bloomberg	
Document d'Information EOG 6,5% Net 2017-2022	
Gabon International	www.gabon-international.com
Ministère de l'économie, des Finances et des Solidarités Nationales	www.economie.gouv.ga
Note d'Information Emission des obligations du trésor assimilables République Gabonaise au titre de l'année 2019	
Note de Conjoncture Sectorielle à fin Décembre 2018 du Ministère de l'économie, des Finances et des Solidarités Nationales	
Présidence du Gabon	
Rapport de la Direction de la Prévision et des Analyses Economiques (DPAE)	
Rapport Economie, Social et Financier accompagnant le Projet de Loi de Finance 2019	
Document de cadrage macroéconomique et budgétaire 2019-2021 (version provisoire)	
Sénat Gabon	www.senat.ga



**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DE LA RELANCE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE

Contacts :

BP : 912 Libreville GABON

Tél : +241 065 04 73 32 / +241 074 06 44 93

Fax : +241 01 76 67 90

www.dette.ga